

ACTIVITES CULTURELLES

MOYEN ÂGE



ère en este foins vie ca
t loc entre z compter
je vous apprendrai bien
sans tromperie paultes
p'argent vous ferez reus
meq ytoys bien vite car je
plus accorde z f las
dire



*La femme
dans la société
médiévale*

La femme dans la société médiévale

Florent Vénier



HEIMDAL

Introduction

(Eileen Power, *Les femmes au Moyen Âge*, Aubier histoire, 1979. p 17).

La bourgeoise de Bath :

Qui peignit le lion, hein, dites-le-moi ?

Si femmes, de par Dieu, eussent écrit histoires,

Ainsi que clercs ont fait dedans leurs oratoires,

Elles eussent prêté aux hommes plus de mal

Que tous les fils d'Adam n'en sauraient corriger.

Voici la suite de l'ouvrage traitant de *la vie quotidienne de la femme au Moyen Âge*. Une nouvelle approche de la gente féminine vous est offerte ici : c'est dans sa vie, au sein de la société, que nous la retrouvons, hors du travail, mais toutefois dans ses relations avec le voisinage, avec son mari, dans la place qu'elle occupe et le rôle qu'elle joue dans la communauté où son regard prévaut.

Cette société, considère la femme sous plusieurs facettes multiples et même contradictoires. Nous trouvons côte à côte Eve, image associée au péché et à la chair et Marie, placée au-dessus de tous les saints, la mère.

De nouveau, loin d'une présentation de la vie des femmes de l'élite, c'est la recherche de « la simple femme », la paysanne, la bourgeoise, qui prévaut dans cet ouvrage.

Nous avons interrogé de nombreuses sources, essentiellement du XIV^e et XV^e siècle, cet « automne du Moyen Âge ».

Il faut se méfier particulièrement des textes littéraires qui donnent une vision de la femme peu flatteuse voire misogynne. Cette vision est loin d'être partagée par tous. Pour les auteurs des *Cent nouvelles nouvelles*, en cette seconde partie du XV^e siècles, les histoires écrites quelques années auparavant sont considérées (1) comme des *histoires anciennes*. Les auteurs nous sont cités. Nous retrouvons *Matheolet, Juve-*

nal, Les Quinze joyes de mariage, et aultres plusieurs dont je ne scay le compte. Il s'agit bien d'un mouvement littéraire qui possède comme point commun de faire mention de diverses *tromperies, cauteles, abusions et deceptions en cest estat advenues*. Ces histoires peuvent donner de l'eau au moulin de la jalousie, car un homme porté sur la jalousie peut s'avoir toujours entre ses mains. L'influence de ces œuvres peut être néfaste.

Les *évangiles des quenouilles* possèdent une place à part dans nos sources. Il s'agit d'écrits mettant en scène des commères se réunissant à la veillée. Ces dames se font les dépositaires de traditions superstitieuses. Si l'objectif de l'auteur est ici vraisemblablement de se moquer de ces réunions, nous pouvons néanmoins apprendre de multiples choses. Le nombre d'occurrences portant sur des sujets particuliers montre des préoccupations quotidiennes, le plagiat, les jeux de mots et allusions présents dans ce texte ne sont pas éloignés d'une réalité.

Les farces, pièces très courtes apparaissent en cette époque, l'action est fort simple et le comique peu relevé, ordurier bien souvent, ne comportant que quelques personnages qui ne sont pas des allégories mais qui sont pris parmi une humanité moyenne - paysans, petits bourgeois, soldats, curés - décrite d'une façon légèrement caricaturale.

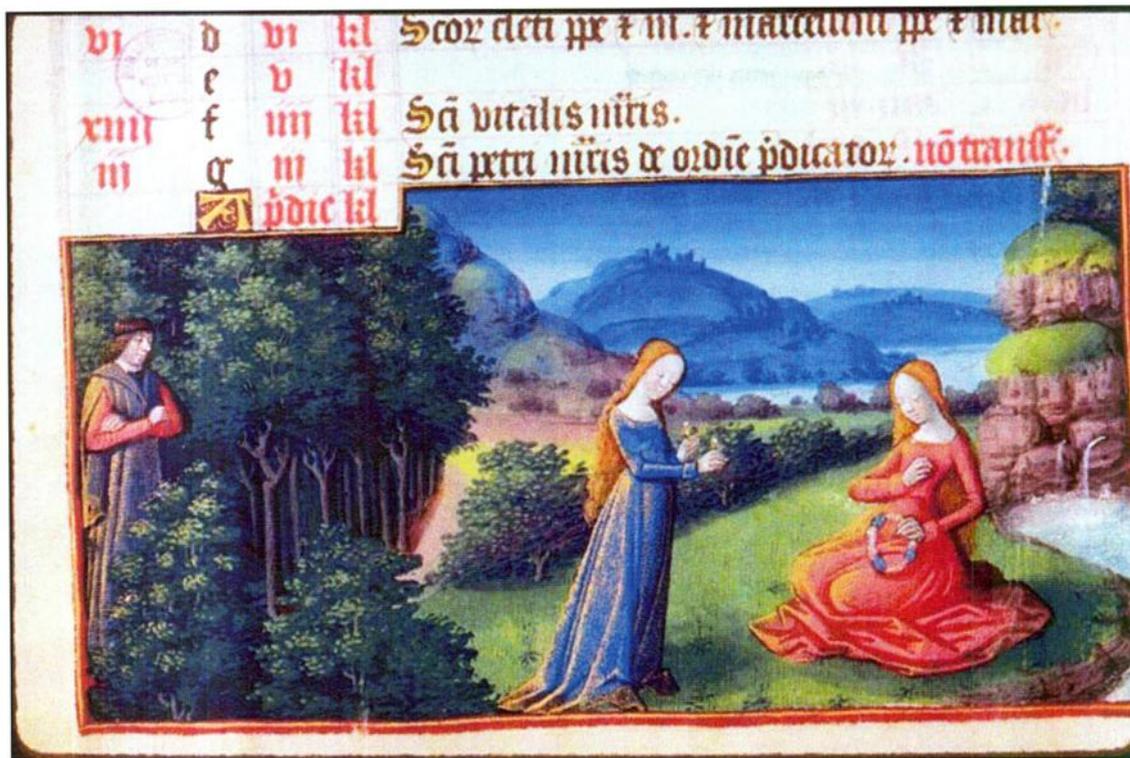
Il ne faut pas chercher dans ces œuvres une peinture fidèle de la société du Moyen Âge, ou elle aurait été bien corrompue.

Ainsi, voici une histoire, celles de femmes dans leur société, au carrefour de ces vies partagées par toutes, à la lumière des « cent mille petits potins », qui composent notre histoire.

(1) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966.37^e nouvelle. L18-24.

Mariage célébré par un pape, Décrétales, B M Lyon, Ms 5127, f 211, XIV^e siècle.





Jeune homme regardant des jeunes femmes tressant des couronnes de fleurs, Missel Franciscaïn, B M Lyon Ms 514, f. 2v, fin du XV^e siècle.

I. La difficulté d'être femme

Fille de, femme de...

Ce n'est que vers 1050 que le nom unique en usage depuis la fin de l'empire romain se voit compléter d'un surnom permettant de distinguer les différents homonymes au sein d'un même village. Les origines sont liées au métier : le fevre, c'est-à-dire le forgeron, ou caron, fabricant de charrette. Ce peut être aussi un lieu lié le plus souvent à un habitat comme delahaie, du bois, de l'âtre, c'est-à-dire près du cimetière. Une caractéristique physique, un sobriquet, le grand, le gros, ou comme les nobles en ajoutant le nom de leur fief. Le nom géographique est aussi possible comme d'Arras. Un simple prénom accolé au sien comme Martin.

Ce surnom, conservé par les générations suivantes, devient progressivement un nom de famille. Ce processus de fixation a été progressif et inégal selon les lieux. Il existe actuellement environ 800 000 noms de famille pour la France en comptant les variantes graphiques.

La femme au Moyen Âge ne semble en effet pas considérée comme une individualité. Quel que soit le statut social des dames, elles ne sont que très rarement appelées par leur nom dans les écrits qui nous

sont parvenus. Si nous ne prenons qu'une chronique, celle rédigée par Jacques du Clercq (2), dans laquelle nous retrouvons *trois bourgeoises d'Arras, très notables et bien famées et renommées* revenant d'un pèlerinage, nous apprenons que l'une est appelée *femme de Jehan Sacquespée, l'autre femme de Jacques Hatoy, l'autre femme de Pierre Lame*. Si le fait est abordé dans l'ouvrage, c'est que ces dames vont, malgré elles, participer à une rixe et nous pouvons donc nous demander si ne pas citer leurs noms est une volonté de l'auteur de protéger ces dames.

La réponse à cette question n'est pas évidente à affirmer. Il est vrai que les noms féminins n'apparaissent pas souvent, comme lorsqu'une jeune femme, condamnée pour infanticide, est juste désignée par le nom commun : une fille (3).

Lorsqu'un nom est donné, c'est par exemple quand la dame vient de trépasser et cela traduit sans doute que notre chroniqueur la tient en haute estime : il s'agit de Marie de Borgne. Son nom est néanmoins

(2) Jacques du Clercq, livre III, chap. 39, p 123 (1458).

(3) Jacques du Clercq... livre III, chap. 36 p 116 (1458).

complété de la mention *filles de Colard de Borgne, bourgeois d'Arras* (4). Cette famille est certainement celle des Leborgne, de grands bourgeois d'Arras dont la vie fut étudiée par M. Delmaire (5).

Une autre rare mention de nom de famille féminin concerne une dame qui voit celui-ci adapté. Il s'agit de *Jehenne Lenglesse*, qualifiée de *femme de Jehant Lenglé* (6). Il semble ici évident que le nom de famille du mari a été féminisé pour l'attribuer à sa femme.

Ainsi, dans sa chronique, Jacques du Clercq qualifie le plus souvent la femme de « fille de » ou « femme de ». C'est que la femme est, en ces siècles, bien souvent perçue comme une mineure, tout au moins de nom.

Quelques-unes échappent à cette fatalité. Emmanuel le Roy Ladurie nous signale, au sein du village de Montailou (7), des cas rares de matriarcat. La jeune fille possède les biens immobiliers, la maison, et le fiancé arrive alors en petite position. C'est donc lui qui, au moment du mariage, change de nom et devient « Corneillan » du nom de famille de la femme, au lieu de « l'Aire ».

D'une manière générale, l'auteur considère que la femme « acquiert respectabilité et considération » dès la ménopause...

Au sein du couple : les rapports peu cordiaux

Cet équilibre institué ne demande qu'à être brisé. Lors de la séduction, *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne* (8), nous donnent deux points de vue par genre. Nous commençons par celui de l'homme. Il nous explique que c'est l'amour qui *ordonna faire alliance d'homme et femme ensemble*. Il s'agit bien à chacun de répartir les tâches, *il bailla a chacun endroit soy de sa dominacion*. Nous trouvons que cet amour *voulut que les hommes alassent au dessus des femmes comme raison estoit, et sy leur ottoira autres grans prerogatives que les dames n'ont pas, dont n'est de present question*.

Mais pour arriver à ses fins, il convient de remplir les *joyes mondaines*, c'est-à-dire le jeu de la séduction. L'avantage est à la dame *pour avantager les dames, voulut qu'elles eussent seigneurie et dominacion sur les hommes*.

Devant les demandes des hommes *requerans et demandeurs*. La femme garde la liberté d'octroyer *pouvoir et auctorité de refuser, ottoier, denier ou escondire ainsy que bon leur sembleroit*.

L'amour, le mariage et l'église

Le mariage est le plus souvent la résultante d'une stratégie d'union de deux familles. Les causes en sont nombreuses, mais le plus souvent, elles sont économiques. Le moindre bien familial est raison à chercher une partie intéressante. Les mariages d'amour sont donc plus rares et se rencontrent plus fréquemment dans les milieux particulièrement défavorisés.

Le rapt pratiqué au haut Moyen Âge, qui permettait de ravir la fille convoitée et d'obliger les familles au mariage car la fille était alors impure, commence à être de moins en moins acceptée et devient le plus souvent symbolique, pratiqué par coutume, parfois



Lamentations de la femme face aux reproches de son mari jaloux, Roman de la rose, B M Lyon Ms. P.A. 25, F 63 v. XV^e siècle.

mis en scène dans un jeu entre les deux familles. C'est avant tout, en cette fin de Moyen Âge, un acte de virilité qui donne droit à l'homme de prendre femme. Moins noble, le mariage peut aussi être la résultante d'une peine judiciaire. En novembre 1347 est ainsi fait obligation à Amaury de Pontoise d'épouser Juliette de Mantes, qu'il a violé. La femme violée est, dans les mentalités de ce bas Moyen Âge, considérée comme perdue. Elle se trouve dégradée aux yeux des contemporains, voisins, amis, famille ; elle ne peut plus prétendre à l'honnêteté et au mariage. Alors, pour éviter à la jeune fille le blâme public et lui assurer un avenir, ce type de sentence peut-être rendue. (9) Le mariage devient donc le moyen, pour le jeune homme, d'obtenir sa grâce en rachetant sa faute.

Ces contrats laïques ne laissent pas l'église indifférente. Elle cherche alors à intervenir et impose son regard en sacralisant l'union du couple.

Ce n'est qu'en 1139, lors du troisième concile de Latran, qu'est exigée la bénédiction du mariage. Bénédiction qui était totalement facultative auparavant. Il est à noter, à la même date, que le mariage des prêtres est invalidé. En 1215, le quatrième concile de Latran impose la publication des bans avant le mariage. Une enquête est alors diligentée pour connaître les droits, inceste ou bigamie. De cette manière, l'Église impose donc un mariage monogame et indissoluble.

Dans la pratique, la présence du prêtre certifiant le mariage est loin d'être systématique, l'union reste un consentement entre deux personnes. La promesse



Homme prenant une femme, fiançailles, *Speculum humanae salvationis*, B M Lyon, Rés Inc 1043, f. 496v, 1482.

se mutuelle seule concrétise l'alliance entre deux familles.

Concubinage

Nombreuses sont aussi les personnes vivant en simple concubinage. Cette vie en couple est reconnue par les autres membres de la société comme le serait un couple légitime marié. Ainsi dans l'*Évangile des quenouilles*, lorsque la chaussure d'une jeune femme se délace dans la rue, c'est le signe que son mari ou que son ami se dévoie (10). La mention de mari ou d'ami renvoie ici à cette idée de concubinage.

Cependant, la vie en concubinage est bien souvent un état transitoire en attendant de « meilleurs jours ». C'est souvent le cas de servantes ou de jeunes ménages désirant s'installer dans la vie.

Cela permet aussi à ces couples de se séparer en cas de mésentente. Nous sommes en 1390 (11). Simone, servante travaillant chez une dame noble, se présente avec son fiancé devant l'official. Ils expliquent alors qu'ils se détestent maintenant et ne désirent plus donner suite à leur projet de mariage. La séparation peut avoir lieu, ils n'ont pas eu de rapports charnels, rien ne s'oppose alors à se qu'ils se rendent leur foi. Seule Simone est soumise à une pénitence : elle doit faire dire une messe des morts.

L'Église cherche alors à surveiller ces couples et n'hésite pas à sanctionner tout manquement aux règles de bonnes conduites.

C'est le cas aussi d'un maître d'école (12) de Romilly. Sa concubine Hélène, qu'il fait passer pour femme légitime, vit avec lui depuis bien longtemps. Il a le malheur de se confesser au prieur de la paroisse. Rompant le secret de la confession, celui-ci en parle alors largement autour de lui, ce qui conduit le maître à décider de ne pas communier à Pâques. C'est alors que le maître est emprisonné. Hélène et lui sont condamnés à 20 sous chacun.

Même si les troisième et quatrième conciles de Latran avaient déjà statué sur un mariage religieux, il faudra attendre le concile de Trente, en 1539, pour que l'Église parvienne à imposer définitivement le passage devant un prêtre. Mais si cette pratique a pu enfin trouver sa place, c'est que les mentalités ont évolué au fil du temps.

La fin du XIV^e et le XV^e siècle sont donc des siècles significatifs dans l'évolution de ces mentalités. Dans certaines régions, c'est l'autorité légale qui intervient, comme dans le diocèse de Troye, en 1424 (13), où l'official ordonne à un vigneron de « cesser sa vie maritale avec sa servante ». Et même lorsqu'il est régularisé tardivement, le concubinage est de plus en plus mal perçu à mesure que le siècle avance. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, certaines personnes comme Frate cherubino da Siena (14), s'indignent ainsi des couples qui font bénir leur union par un prêtre, alors qu'ils ont déjà une « brigada » d'enfants. En cette fin de siècle, il conseille aussi, plein de bon sens, d'éviter de laisser passer 24 heures sans se réconcilier en cas de dispute.

Dans cette société relativement libre de mœurs, il est un cas de concubinage qui choque davantage que les autres, même s'il est assez courant.

Concubinage douteux

Le concubinage entre une femme et un homme d'église semble chose relativement fréquente, à tel point que ce type de liaison n'est signalé qu'au détour de récits d'autres faits divers. C'est ainsi que nous découvrons la relation d'une femme avec le *prieur de Hesdaïn, moine de l'ordre de Saint-Remy de Reims*. Le sujet du récit est la bastonnade du clerc par deux

(4) Jacques du Clercq... Livre III, chap. 41 p 126 (1458).

(5) Voir sur ce sujet l'article paru dans *La revue du Nord* : Delmaire Bernard, « Le livre de famille des *Le Borgne (Arras, 1347-1538)*. Contribution à la démographie historique médiévale », *Revue du Nord*, 65, n° 257, 1983, p. 301-326.

(6) Jacques du Clercq... Livre V, chap. 43, p. 277 (1465).

(7) Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Folio Histoire, 1982, p. 284.

(8) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. quarante-troisième arrêt, p. 184 et 185.

(9) Archives nationales, JJ 76, N° 6364, Fol 134 v, n°216.

(10) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998, Première journée, vingt-cinquième chapitre, p. 55.

(11) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 134. (ADA G 4170, f. 6 v (1390))

(12) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 143. (ADA, G 4174, f. 14 v, 20 r, 22 r (1457) ; G 4177, f. 97 v (1462))

(13) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 142. (ADA, G 4171, f. 9 r (1424))

(14) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. Frate cherubino da siena, *Regolle deta vita matrimoniale*, écrit entre 1450 et 1481.

hommes, *Lyon d'Aix et Hutinet de Lannoy* (15). A l'origine, Hutinet a été quérir une femme que ledict moine tenoit. A ses yeux, la concubine d'un clerc n'a pas de réputation à tenir, il peut donc en user à sa convenance. Mais le moine n'est pas de cet avis et Hutinet est alors battu par le bastard de Cohem, lequel bastard avoit ramené ladicte femme dudict moine. C'est pourquoi Hutinet décide de se venger avec un de ses camarades et en plein jour, battirent et navrèrent, en plusieurs lieux de son corps, le prieur.

Ce fait ne trouble pas le chroniqueur car, dit-il, plusieurs gents d'église... estoient sy dissolus au péchié de luxure et avarice, ambition et ès délices mondains, que ce seroit pitié à le mettre par escript, et aussy bien les grands, comme prelates et autres, que les povres prestres, mendiants et aultres.

Effectivement, bien que le nicolaïsme soit affirmé depuis le XII^e et XIII^e siècle (16), dans la pratique, certains hommes d'église n'hésitent pas à avoir des concubines et même à établir une famille, bien que cela soit mal perçu par la population. Jacques du Clercq, en soulignant la mort d'un certain Nicaise (17), chanoine, nous rapporte la rumeur qui le poursuit : le concubinage. Il estoit famé de avoir tenu une femme de laquelle il avoit deulx filles. Ces faits se doublent d'inceste : lesquelles, comme on disoit, il avoit cogneues charnellement. Pire encore, le chanoine s'est rendu coupable d'inceste sur la deuxième génération, Par especial de l'une avoit eu une fille, laquelle il cogneut aussy charnellement.

Les liaisons durables avec des hommes d'église sont donc récurrentes et c'est à l'occasion d'une inondation survenue dans la ville de Dinant, que de nombreux faits sont mis en lumière (18). Les lieux du drame se situent dans l'actuelle Belgique, c'est une nouvelle qui a donc franchi plus de 170 km pour parvenir à notre chroniqueur. La catastrophe est en effet importante et une partie d'une abbaye estant en icelle ville et plusieurs édifices feurent abattus. C'est le compte de victimes qui nous révèle le concubinage de l'abbé, emporté avec sa femme par les eaux.

Se marier

Le mariage, ou du moins sa conception moderne, apparaît donc à la fin du Moyen Âge. C'est une véritable révolution sociale marquée par un rapprochement entre deux familles mais aussi, et cela est nouveau, d'une promesse et d'un engagement à vie devant un témoin important, l'Église. Les vœux échangés par le mariage semblent irrévocables, le principal témoin étant le regard de Dieu.

Aux yeux des amoureux, le mariage peut alors être officialisé facilement, à l'image d'un jeune couple d'Italiens fugitif qui se retrouve un soir en une auberge : « Alors s'asseyant sur le lit, devant un petit tableau où notre seigneur était représenté, elle mit un anneau à la main d'Alessandro et elle se fit épouser ». (19)

Malheureusement pour eux, cette promesse échangée dans l'auberge « sous le regard » du seigneur ne semble pas suffisante pour calmer leurs poursuivants et nos amoureux sont poussés à fuir jusque Rome. La jeune fille y rencontre alors le pape et lui deman-



Des noces « païennes » vues par un enlumineur médiéval. Les noces de Jupiter et de Junon au temple de Cybèle, d'après le *Recueil des Histoires de Troye*, Flandres, après 1467. (Bruxelles, Bibl. Nat., Ms.9261, f° 59 v°.)

de : ce qui plu à Dieu et à moi-même puisse-t-il être agréé par vous ; je vous prie de nous donner votre bénédiction. Elle précise en toute bonne foi que cela assurera de la volonté de celui dont vous êtes le vicaire. Le séculier est donc associé à l'union éternelle et cette approbation du pape permet de calmer les chevaliers de l'escorte qui voulaient mettre à mal la fille et le garçon. (20)

L'Église intervient donc ici pour consolider une union d'usage.

Progressivement, ce type d'union réalisée dans l'intimité sous le seul regard d'une représentation du seigneur, se trouve relégué à une simple promesse de mariage. Celle-ci porte le nom de « créantailles » à Troyes, au XV^e siècle, et nous connaissons de nos jours cette promesse sous le nom de « fiançailles ». L'Église se garde bien d'interdire cette pratique, tout en insistant pour que le mariage soit officialisé en son sein.

Ce qui n'est qu'une promesse de mariage peut encore être dénouée. C'est alors une grande déception, le plus souvent féminine, surtout lorsque cela se fait pour



de mauvaises raisons. Nous sommes à Troyes au début des années 1470 (21). Un homme se vante d'avoir réussi à se fiancer avec une femme en lui offrant une *soupe en nom de mariage*. Nous comprenons aisément qu'il n'a aucune intention sérieuse d'amener jusqu'au mariage une fille si crédule. Si cet homme est méprisant, il n'est pas le seul à avoir une basse opinion de gent féminine. Une fille est ainsi abandonnée sous prétexte qu'elle est trop facile : odieusement, l'homme concerné avance l'argument que cette fille est si facile que même certains gens d'armes ont refusé de la fréquenter. Ailleurs, c'est une certaine Jeanette Rude qui apprend que son ami s'est fourvoyé avec une orpheline possédant une bonne dot, alors qu'ils s'étaient fiancés devant l'église. Il n'aura à payer à la justice qu'une simple amende.

Le mariage est donc une pratique qui, même si dans un premier temps, elle passe par un simple consentement, se donne de plus en plus sous le porche de l'église. C'est sous la forme d'une bénédiction dans laquelle le prêtre offre ses vœux pour... la fertilité prochaine du couple. « Pour qu'ils se croisent et se multiplient ».

L'objet qui symbolise cette union entre les deux êtres est un anneau, car comme l'amour, il n'a pas de fin. C'est ainsi que Ricciardo affirme son engagement (22), dans une des histoires du *Décameron*. Le père de la jeune fille convoitée, Caterina, emprunte l'une

des bagues de sa femme pour la confier au jeune prétendant qui, sur le champ, jure sa foi et son amour à la jeune fille : *les joignit par l'anneau du moustier ensemble*. Le *moustier* étant l'église, la bague personnifiée aussi à elle seule le regard de Dieu. (23) Mais avec l'apparition de la bénédiction du mariage, l'anneau, empreint de symboles, gage de fidélité et d'amour, donné par l'époux à sa promise, doit être lui aussi béni par le prêtre. Les époux joignent alors leurs mains, en symbole de la foi échangée.

Il est à noter que seule la femme porte l'anneau, car c'est l'homme qui prend la femme pour épouse. L'homme ne le portera de manière coutumière, qu'à partir du XIX^e siècle.

Pour concrétiser son engagement effectué de manière un peu impromptue et cavalière, Ricciardo devra tout de même rencontrer le père de Caterina, quelques jours après l'épisode relaté précédemment, en *un entretien plus sérieux*... Car il est une chose importante à ne pas négliger dans le mariage, ce sont les enjeux économiques. C'est ensuite en présence d'amis et de parents qu'il épouse « de nouveau » la jeune fille, en grande allégresse, et la mène chez lui où se déroulent les noces. (24)

Ainsi l'objectif premier de la plupart des femmes de ce temps est ici rempli, les mécanismes de séduction sont liés aux réalités économiques capitales de ce temps. Le mariage permet la réalisation personnelle à condition souhaitable de préserver la virginité. Celles qui par faiblesse ou malheur viendraient à la perdre souvent se plaignent d'avoir été déflorées contre une fallacieuse promesse de mariage (25).

La reconnaissance par la fête et la nuit de nocé

À l'issue du mariage, de cet échange de consentement, les festivités et les danses peuvent donc éclater. Il ne reste plus aux nouveaux époux qu'à consommer leur union.

Ce sont les amis qui sont chargés de guetter, derrière la porte, le cri poussé par la jeune fille lors du dépucelement.

Si les parents et l'entourage sont si attentifs à la réussite de cette première nuit, c'est que l'acte sexuel officialise le mariage et s'y soustraire, c'est risquer l'annulation.

(15) Jacques du clercq... p 104, livre III, chap. 29 (1457).

(16) Concile de Latran III en 1139 et Latran IV en 1215.

(17) Jacques du Clercq... livre III, chap 44, p. 129 (1459).

(18) Jacques du Clercq... Livre IV, chap. 13, p. 150 (1460).

(19) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, p. 129. deuxième journée, troisième nouvelle.

(20) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, p. 129. deuxième journée, troisième nouvelle.

(21) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 115, (ADA, G 4301, f. 4 (1473) ; G 4302, f. 100 r, 118 r (1473-1475).

(22) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, p. 129. deuxième journée, troisième nouvelle.

(23) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 53^e nouvelle. L 31-34.

(24) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, p. 445. cinquième journée, cinquième nouvelle.

(25) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 80.

La cérémonie du mariage



Le mariage, selon l'Eglise, a été codifié par les théologiens Gratien et Pierre Lombard au XII^e siècle. Par ailleurs, le sacramentaire catalan de Vic, daté de 1038, établit certaines dispositions déjà en usage.

Les fiançailles (desponsatio) établissent un accord entre les familles. Elles précèdent les noces de mariage (nuptiae) selon un délai variable d'une région à l'autre. L'Eglise établira un délai minimum de quarante jours entre les fiançailles et les noces à partir du Concile de Latran (1215) qui rend obligatoire la publication des bans.

Sous l'influence de l'Eglise, le mariage n'a plus lieu en privé mais en présence du prêtre. Devant l'église, le père remet sa fille à son futur gendre. Le prêtre interroge alors les familles sur les éventuels liens de consanguinité et les fiancés sur leur consentement mutuel. Dans les territoires marqués par l'influence anglo-normande, le porche devant l'église est lié à ce rite.

Puis les fiancés entrent dans l'église. Le sacrement de mariage se concentre sur la jonction des mains droites des fiancés. Le père, mais de plus en plus souvent le prêtre, unit leurs mains, geste déjà présent dans les fiançailles ; il symbolise la donation de la femme. Puis le prêtre prend les deux anneaux qu'il bénit. Cette tradition remonte au XI^e siècle, lorsque l'anneau nuptial dédouble l'anneau des fiançailles, avant de le supplanter. Vient alors le rite central dans la cérémonie, l'anneau est devenu le symbole de la fidélité. Sur l'invitation du prêtre, le mari prend l'anneau, le fait « voyager » sur les trois premiers doigts de l'épouse, symbolisant la Sainte Trinité, et il le lui passe au quatrième doigt. Il y a là aussi un

Sur cette miniature de la fin du XIV^e siècle, les fiancés sont reçus par le prêtre devant l'église. La fiancée est conduite par deux jeunes gens (les témoins probablement). Des femmes coiffées de leurs chaperons suivent derrière. Le prêtre tend l'anneau au fiancé afin qu'il le remette à la fiancée. Puis le cortège entre dans l'église. Un voile en brocart d'or brun est tendu au-dessus de la tête des nouveaux mariés tandis que le prêtre à l'autel bénit le couple en se retournant tout en lisant le rituel. Très Belles Heures de Notre Dame. (BNF, Nouv. acq. lat. 3093, f^o 94, v^o.)

symbole : selon Isidore de Séville (début du VII^e siècle), une veine très fine conduirait directement au cœur à partir de ce doigt. Au XIII^e siècle se répand la formule « je t'épouse par cet anneau ». L'époux peut alors offrir à son épouse des pièces d'argent bénies, souvent au nombre de treize : elles symbolisent le douaire.

Ensuite, les deux pères, les deux mères ou deux témoins étendent un voile au-dessus des deux mariés agenouillés. Celui-ci peut-être blanc, symbole de la chasteté. Il peut aussi être rouge et blanc, comme dans le Sacramentaire de Vic ; le rouge pourrait symboliser le sang et la postérité. On voit aussi sur des miniatures des tissus en brocart rouges et jaunes. Parfois, pour légitimer un enfant naturel, celui-ci est placé sous le voile lors de la cérémonie.

Après la communion des époux, le cortège nuptial quitte l'église et se rend à la maison de l'époux où a lieu un banquet qui peut durer plusieurs jours. En général, le prêtre bénit le lit. Le mariage existe déjà tel que nous le connaissons mais il existe encore des usages locaux. Tout sera unifié après le Concile de Trente, en 1545.

Georges Bernage



Sur cette autre miniature, de même époque, nous voyons le rite de la capelle. Les mariés ont posé leurs couronnes sur un banc. Pour recevoir la bénédiction, ils se sont inclinés vers l'autel sous un drap tendu par deux garçons d'honneur habillés de la même étoffe verte que le marié. Deux des femmes agenouillées derrière le banc ont une bande blanche de tissu nouée au bras : il s'agit d'une coudeuse de fête. Les ornements liturgiques du prêtre sont de couleur rose. (Missel de Turin-Milan.)

C'est ce qui inquiète une mère dont la fille ne peut se résoudre à l'acte et qui interroge constamment la jeune épousée afin de savoir si le mariage est consommé.

Acculée et donc contrainte de mentir, la jeune fille met en cause son mari (26). *La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'on n'avoit encores rien besoigné en son ouvrour ; mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion, et que tousjours eust refusé la jousté.* La mère désirant préserver sa fille, cherche la voie législative et joue de ses relations. *Quand la mere entendit ces doloieuses nouvelles, Dieu scet quelle vie elle mena, disant que par ses bons dieux elle y mettroit remede et bref, et que tant avoit de bonne accointance de monseigneur l'official de Roen qu'il luy seroit amy et qu'il favoriseroit a son bon droit.....* Lorsque la mère en parle à son mari, ils décident d'annuler le mariage, *les raisons pour quoy et comment, et concludant aux fins de la desmarier...*

Le jeune homme est donc amené à comparaître pour cette affaire. Le mariage étant aussi une aventure économique mettant en jeu des biens. Si l'alliance n'est pas pleine et entière, la raison est suffisante. Le divorce peut donc être validé. Le jeune homme est appelé devant les tribunaux. *Toutesfois il fut cité a personnellement comparoir a l'encontre de monseigneur le promoteur, a la requeste de sa femme, et par devant monseigneur l'official, pour quicter sa femme et luy donner licence d'aultre part soy marier, ou alleguer les causes et raisons pour quoy, en tant de jours qu'il avoit esté avec elle, n'avoit monstré qu'il estoit homme comme les aultres, et fait ce qu'il appartient aux mariez.*

L'adultère

Au sein du couple, Barthélémy l'Anglais relève une période à l'issue de laquelle les rapports se dégradent.

Le non respect de la règle implicite du mariage, sa consommation ou encore l'extrême lassitude liée à l'habitude ne sont pas les seules causes de séparation du couple. L'adultère est aussi une cause majeure de divorce. L'homme peut alors chasser sa femme, tandis que le contraire ne semble pas possible.

Mais pour être officiel et mener à la séparation, le préjudice doit avoir des témoins. C'est ainsi que par ruse, un mari qui a réussi à enfermer l'amant de sa femme dans un coffre, appelle sa belle famille *a celle fin, dit il, que vous ne disiez que je veille imposer a vostre fille blasme sans cause, je vous monstreray a l'oeil et au doyl le ribauld qui ce deshonneur nous a fait...* Alors notre homme, en dévoilant l'amant aux yeux de tous, précise au père : *je vous rendray vostre fille pour telle qu'elle est* (27). La femme est alors répudiée et le déshonneur rejaillit sur l'ensemble de la belle famille.

Face à une telle gravité de la sentence, il convient évidemment que les soupçons de l'infidélité soient fondés et si les preuves viennent à manquer, si le mari a inventé les faits, ce sont alors les voisins, la famille et surtout les frères de la femme qui châcient l'homme. (28) La vertu, dont les femmes sont souvent les dépositaires et donc l'honneur, sont en effet un patrimoine collectif du groupe de parenté et l'atteinte de l'un des membres de la famille rejaillit donc sur l'ensemble. Les ethnologues peuvent consi-

dérer ce comportement comme typique des sociétés à l'honneur.

Séparation de biens

Au moment du mariage, la femme s'établit chez son époux avec sa dot, et le fruit du mariage est par la suite de droit commun. Mais dans certains cas, il n'en n'est rien : dans l'exemple précédent, lorsque le mari chasse la femme adultère de chez lui, il conserve tous les biens du ménage. *Et pour telle que vous estes a ceste heure, je vous baille le plus grand congé et vous dy le grand adieu. Veez la huys, prenez garin.* Ainsi lui dit-il de voir la porte et de prendre le chemin. Nous dirions aujourd'hui : prendre la porte. Notre femme livrée à elle-même, a plusieurs options. Elle peut retourner dans sa famille, elle peut aussi retrouver son amant en attendant éventuellement que son mari lui pardonne et la reprenne : *en lieu de mary user d'amy, attendant le rappaisement de son dit mary* (29), mais elle peut aussi se retrouver démunie à la merci de tout.

(26) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 86^e nouvelle.

(27) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 61^e nouvelle. L245-247.

(28) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, septième journée, quatrième nouvelle, p. 556.

(29) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 68^e nouvelle.



Femme apportant une lettre à un juge. Bible historiée, B M Lyon, Rés Inc 58, f. 59, vers 1495.

Dans certains cas, c'est la justice qui peut acter d'un problème et séparer physiquement les couples. La raison doit alors être sans équivoque sous peine de révision du jugement.

C'est ce qui est arrivé à un couple (30), Garnier et Jeannette, qui se sont présentés en 1419 devant les autorités religieuses. D'après leurs déclarations, ils ne pouvaient avoir d'enfants car l'homme était impuissant. Ils obtiennent donc le divorce et se séparent. Quelques années plus tard, ces personnes se remarient et chacun a des enfants, Garnier est même père à plusieurs reprises. Lorsque l'official l'apprend, il lance une procédure en annulation de divorce et une batterie d'experts examine Garnier : les juges concluent alors à la « légitimité de la première union ».

Le divorce annulé, Jeannette et Garnier doivent donc reprendre leur vie commune et ne plus revoir leurs anciens conjoints qui peuvent reprendre une vie normale. Ils sont néanmoins considérés comme coupables, doivent payer les frais de justice et ont obligation de pénitence.

Le partage des biens se fait selon la coutume tandis que les enfants nés en seconde noce sont inclus dans le nouveau foyer.

Pour une femme, l'accès à de nouvelles responsabilités et le partage de l'argent du foyer est aussi souvent une des réalités du mariage. La femme endosse de temps en temps la responsabilité des affaires de son mari et peut même faire le déplacement *son mary l'envoya à Mets (Metz) pour aulcune de leurs affaires* (31).

De telles marques de confiance sont trop rares aux yeux de Christine de Pizan (32) qui regrette la dépendance financière de la femme vis-à-vis de l'homme. Elle considère donc qu'*il est assez de princes et autres hommes qui tant tiennent leurs femmes courtes d'argent qu'elles n'ont un denier, si ne pourroient ycelles par effect, quelque bon vouloir que elles eussent, user de celle vertu de largesce.*

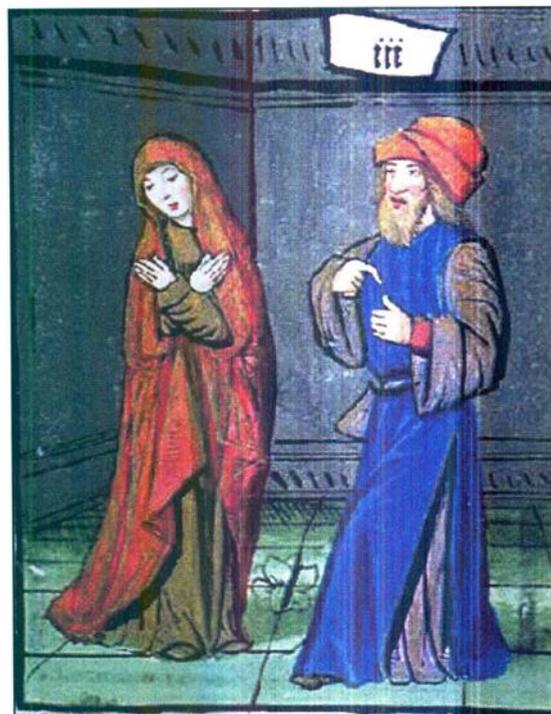
Les dames ne peuvent faire de dons, ni par l'argent bénéficier d'une certaine autonomie.

Mais si le couple se trouve séparé, la gestion des affaires courantes peut alors se révéler très problématique.

Un certain *Robinet, vallet d'ung barbier*, se bat avec un *manouvrier nommé Jehan* (33) et le blesse d'un coup de dague au front. L'homme ne décède que trois jours plus tard et c'est peut-être pour cela que la justice décide seulement de bannir le coupable. L'homme doit donc quitter Arras pour rejoindre sa région d'origine, la Flandre, en laissant sa famille, *sa femme povre et chargiée de six enfants ; car il n'avoit que sa labour.* C'est donc par décision de justice que la femme se retrouve ainsi seule avec ses six enfants et nous pouvons nous interroger sur ses moyens de subsistance.

Que dire des séparations plus violentes, et définitives, dans lesquelles le mari décède et laisse inévitablement sa femme seule ?

Heureusement, toutes les séparations ne se passent pas forcément aussi mal. Lorsque le couple se sépare en consentement mutuel, les biens peuvent être



Homme répudiant sa femme, Bible historiée, B M Lyon, Rés Inc 58, f. 84, vers 1495.

partagés : *Et pour ce vous prie que soiez contente que la divorce et separacion soit faicte de nous deux, et que amoureusement partissions nos biens communs par egale porcion.* Il semble que du côté du droit, le partage des biens se fasse en faveur du mari, car c'est lui qui commence à choisir les biens : *Sensuit la séparation des biens : Elle désire commencer la premiere : Et pour quelle raison, dit le mary, voulez vous choisir la premiere ? C'est contre tout droit et justice.* (34)

La séparation, le divorce, n'est tout de même pas chose admise de tous et certains penseurs, comme Francesch Eximeniz, sont purement et simplement contre la dissolution du mariage. Cette pratique semble d'ailleurs plus fréquente en France, car notre homme précise que les mœurs françaises sont pires que les catalanes ou les italiennes.

Etre (enfin) Veuve ?

L'ultime séparation que représente le deuil est une situation qui est loin d'être exceptionnelle. Au-delà de la tristesse potentielle qui accompagne le décès d'un mari, la vie poursuit sa marche et, tout naturellement, c'est la veuve qui reprend les activités de son mari. Si elle est capable de les assumer, cela représente pour elle une véritable ascension sociale et la prise officielle de responsabilités dans le travail.

Jacques du Clercq nous narre (35) la vie d'une de ces veuves, qui à ses yeux, a dû particulièrement être exemplaire.

La dame, Marie de Borgne, *fille de Colard de Borgne, bourgeois d'Arras*, épouse un autre bourgeois, Roland Cardon, et lui donne un fils. Ce type de mariage, au sein du même milieu social, est respecté. Mais nous apprenons que le mari décède alors que sa femme n'a que trente ans. Elle ne se remariera pas et restera seule jusqu'à son trépas, *environ douze ans ou quatorze ans* plus tard. Jacques du Clercq commence, après le récit de ces faits, par garantir la vie « honnête » de la dame : *elle mena moult dévote et honneste vie, en accomplissant les oeuvres de miséri-*

corde, et faisant les commandements de Dieu, et moult asprement chastiant son corps par pénitence.

La charité est aussi une des qualités de Marie de Borgne, qui *revestoit plusieurs povres, visitoit les chartriés, et leur donnoit de ses biens; leur lavoit leurs linges; et plusieurs aultres vertus avoit, et aultres bonnes oeuvres faisoit et fait jusqu'au jour de son trespas.*

La dame, reconnue de bonne vertu, est aussi et surtout une dame sachant gérer son patrimoine et les affaires. Jacques du Clercq nous détaille alors les activités marchandes du bourgeois, dont la veuve est obligée de réclamer de l'argent aux créanciers de son mari. Des sommes parfois importantes, qualifiées de *grosses sommes d'argent* et nous imaginons les difficultés que dut avoir la dame pour en obtenir le remboursement.

Les dettes concernent des *prests, que ledict Rolland avoit presté à plusieurs marchands*. Jacques du Clercq nous enseigne sur les opérations financières, *tant de vin comme autrement, en prenant gagnaige, c'est à sçavoir, sur chascun muid de vin qu'il vendoit, seize sous; et quitta les arrérages et principal et avec ce rendit plusieurs lettres de rentes viagères, et quitta ceulx quy luy debvotent, et dont elle avoit, ou son mary, receu le principal de la somme, et aulx aultres ne prenoit que le résidu du principal de la somme qu'ils devoient sans compter les montes pour reste.*

Nous retrouvons les termes comptables et comprenons que cette dame devait être au fait de ces pratiques au côté de son mari durant son vivant. Cette femme, d'une trentaine d'années au moment de son veuvage, a dû recevoir une formation par son mari et il ne fait nul doute qu'elle devait être un partenaire dans les affaires de celui-ci.

Gérer l'entreprise du mari décédé est l'un des métiers qui incombe à la veuve. Cette promotion sociale et cette liberté acquise ne sont pourtant pas toujours totales, mais parfois contrôlées, comme nous l'illustre le décès de Jehan Pinte. C'est un pelletier, c'est-à-dire un vendeur de peau, qui meurt le 27 juin 1457 (36). Sa veuve, âgée d'environ trente-quatre ans, ne profite cependant pas d'une pleine liberté car, *dès le lendemain matin, ainsy que Jeban Pinte feut mis en terre, sa veuve fiança ou espousa ce propre jour ung nommé Willemet de Neouville.*

Ce Willemet est parfaitement connu de la dame. Il exerce le même métier que son mari et fait donc partie de la même corporation. Cet homme est jeune, très jeune même, il a *l'âge de vingt ans ou environ* alors que dans cette société, l'âge moyen du mariage masculin est plutôt tardif (37). Dans les classes moyennes, il convient en premier chef d'amasser un pécule qui donnera assez d'aisance pour demander la main d'une jeune fille. C'est pour cela que l'âge moyen du mariage, au XV^e siècle, est compris dans une fourchette large de 20 et 30 ans pour les hommes, avec un fort contingent se mariant entre 26/27 ans. Pour les femmes, l'accession au mariage peut se faire dès 15/16 ans et peut aller jusqu'à 23/24 ans. L'âge le plus fréquent pour elles étant une vingtaine d'années.

L'écart de 14 ans entre la veuve du pelletier et son nouveau mari, induit une relation de couple particulière. C'est, pour le jeune homme, un moyen de promotion sociale rapide et importante; pour la dame, l'intérêt est différent.

Notre chroniqueur précise bien qu'il ne s'agit pas d'un mariage blanc, car *la nuit en suivant coucha avec son dit second mary*. Le mariage est bien consommé. Un deuil si court pourrait alimenter le commérage, mais Jacques du Clercq défend la dame: si les femmes ont hâte de se remarier *on la (les) pourroit excuser*.

Il l'explique ainsi: l'origine de cette précipitation est la conséquence d'une volonté ducale de remarier les veuves riches: *sitost qu'il advenoit que aucuns marchands labouriers et aulcune fois bourgeois d'une bonne ville ou officier trespassoit de ce siècle, quy fust riche, et il délaissast sa femme riche, tantost ledict duc, son fils ou aultres de ses pays vouloient marrier lesdictes vefves à leurs archiers ou autres leurs serviteurs.*

Les riches veuves, pour éviter de se voir marier à un proche du duc et leur laisser l'administration de leurs biens, préfèrent épouser rapidement un homme « de leur choix », si possible jeune. Ce jeune âge implique certainement un manque d'expérience conséquent dans la gestion des affaires et garantit une indépendance financière conservée de la dame. La précipitation est compréhensible, notre chroniqueur nous explique que ces veuves, *sy elles se vouloient marrier, qu'elles espousissent ceulx que leurs seigneurs leur vouloient bailler.*

Parfois pourtant, l'influence ou l'argent peut faire infléchir la décision et éviter ces mariages arrangés: *Et encoires estoient-elles les plus heureuses, quy par force d'amis et d'argent en pouvoient estre destivrées.*

Nous pouvons alors nous demander combien de temps la veuve est-elle amenée à diriger l'entreprise? En effet, l'arrivée d'un fils à l'âge de la majorité pourrait modifier son statut. Cet exemple d'une seigneurie rurale tend à nous indiquer le contraire: le domaine est tenu par une veuve (38), certainement très âgée, dont le fils, veuf également, un certain *Jehan de Bailleul de l'âge de cinquante ans*, possède lui-même une famille. Il s'est en effet marié contre l'avis de ses parents à une fille pauvre mais noble, la sœur du seigneur de Tanlay. Il a plusieurs enfants, parmi lesquels une des filles s'est mariée quinze jours auparavant.

Cette veuve, malgré l'âge de son fils chargé de famille, dirige donc la propriété avec lui et rien ne semble remettre en cause cette fonction dans la société.

(30) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 154. (ADA G 4171, f. 25-27 (1426).

(31) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève: Librairie Droz, 1972, nouvelle n° 66, p. 273.

(32) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris: Honoré Champion, 1989, Chap 21 | 21.

(33) Jacques du Clercq... livre V, chapitre 43, p. 277, (1465).

(34) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966, 73^e nouvelle.

(35) Jacques du Clercq... livre III, chap 41 p. 126 (1458).

(36) Jacques du Clercq... p 101, livre III, chap. 27 (1457).

(37) Smith Richard M., Hypothèses sur la nuptialité en Angleterre aux XIII^e-XIV^e siècles. In: *Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*. 38^e année, N. 1, 1983, pp. 107-136. doi : 10.3406/ahess.1983.411042 url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1983_num_38_1_411042

(38) Jacques du Clercq... livre V, chapitre 63, p. 304, (1465).

II. Une société violente ?



Bataille entre les vices, Henri de Ferrières, Le songe de pestilence, Maître du Rational des divins offices de Charles V, Bnf, Fr. 12399, F. 157 v. Paris, 1379.

Rixe entre villageois ivrognes tant bourgeois que paysans, attroupés autour d'un tonneau de vin, enjeu de la dispute. Les femmes se battent à la cuillère et la quenouille.

Demande :

Quelles sont quatre choses qui journallement se font au monde sans gaires de besoing ?

Response :

Tuer ung homme, car aussi bien il morra ; ne corner le jour, car aussi bien il viendra ; ne aouer le diable, car nul bien il ne fera ; ne battre sa femme, car nulle jamais n'en amendra.

Bruno Roy «Devinettes Françaises du Moyen Âge», cahiers d'études médiévales, n°3, Bellarmin, 1977. p 113.

Cette devinette misogyne, inspire soit un tabou, un fantasma masculin ou un fait admis. Qu'en est-il réellement ?

Il est un premier point certain. Cette société médiévale est violente. Tout dérangement est sanctionné par une réponse le plus souvent physique. En 1457, Jacques du Clercq (39) nous rapporte cette histoire provenant de la ville de *Hesdain*, Hesdin dans le Pas-de-Calais. La rumeur accuse un clerc, le prieur de cette ville, de vivre en concubinage. Deux hommes vont alors chercher la femme pour la soustraire au clerc. Comme l'autorité ne leur donne pas raison, ils se vengent alors, *en plein jour, battirent et navrèrent, en plusieurs lieulx de son corps, le prieur de Hesdain*. Les coups sont violents et l'homme est blessé en plusieurs endroits du corps.

Il est difficile, faute de statistiques ou de plaintes déposées, d'établir une réalité de la violence. Jacques

du Clercq mentionne ce fait ; est-il pour autant isolé ou courant ? Les textes littéraires font eux aussi état de cette violence mais rappelons que ces textes sont, en nombres, écrits par des hommes pour des hommes.

La femme peut y jouer le rôle d'une rebelle contre l'autorité masculine ou à l'opposé, à l'instar de Grisélidis (40), accepter tous les ordres de son mari même si c'est pour être humiliée. Certaines, par leur caractère, peuvent se montrer *rioteuses* c'est-à-dire querelleuses. Treize des quinze histoires de l'ouvrage *les XV joies du Mariage* mettent en scène des femmes qui conduisent les hommes comme les poissons, prisonniers de la nasse.

En réalité si la femme sait attirer l'homme dans ses filets, souvent nous retrouvons, chez les plus riches des jeunes filles mariées entre 12 et 15 ans, enjeu d'intérêts économiques et de solidarités familiales. Le choix du mari revient au père, la femme mineure passe d'une autorité à une autre.

La violence féminine

La violence féminine est tout d'abord une affaire de verbe. L'insulte vient toujours avant l'affrontement et, souvent, la joute s'arrête après cet échange verbal. Dans le cas contraire, ce sont les coups qui prennent le relais et la rixe peut dégénérer.

Il est à noter que cette violence touche les deux sexes, mais aussi semble être transversale à la société. Nous trouvons ici, trois bourgeoises d'Arras, *très notables et bien famées et renommées*. Si d'après Jacques du

Clercq (41) ces trois femmes sont de parfaite réputation pourtant, elles se laissent aller en cette journée du 12 octobre 1458 à de biens mauvais penchants.

Elles sont connues de notre auteur arrageois, *l'une femme de Jehan Sacquespée, l'autre femme de Jacques Hatoy, l'autre femme de Pierre Lame, avec elle Remy Caullier, frère de ladite femme*. Ces dames reviennent d'un pèlerinage, prétexte à une sortie. Elles sont naturellement accompagnées de quelques serviteurs, nous retrouvons un homme *Jacques Hatoy, et autres hommes et femmes leurs serviteurs*. Le lieu de pèlerinage pour sainte Bertille est situé à Maroeuil à moins de 10 km du centre de la ville d'Arras.

Nos dames se dirigent vers la porte de Baudimont. L'auteur nous explique alors qu'*ainsy qu'elles revenoient sur le soir, ung char passoit par devant elles, sur lequel avoit ung josne compagnon, fils de Jacques Gaillard, censier de Gaucourt, de l'age de dix-neuf à vingt ans, à quy le char estoit*.

Ce jeune garçon fait alors tomber sur la route un de ses patins de bois. Les bourgeoises gentiment *crièrent après luy quy menoit le charriot, qu'il recueillast son patin*. Le garçon descendit et va chercher son bien. Alors intervient un *josne garçon, non pas de la compagnie des dictes bourgeoises, mais quy d'aventure passoit*. Cet enfant saisit le patin et demande un denier pour que le jeune homme retrouve son bien. Le jeune homme refuse et *reprint par force le patin*.

L'enfant se tourne alors vers le groupe et *alla dire aux bourgeoises que ledict charreton avoit dict plusieurs villaines paroles d'elles*.

Ces dames et par *espécial de la femme de Pierre Lame*, envoient alors Remy Caullier, un serviteur battre le jeune conducteur de char. La rixe tourne mal et il reçoit de la part du valet *ung coup d'une fuste, quy est ung baston comme pour s'appuyer, mais il y a dedans une espée de fer*. Ce bâton a mécanisme est redoutable, le jeune homme est transpercé au ventre à *l'oing et les boyaulx, tellement que au huitiesme jour ensuivant il mourut*.

La troupe est donc accusée d'homicide. Les bourgeoises doivent alors demander et obtenir une rémission du roi. L'insulte supposée est rapportée, le serviteur joue le rôle de redresseur du tort et l'issue est fatale.

Il faut prendre garde d'interpréter cette société de mauvaise façon. La sensibilité est exacerbée, bien davantage qu'à notre époque, les injures sont fréquentes et cela dans toutes les classes sociales. L'insulte permet de provoquer, de rythmer l'affrontement ou même de le conclure en légitimant celui-ci.

Nicole Gonthier (42) a classé ces insultes en cinq catégories.

La première concerne l'absence de courage, ou sa présence. La seconde tient « aux interdits de la morale religieuse », tandis que la troisième explore la gamme des tabous autour des tares physiques, de la scatologie, de la maladie ou de la malpropreté. Un quatrième champ lexical est celui des insultes liées au sexe, aux perversités. Le dernier enfin concerne le statut juridique, politique.

Tempérament colérique, Tacuinum Sanitatis, Bnf Latin 9333, fol. 95v, XV^e siècle.

Les exemples fourmillent : nous sommes en 1489 (43), une certaine Jeannette Cliquant, qui se trouve à l'église le dimanche, entend, énoncée par le vicaire, la liste des excommuniés. Lorsqu'elle y entend le nom de son mari, elle se met à insulter violemment les paroissiens. Ailleurs, il s'agit d'un prétendant éconduit (44). Ainsi quand ce dernier *veult jouer a elle ainsi qu'il avoit acoustumé, elle l'injure et menace de fraper*.

Les insultes féminines, comme celles masculines, appartiennent cependant souvent à la sphère sexuelle (45). Les termes de paillard, ribaude reviennent fréquemment (46). D'autres comme « sanglante truande » sont aussi usités. En 1466 (47), une certaine Jacqueline Filleboys ajoute à ce triste vocabulaire les mots de « savate lisse ». Elle utilise aussi certaines formules adressées à la malheureuse Ginette Grantdame : « va quérir tes enfants que tu as porté en une corbeille à Notre Dame. » La corbeille étant le lieu où l'on dépose les nouveau-nés jugés « indé-sirables ».

(39) Jacques du clercq... p. 104 (1457).

(40) L'histoire de Grisélidis, est présente dans le *Décameron* de Boccace, elle se trouve aussi rapportée dans *le mesnagier de Paris*.

(41) Jacques du Clercq... p. 124 (1458).

(42) Nicole Gonthier, « *Sanglant coupaul ! Orde Ribaude !* » les injures au Moyen Âge, Presses universitaires de Rennes, 2007.

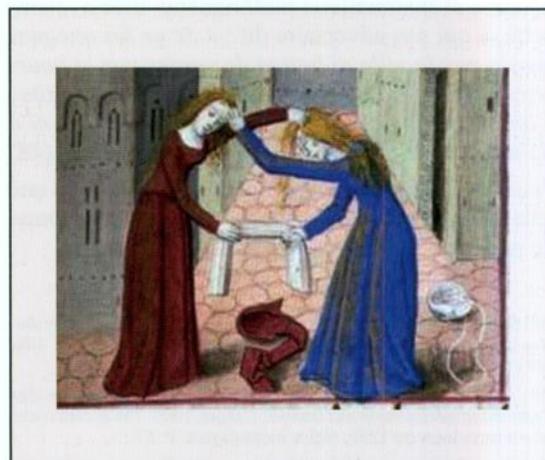
(43) Solé Jacques, *Etre femme en 1500 la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 148. (ADA G 4216 f. 140 v (1485).

(44) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 52.

(45) Nicole Gonthier, « *Sanglant coupaul ! Orde Ribaude !* » les injures au Moyen Âge, Presses universitaires de Rennes, 2007.

(46) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 151.

(47) ADA, G 4175, f 17 v, 43 v (1457); G 4180, f. 178 r, 204 v (1466).



Femme se disputant, Cent nouvelles nouvelles, France, Ms Hunter 252 U.4.10. Vers 1475-1500.



Beauté et laideur combattant chasteté, Ms P A 25 F 67, Roman de la rose, Guillaume de Lorris, Jean de Meung, Bibliothèque municipale de Lyon, XV^e.

Chasteté est mise à mal par les deux vertus. Beauté est par nature représentée comme une femme jeune, la robe élégante et près du corps, le cheveu libre, contrairement aux deux autres qui portent la coiffe.



Lapidation d'Orphée par les femmes de Thrace, Ovide, *Métamorphoses*, B M Lyon, Ms 742, f 178v, vers 1385.



Homme se faisant battre, Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 0502, f. 052, quatrième quart du XV^e siècle.

La femme avec une escabelle frappe l'homme à ses pieds. Derrière lui une paire de patins, symbole du foyer bien tenu.

Ces insultes, litanies habituelles, se rencontrent régulièrement, avec quelques variantes. Un dimanche de 1456, la femme de Colin Milot, après la grand-messe, dans l'église Saint-Jean de Troyes, s'approche du prêtre qui vient de confesser Jeannette Lesnotre et l'apostrophe le prenant à témoin : « Voyez cette bourgeoise. S'est elle confessée des larcins qu'elle m'a faits ? Elle me doit plus de 10 francs si elle veut me faire raison. »

L'homme d'église tente de calmer la dame en vain. Il lui explique qu'il n'a de compte à rendre d'elle. Cela ne fait qu'exaspérer cette querelleuse. Les insultes et insinuations malhonnêtes fusent. Jeannette, à qui son adversaire dit : « Je ne fus oncques menée par la ville ni battue de verges par le bourreau », réplique du tac au tac insinuant des faits : « aussi n'ai je point été avec les gens d'armes ni à Saint-Antoine dérober un malheureux moine. » (48) Peut-on considérer que ces dames en exprimant une telle violence essaient de se donner une certaine forme de reconnaissance ?

(48) Solé Jacques, *Etre femme en 1500 la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, (ADA, G4173, f. 148-149 (1456).

(49) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. The ancren riwle, auteur inconnu, vers 1250, règles monastiques. P. 57.

(50) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. Vingt-deuxième arrêt, p. 107.

(51) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 38^e nouvelle.



Lamek maltraité par ses deux femmes, *Speculum humane salutacionis*, B M Lyon, Ms 245, f 140, 1462.

Une mineure ?

« En ma folie, je me désespérais que Dieu m'ait fait naître dans un corps féminin. »

Christine de Pizan, la cité des dames, 1405

Ces quelques mots de la part de cette jeune veuve, élevant seule ses enfants et vivant de sa plume, montre une certaine ambiguïté féminine. Nous voyons en filigrane une société où la soumission de la femme à l'homme est claire, mais aussi une prise de conscience où transparait une réelle volonté d'émancipation et d'autonomie.

La femme, dans les faits, est considérée pratiquement comme une mineure, est donc « à la merci » de son mari et l'homme à tendance violente, peut de fait en « user ».

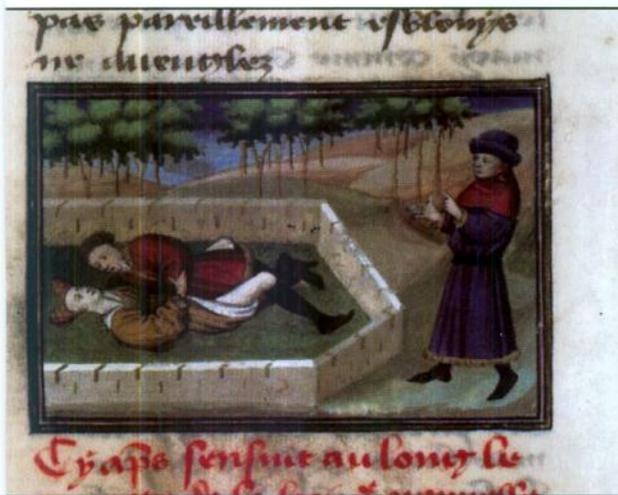
Déjà, dans une moindre mesure, les châtiments corporels sont une pratique courante et acceptée. En témoignent les habitudes de mortification que condamne l'auteur inconnu (49) d'une règle monastique vers 1250. Il recommande ainsi gentiment aux nonnes de porter des habits de toiles grossières, et que celles qui le désirent peuvent s'habiller d'une chemise de laine et coton. Il ne semble pas apprécier les peines pratiquées ailleurs car il demande de ne pas porter fer, haire ou peau de porc-épic. De même il demande de ne pas se fustiger avec des fouets de cuir ou des lanières plombées ou encore du houx. Malgré tout, il sait que cette pratique aura lieu, alors il conseille de ne pas se flageller trop souvent ni sans la permission de son confesseur.

Ainsi, les actes de violence semblent peu réprochés, preuve en est le nombre important de référence dans *les évangiles de quenouilles*. Mais cette pratique est, dans nos témoignages, une violence surtout masculine. Il semble établi que lui seul puisse juger de la correction corporelle à donner.

Une femme (50) demande ainsi à son mari de la laisser passer : « laisser moy aler ». Alors son mari luy bailla... deux souffletz dont elle cheut a terre comme toute estourdie.

Ces coups peuvent être beaucoup plus violents, voir excessifs : l'homme (51) *print ses verges et baptit tant la lieutenant de sa femme* (il s'agit d'une voisine qui a pris place dans le lit pendant que la femme va s'ébattre avec un autre homme) *que a pou qu'il ne la cravanta, en luy ramentevant* (rappelant) *la lamproye* (il bat sa femme au sujet d'un poisson qu'elle n'a pas servi à ses amis); les blessures infligées sont importantes, *il la mist en tel point qu'elle saignoit de tous costez, mesmes les draps du lit estoient tant sanglans qu'il sembloit que ung beufy fut escorché*. A la fin, *ses verges luy faillirent et fut lassé*. Ce qui calma l'homme, ce n'est pas la douleur qu'il infligea à la femme, mais sa propre fatigue.

Les coups, s'ils sont tolérés, ne doivent cependant pas conduire au décès, sous peine de devoir en répondre devant la justice. Le plus souvent, il s'agit heureusement d'une menace, sans effet. Une dame (52) en parlant de son mari juste après son mariage *l'en disoit qu'il estoit si divers qu'il me tueroit*. Mais il n'est pas rare non plus de voir la violence dépasser toute limite. C'est qui arriva à un homme qui battit sa femme (53), au point de la croire morte car cette



Nicostrate abusé par sa femme, Décameron, Bnf Fr 239, F. 204 v. milieu du XV^e siècle.

dernière, rusée, fist la morte suffisamment longtemps. Pour l'entourage, comme pour le mari, il ne s'agit plus d'une querelle, d'un acte odieux de fait divers, mais d'un véritable homicide. Le voisinage est bien esbahis et espoventez par les faits. Le mari, un certain Verton, ne sait plus quoi faire, de s'enfouyr ou non.

Échapper à la justice par la fuite lui traverse donc l'esprit. Et de fait, les voisins et voisines luy conseillerent tous qu'il s'en fuya, disant : « Pour Dieu, Verton, ne vous laissés pas trouver en place, car se vous estes tenu de justice, il est fait de vous, et après vous aurés la teste trenchée, car vous scavés que justice en ceste ville est rogoreuse et n'espargne nulz. »

Pour éviter la peine capitale, l'homme écoute donc le voisinage et fuit. Les voisins lui conseillent de se réfugier en quelque moustier en franchise, car vous voyés qu'elle est morte. C'est donc au sein d'une église, un moustier que l'homme pourra trouver asile.

Il est surprenant de constater la réaction des voisins, s'inquiétant davantage de l'avenir du mari que de la situation de la femme et montrant une certaine acceptation de la violence.

La violence n'épargne pas non plus la femme enceinte (54). L'accouchement lui-même est annoncé de grands tourments et il est même certain qu'elle en mourra... Plus volontaires, nous trouvons dans les lettres de rémission la trace de « pratiques abortives » plutôt discutables : les coups de pied du mari dans le ventre de sa femme (55). De la même manière, en 1460 à Arras, une jeune fille de seize ans est enlevée par des compagnons (56). Battue sur la tête et sur le corps très villainement, elle avorta deux jours plus tard, enfanta d'ung enfant mort.

L'auteur blâme naturellement ce fait et s'étonne que la justice ne donne pas suite, mais l'explique par l'air du temps où la justice ne défend pas les plus humbles.

Il existe aussi une autre forme de violence faite à la dame. Il s'agit d'une violence plus psychologique par le biais d'un objet ou un animal appartenant à la dame.

En effet, une des occupations préférée d'une jeune fille est l'élevage d'un oiseau.

L'oisellerie est, au Moyen Âge, un art de vivre pratiqué par la noblesse comme la bourgeoisie, et ce sont les femmes qui y occupent une place privilégiée. Elles élèvent ces oiseaux, cousent les paupières des oisillons, les entraînent... Ce sont elles encore qui affectionnent particulièrement l'oiseau domestique qui est l'objet ici, de violence.

Le choix de l'animal est important, la pie bavarde, au plumage noir et blanc éclatant, geai des chênes à la robe très colorée, et au chant mélodieux, étourneau sansonnet au chant varié et à la robe tachetée ou encore, le pinson du Nord ou des Ardennes, coloré avec une gorge rouille.

Ces animaux possèdent donc en commun une robe colorée, vive ou contrastée, parfois une certaine malice, et surtout un chant qui est qualifié de mélodieux. Nous comprenons aisément les qualités qui font de ces oiseaux, des animaux de compagnie appréciés et convoités au Moyen Âge.

Certains oiseaux sont aussi choisis, non pour leur chant mélodieux, mais plutôt pour leur capacité à formuler des sons proches du langage. Nous apprenons ainsi que les femmes, par leurs doux langages, ne font parler en leurs cages (57). Et les jeunes filles rivalisent de talents pour exercer leur animal à parodier la voix humaine. Cette prouesse est alors l'objet de réunion entre ces jeunes gens, occasion de rencontres et de plus amples discussions.

C'est ainsi qu'un jeune homme, par jalousie, s'en prend à la caille d'une jeune demoiselle.

Le chant de l'oiseau met en fureur ce jeune homme (58), il s'agit d'une paillardie caille qui commençoit à crier et chanter courcaillet come se ce eust esté chose jurée...

Il annonce son intention homicide, et disoit que s'il pouvoit veoir ou tenir la dite caille, il la tueroit quoy qu'i luy deust couter.

Il ne peut atteindre l'animal dont la cage est placée à l'intérieur de la maison. Il s'en prend à la jeune fille et requeroit que la dicte dame fust contrainte et condempnée a faire abatre la cage et tuer la dite caille. Celle-ci essaie de défendre son animal, argumente, ce n'estoit ce que une povre beste qui gaignoit sa vie a chanter.

Le jeune homme ne veut rien entendre alors qu'il ne failloit que faire rompre ung ou deux bastons de la dicte cage pour l'en faire aller.



Couple devant une cage, Allemagne, fin du XV^e siècle.



Flore et les prostituées, Bnf Français 12420, fol. 98v, vers 1402.

(52) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967, tierce joie, p. 20.

(53) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972, nouvelle n° 73, p. 292.

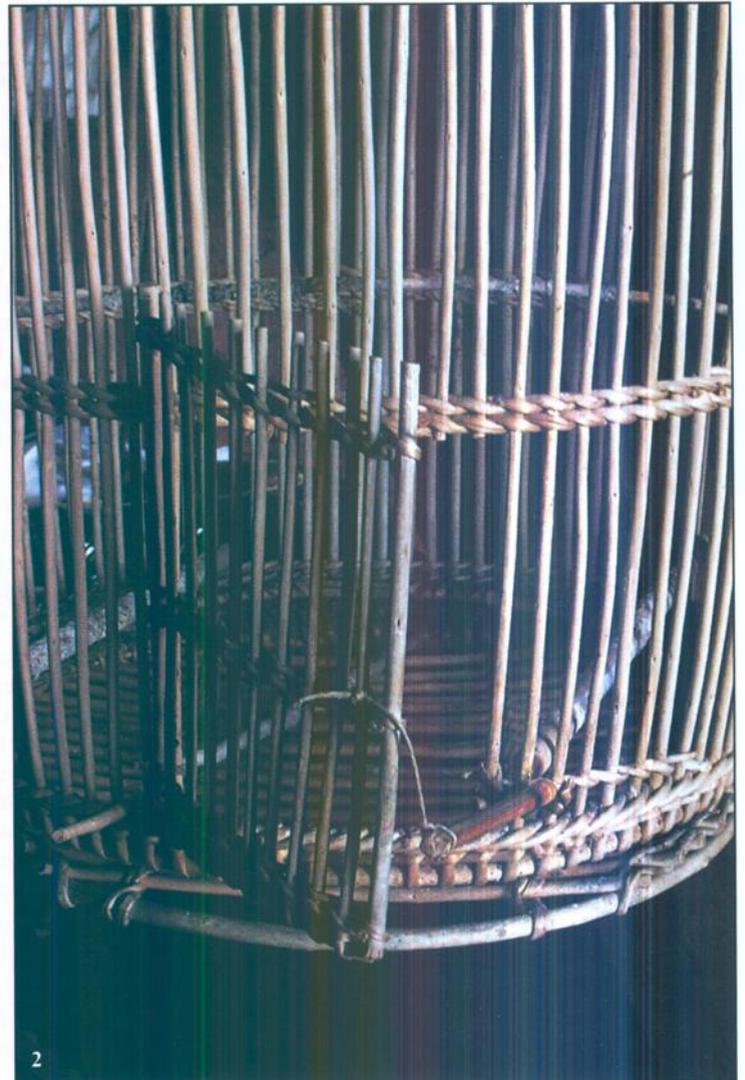
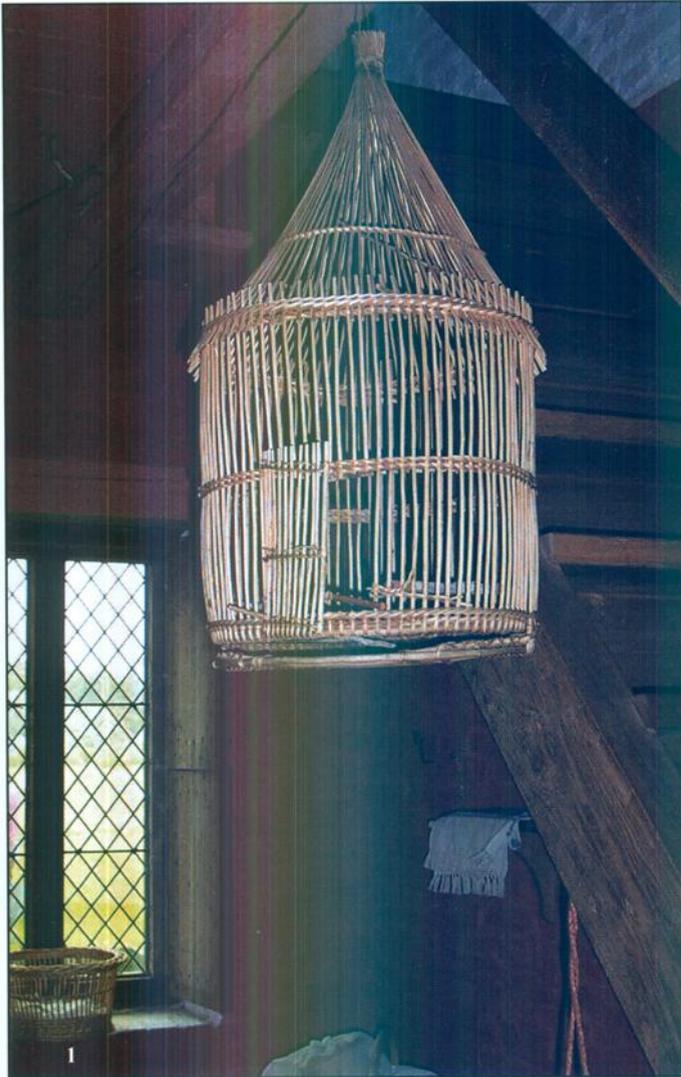
(54) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998, Première journée, vingt-troisième chapitre, p. 54.

(55) Danièle Alexandre-Bidon, Monique Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, CNRS, 1985, p. 24, texte provenant de la Bnf Ms Fr 12323.

(56) Jacques du Clercq... livre IV, chapitre XXII, p. 166, (1460).

(57) André Tissier (textes annotés et commentés), *Recueil de Farces (1450-1550)*, Droz, 1988, Tome 3. *Maître Mimin étudiant*, vers 364-368.

(58) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951, p. 90.



1. Cage suspendue, photo de l'auteur, Village archéologique de Walraversijde (Belgique).

L'oiseau s'est envolé, la cage en osier comporte des barres de repos sous forme de baguette pour l'oiseau.

2. Détail de la cage suspendue, photo de l'auteur, Village archéologique de Walraversijde (Belgique).

Détail de l'ouverture, la barre d'osier coincée dans la languette retient la porte fermée... mais celle-ci est brisée.

Des métiers plus exposés ?

Si les plus humbles sont les plus exposés à la violence, certains corps de métiers n'en sont pas plus protégés.

La prostitution en fait partie. C'est un métier reconnu, qui offre un complément de salaire occasionnel aux femmes les plus pauvres.

Certaines filles sont donc quasi-publiques et cette réputation est pour beaucoup dans le regard que porte l'homme. Celui-ci considère alors ces femmes comme des proies, voire des objets dont il peut faire ce qu'il veut sans rémunération. Nous sommes en 1466 (59), un ecclésiastique, le prieur de Brienne-le-château et quelques compagnons se rendent la nuit dans la maison d'une veuve. Ils y trouvent une jeune fille considérée par le clerc comme étant une grande blasphématrice, habituée à jurer sur le sang du Christ et à renier Dieu. La fille est conduite devant le prévôt. Sur la route elle est amenée de force dans une cave où ils tentent de la violer.

C'est pour ces mêmes raisons qu'en 1462 (60), à Saint-Nabord, la concubine d'un curé reçoit la visite d'une dizaine d'hommes conduits par un clerc célibataire. Ce dimanche soir-là, la jeune fille est traînée dans un champ où elle est violée.

Il est à noter une différence entre la réputation masculine et féminine. Nous sommes dans la décennie 1480. Un vicaire de Saint-Etienne de Troyes passe une nuit de débauche avec une fille publique dans son église. Il appelle d'autres prostituées lorsque ces dernières passent devant son cloître. Il les conduit alors dans sa chambre. Ses voisins sont scandalisés. Sa seule peine sera une simple amende de 10 livres (61).

Cette violence n'épargne personne, même la fille publique travaillant en établissement. Ces maisons publiques assurent une relative sécurité à la prostituée. Cette sécurité est bien souvent garantie par les autorités ecclésiastiques.

Nous sommes à Arras en 1460 (62), lorsque quatre compagnons arrivent à une étuve portant le nom de *Le Glay*. C'est un établissement où *fillettes de joie se tenoient*. Ils se saisissent d'une fille d'environ 16 ans et cherchent à l'emmener avec eux. Mais comme elle refuse, leur annonce *qu'elle estoit grosse*, ils devinrent violents et *ils la battirent sur la teste et sur le corps très villainement, et l'emmenèrent en une maison d'où elle escappa*. La pauvre fille, au *deuxiesme jour ensuivant, des coups et horions qu'elle avoit eus, enfanta d'ung enfant mort*. La peine aurait pu être sévère, une femme a été battue, il y a eu infanticide, pourtant, aucune justice n'est donnée. Notre chroniqueur se plaint que la justice n'existe pas pour *ceulx. quy n'avoient de quoy eulx deffendre, ou bien sur ceulx quy n'estoient pas portés des seigneurs*.

C'est encore pour une fille publique que deux hommes, Martinet de Walrus, un *gentilhomme de part sa mère* et Gillot Moilon, un orfèvre, se disputent (63) dans une étuve d'Arras nommée le *Fort-Homme*. Il est au environ de dix heures en ce seize janvier lorsque Gillot tue l'autre d'un coup de couteau. Face à ce crime, il est fait peu de cas de la jeune fille et nous ne connaissons pas même son prénom. Fort heureusement ces dernières, troublées dans l'exercice de leur métier peuvent obtenir gain de cause devant la justice. Nous sommes en 1461 (64), dans l'un de ces établissements. Un mauvais payeur se dispute avec la femme du tenancier. Elle est agressée par lui. Une des filles de l'établissement, Isabelle la Poussine, prend la défense de sa patronne. L'homme tenu par les cheveux saisit un pot de moutarde et cherche à le jeter à la tête de la tenancière. Deux autres filles, Perrette et Michelonne la Bretonne réussissent à l'expulser. Il est deux heures du matin lorsque l'homme brise la fenêtre de la Poussine et la blesse à la poitrine. L'homme ira en justice et devra s'acquitter d'une belle amende de trente sous.

Un rapport de force

La femme est souvent perçue par l'homme comme une personne sur laquelle il peut exercer une domination. Le plus souvent, il s'agit d'une domination physique, comme le viol par exemple.

C'est ainsi qu'un homme, Guillaume Were, père de trois ou quatre enfants, viole (65) une femme qui travaille aux champs. Le champ est un endroit particulier où la femme, si elle est isolée, peut difficilement appeler à l'aide. La femme devient alors, pour certains, objet de désir, perçue comme sans défense.

C'est d'ailleurs seule sur le bord d'une route déserte que pareille mésaventure arrive à Perrote Michou, habitante d'un hameau proche d'un village appelé



Baigneuse, Bible de Wenceslas, Vienne, österreichische Nationalbibliothek, Codex Vindobonensis 2759-2764, F 130 v. 1389-1400.

La femme de cette illustration exerce la profession de baigneuses, que l'on reconnaît au houssoir, le plumeau tenu à la main. Il est intéressant de distinguer sa chemise dont la forme particulière semble être propre à l'Allemagne. Il s'agit en tout cas d'un vêtement de travail adapté au métier de l'eau par l'absence des manches. C'est dans les bains publics que s'exerce communément le plus vieux métier du monde.

(59) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 47. (ADA, G 4180, F 175 v, 206 v, 211-212 (1466)).

(60) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 48 (ADA G 4177, F 129 r (1462)).

(61) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, 255 p.

- p 63... ADA, G 4216, f. 75 r (fin de 1487).

(62) Jacques du Clercq... livre IV, chapitre 22, p. 166, (1460).

(63) Jacques du Clercq... livre V, chapitre 4, p. 232, (1463).

(64) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p 62. (ADA, G 246 (1413-1416) ; G 4175, f. 2 r (1457) ; G 4176, f. 84 v, 88 r, 163 r (1461)).

(65) Jacques du Clercq... livre V, chapitre 63, p. 305, (1466).



Banquet avec des courtisanes dans une auberge (détail), Valère Maxime, Faits et dits mémorables, traduction de Simon de Hesdin et de Nicolas de Gonesse, Maître des Privilèges de Gand, Flandres, Bnf Fr. 6185. f. 51. vers 1455.

Courtois en 1460 (66). C'est le lundi et elle va porter quatre boisseaux de blé à un moulin. Le travail effectué, sur le retour, portant sa farine, il y a un endroit de la route où il y a beaucoup de végétation. Elle aperçoit alors un homme à cheval arrivant vers elle. Il descend de sa monture, la saisit et l'immobilise en lui croisant les bras derrière le dos. Il la couche au sol, met ses jambes entre les siennes et lui dit qu'elle doit être sa femme. Il la tient à la gorge et ne peut répondre. L'homme, un clerc est armé et elle devine que, si elle dit un mot, il l'égorgera. Il la connaît donc charnellement avec violence, la déflorant et l'ensemencant. Arrivant chez elle, Perrote

porte plainte. L'homme est accusé, il nie et est mis en liberté contre une simple caution de 100 livres.

L'effet de groupe peut aussi agir comme stimulant et faciliter le passage à l'acte, comme le relate cet épisode. Alors que trois femmes amassent de l'avoine (67) dans un champ près d'une commune nommée Celers, sept compagnons remarquent l'une d'entre elle, une jeune fille. Ils n'ont d'autres solutions pour arriver à leurs fins que de battre *la mère et la soeur tellement, que la mère feut en péril de mort*. La jeune fille est finalement enlevée et ramenée trois jours plus tard lors de la *feste audict Celers*. La jeune fille avoue, peut-être sous la menace, *que c'estoit de son bon gré qu'ils la avoient emmenée*. Mais la famille désire réparation et va se plaindre au seigneur de Criencourt, qui estoit à Arras devers le duc, lequel ne s'en bougea.

L'honneur de la famille, dont la femme est responsable, est perdu. C'est pour cela que c'est la famille et non la jeune fille qui va demander réparation auprès des autorités. Mais puisque cette dernière avoue son bon gré, la défense est donc difficilement possible. De même si après un viol, la jeune fille accepte de l'argent comme réparation, l'honneur est perdu (68).

Viol de Lucrèce, bnf Ms. Français 233, fol. 69v, troisième quart du XV^e siècle



(66) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 89. (ADA, G 4176, f. 16 v (1460).

(67) Jacques du Clercq... livre III, Chap. 36 p. 115 (1458).

(68) Voir sur ce sujet Rossiaud Jacques, *La prostitution médiévale*, Paris : Flammarion, 1990, 286 p.

Homme battant une femme, Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noelle Delebarre.)

Cette photographie traite avec humour une situation qui ne l'est pas du tout.



Mais l'enlèvement de la jeune fille, symbolique ou réel, reste encore au XV^e siècle, nous l'avons vu, une possibilité pour officialiser un mariage. Un rapt donne donc droit à l'homme de prendre femme.

De pareilles exactions sont toutefois à nuancer par un climat d'insécurité qui règne. De la part de l'auteur même, la proximité de la garnison de Calais et un défaut de justice *par faute de justice* explique cette violence qui nécessite que tout *homme de pied, laboureur, marchand, ny aultre, quy osast aller par les champs, quy ne portast ung espieu, hache ou aultre baston* (69).

Être femme n'exclut pas de pouvoir subir également les décisions de justice, aussi sévères soient-elle, car la femme peut aussi commettre des forfaits. Une servante qui avoue un infanticide (70) est donc condamnée à *estre ardse, et feut ardse le sixiesme dunct mois*. La justice est rapide car l'enfant nouveau-né mort a été trouvé le *quastrième de septembre en la ville d'Arras, sur les cresteaux de ladicte ville, assez près de la porte de Meaulens sous une grosse pierre de grès*.

C'est donc deux jours plus tard que la femme est brûlée. La rapidité de la sanction s'explique par l'importance des faits : l'enfant n'est pas baptisé, l'infanticide est donc aggravé. La communauté est déstabilisée, l'émoi est important et le crime doit être puni.

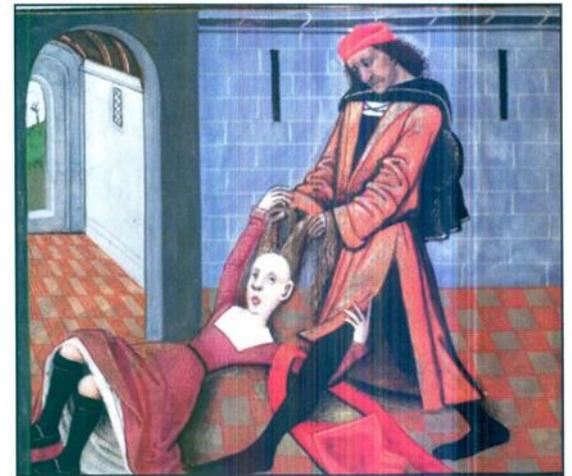
Les peines ne sont cependant pas toujours identiques entre les hommes et les femmes. A Amiens (71), un frère et une sœur, *de noble sang* sont exécutés. Il leur est reproché d'avoir *esté charnellement ensemble l'espace de sept ans*. La peine d'adultère se double d'un homicide, celui d'un enfant *qu'ils avoient eu de l'ung l'aultre sans avoir baptesme*. Ces faits graves se complètent aussi d'autres délits que l'auteur qualifie sous l'appellation vague de *plusieurs aultres crimes*. Les peines auraient pu être similaires, pourtant l'homme est pendu et la femme brûlée.

Sans être fatale, les peines de justice peuvent être aussi sévères pour les femmes. Une certaine Jehenne Lenglesse est soupçonnée d'avoir assassiné son mari avec la complicité de son cousin (72). Le seul fait avéré qui puisse leur être reproché est d'avoir été pris dans un champ en emportant *plusieurs biens de son mary*. Cette femme, que la rumeur a garnie d'une mauvaise réputation, est alors punie. Elle est mise sur un char, *lyée par les bras et par les espaulles contre une estacque*. Ainsi liée, incapable de bouger, elle est menée par tous les *carrefours de la ville d'Arras* : c'est le plus sûr moyen de présenter la coupable. Une fois le parcours terminé, elle est menée au pilori et exposée *certaines heures publicquement*. Le bannissement est la dernière sentence de cette justice *hors et bannis à toujours de ladicte ville d'Arras*.

C'est la rumeur qui peut alors conduire aux peines de justice.

La domination par la contrainte

Un seul homme, usant de sa grande puissance et de son autorité, parvient à perturber toute la société arragoise (73). Les filles les mieux dotées, filles de *bons*



Le roman de la rose, Bodleian Library, Oxford, Ms Douce 195. F 66 v Fin XV^e siècle. Manuscrit français.



Calandrino cherchant des pierres, Décameron, Bnf Fr 239, F. 216. milieu du XV^e siècle.

marchands, bourgeois ou riches labouriers, sont des cibles privilégiées destinées à être mariées aux *serviteurs et archiers dunct bastard par force*. Il est très difficile de refuser sa fille à un homme si puissant et pour éviter un mariage qui ne servirait pas leurs intérêts, *les riches se appactissent à luy par argent*. Ces arrangements financiers sont fortement critiqués par notre chroniqueur et lorsque, au moment de la mort sans confession du *bastard*, *son corps feut preste-ment tout noir*, il considère comme un signe du malin cette couleur perçue comme démoniaque.

Des raisons pas toujours raisonnables

Homs ivres n'est pas a soi.

(Joseph Morawski, *Proverbes Français antérieurs au XV^e siècle*, Edouard Champion, Paris, 1925 p 31.)

C'est la jalousie qui demeure la première des raisons. Les Italiens sont déjà considérés comme des personnes soupçonneuses et jalouses. Un homme surveille étroitement sa femme *qu'il ne gardast sa femme d'aussi près comme ung jaloux ytalien, si faisoit, et si n'estoit* (74)...

L'ivresse peut aussi atténuer le jugement. C'est alors la rare occasion pour une dame de se venger de son mari (75). En effet, nous retrouvons un ivrogne de retour de la taverne. A la maison, il insulte sa femme

et l'accuse d'adultère. Il use de son droit sur elle et lui offre un choix, l'ordalie au fer rouge ou la mort. Pour mettre sa menace à exécution, il prend un soc de charrue qu'il plonge dans le feu. Lorsque le soc est rougi, il commande à sa femme de le saisir sous peine de torture à mort. La réponse de la femme est courageuse : « *Seigneur dit elle puisqu'il doit en être ainsi, passez-moi le fer !* »

L'homme saisit alors le métal incandescent pour le lui donner. Il se brûle alors la main si fort qu'il ne put s'en servir avant plusieurs mois.

Cette histoire nous présente une femme maligne qui triomphe des mauvais traitements infligés par son mari. Nombre de fabliaux sont similaires et présentent des femmes rusées.

La vérité nous offre une réalité plus crue où notre éternelle mineure aux mains de quelques forcenés n'ont que peu de recours.

Battre sa femme est toléré et accepté dans cette société occidentale, fort heureusement le fait ne semble pas trop courant. Francesco de Barberino (76) donne des conseils de conduite à tenir, face à cette situation. Ainsi si le mari se met en colère ou frappe, il faut rester humble et soumise et, conseil qui peut sembler odieux, ne pas se souvenir des offenses. Il convient alors de ne pas porter flanc aux médisances. Ainsi lorsque le mari s'absente, la simple précaution est de se montrer triste et mener une vie retirée.

Un manuscrit catalan du XV^e siècle (77) rejoint cette pensée. Il est conseillé de ne rien dire ni faire qui ne puisse déplaire au mari. Il conseille de ne pas recevoir de pauvres pèlerins en sa demeure sans son consentement. Pour éviter de le mettre en colère, il demande de n'être jamais assez folle pour placer son opinion au-dessus de celle de son «maître». De la même manière, quand son mari rentre, il convient de le recevoir gaiement et jamais ne bouder ni se disputer pour des choses sans importance.

Lors de la parade amoureuse, il n'est pas de bon ton de se montrer violent, il est même *defendu aux hommes qui desirant leur avancement de ne proceder par voie de fait contre leurs dames* (78). La dame peut en effet refuser les avances de l'homme.

Le jeu est le prétexte à la parade amoureuse mais aussi peut prêter excitation aux caractères plus violents. Nous retrouvons un peu plus loin dans le même texte l'exemple d'un jeune homme et d'une jeune femme jouant au jeu du tiers.

Ce jeu est courant chez les jeunes gens. La règle en est simple et demande deux joueurs, un poursuivant et un poursuivi. D'autres joueurs sont disposés deux par deux l'un devant l'autre. Le poursuivi échappe au poursuivant en rejoignant l'un des groupes de deux. Ils sont donc trois alors l'un d'eux doit aussitôt filer, et poursuivi à son tour. S'il est pris, il devient à son tour poursuivant.

Nos amoureux sont dans un *beau grant préau vert*. La dame, poursuivant, attrape l'homme et par *joyuseté en courant par derriere mist au dit amant ung tantinet d'herbe entre la chemise et le doz*, marquer l'attrape en glissant de l'herbe dans le dos est attesté pour ces types de jeux, *Item et sy ne jouerez au siron ne a cliche mussettes... au tiers, au perier, aux*

buchettes. A gecter au sain et dos l'erbe (79). La dame doit alors lui dire perdu par rapport à lui et dire gagné par rapport à elle. Mais l'homme, vexé, *se des-pita si terriblement qu'i lui vint incontinent bailler deux grans souffletz, ces deux gifles font tomber à terre la jeune dame et la descoiffa*. Les choses ne s'arrêtent pas là et cette brute la traîne *par les cheveux devant tout le monde qui estoit illec, come s'elle eust esté sa chamberiere*. Tant de maltraitance choque l'auteur Martial d'Auvergne, mais ce qui est surprenant, est la remarque liée à la chambrière, peut-on comprendre que de semblables faits sur une servante auraient été acceptés. Il précise par la suite, que cette intervention est une *voie de fait, qui est defendue, force et violence publique* (80).

Comment battre sa femme

L'homme qui lève la main sur sa femme le fait spontanément, *Et a ces motz son mary hausse* (le poing) *et luy donne belle buffe* (81).

La main n'est pas la seule partie du corps utilisée. Dans *les évangiles des quenouilles* (82), il est indiqué que la femme est battue ou frappée du pied.

Frapper sa femme peut aussi se faire par l'intermédiaire d'un objet. Il s'agit la plus souvent de verges, de petites branches. Ici, (83) nous trouvons un homme faisant *grosse garnison de bonnes verges de boul*. Le boul étant le bouleau un arbre qui possède des branches qui peuvent se montrer bien douloureuses.

Mais l'homme peut être aussi soumis à une peine corporelle. Le juriste Martial d'Auvergne (84), dans un écrit mettant en scène des décisions de justice, nous présente un homme affligé d'une peine. Il *sera batu par les carefours de sions de vert osier et de branches de groseliers*. Nous trouvons ainsi l'osier vert, donc flexible ou encore la branche de groseliers.

(69) Jacques du Clercq... livre III, Chap. 36 p. 115 (1458).

(70) Jacques du Clercq... livre III, chap. 36 p. 116 (1458).

(71) Jacques du Clercq... Livre IV, chap. 13, p.150 (1460).

(72) Jacques du Clercq... livre V, chapitre 43, p. 277. (1465).

(73) Jacques du Clercq... livre III, chap. 43, p. 128 (1458).

(74) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 37^e nouvelle. L33-35.

(75) Jean Verdon, *Rire au Moyen Âge*, Perrin, 2001, p. 46.

(76) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. Francesco de Barberino (1264-1348) *Del regimento e costumi di donna*, p. 122.

(77) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. Conseyll de bones doctrines, p. 207.

(78) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 213.

(79) Anatole de Montaiglon, Martial d'Auvergne, *L'amant rendu cor-delier a l'observance d'amour*, Paris 1881.

(80) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 213.

(81) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 61^e nouvelle. L139-140.

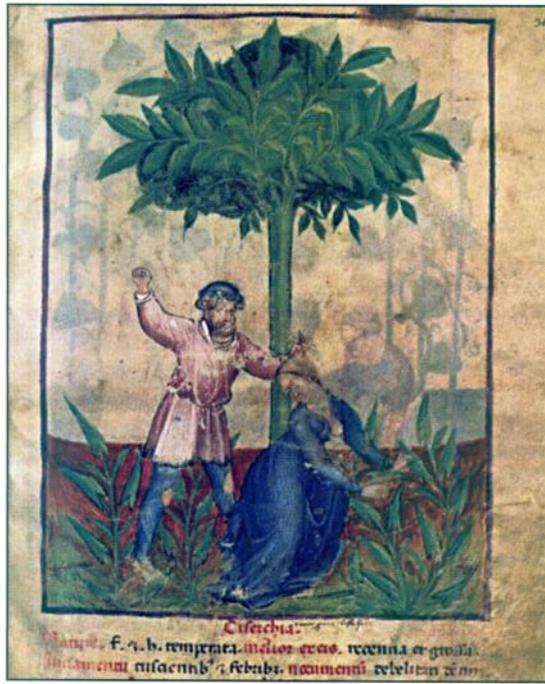
(82) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998, Première journée, vingt-troisième chapitre, p. 54.

(83) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 38^e nouvelle.

(84) Jean Rychner, *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 10.

1. Couple se disputant, Tacuinum Sanitatis, Bnf Nouvelle acquisition latine 1673, fol. 36. Vers 1390-1400.

2. Mari jaloux battant sa femme, Paris, Bibliothèque Sainte-Genève, ms. 1126, f. 066. Vers 1350-60.



Se protéger

Nombreuses sont les remarques écrites dans *les évangiles des quenouilles* (85), ainsi nous apprenons que si une dame a la tête qui démange, c'est un signe contraire qui veut que cette dame soit battue par son mari. Mais la même glose offre un espoir de vengeance. Un homme qui a battu sa femme autrefois, s'il a la gorge qui lui démange c'est signe manifeste de pendaison.

Ainsi devant cette permission implicite de la société, les dames vont avoir aussi recours à des pratiques pour empêcher les coups de mari trop violent. Ce sont pour l'essentiel des pratiques superstitieuses.

Les mêmes *évangiles* (86) nous enseignent que, si une femme veut éviter d'être battue par son mari, il suffit de prendre toutes ses chemises et les glisser sous l'autel avant que le curé lise la passion le vendredi. L'homme doit alors porter cette chemise le dimanche suivant, tant qu'il la porte, il est mentionné qu'il sera doux et courtois.

Ailleurs (87), il convient de prendre, si la femme est frappée du pied, la chaussure du mari et de boire avec ce soulier. Cette action a pour but, si la femme est enceinte, d'enfanter sans douleur.

De vagues notions religieuses vont être proférées (88). Ainsi, le fait violent est un péché, le même que le suicide. Cette affirmation provient du curé dont les paroles rapportées par la femme nous signalent que lorsque *une femme et un homme s'accouplent par mariage, ils ne sont qu'un seul corps*.

Elles vont même jusque menacer l'homme violent d'une rancœur divine (89), ainsi, il n'obtiendra jamais aucun avantage s'il le demande par prière. Mais il existe une clause, s'il obtient le pardon de sa femme, c'est la vierge Marie qui exaucera ses désirs. La femme possède en ce XV^e siècle dans les mentalités toute aide et soutien de la Vierge.

Mais ce peut-être aussi le démon qui soit invoqué pour se protéger des coups. En 1493, à Fribourg, en

Suisse, Jeannette Relescée, trop souvent battue par son mari, demande l'aide au démon. Elle se rend de nuit en un bois pour invoquer de l'aide. Elle explique alors qu'une forme noire lui apparaît. Elle lui promet de renier son baptême et de lui prêter hommage. Elle l'embrasse alors *au cul et ly donnast d'enseigne troys poil de sa tete*. (90)

La femme peut souhaiter se venger, c'est le cas d'une femme dont le mari vient de la battre (91). Elle se plaint et dit que son mari *m'a battu et frappez à tord et sans cause mais je promés à Dieu que je m'en vengera*. Malheureusement nous ne savons pas comment cette dernière prendra sa revanche.

Pour la majorité de nos dames, les coups sont bien présents et visibles.



Masquer le mal

C'est dans un livre de médecine que nous trouvons le remède aux marques laissées par les coups. Guy de Chaillac en 1363, dans *Inventorum sive collectionum partis chirurgicalis medicinae*, donne quelques conseils pour cacher un œil au beurre noir appelé *lividité* ou *bleueure*. Il faut alors appliquer une éponge imbibée d'eau vinaigrée chaude. Une décoction de lait et de vin d'hysope et d'ammy. Si ces ingrédients ne sont pas disponibles il est possible d'utiliser une tranche de navet ou de raifort, une feuille de chou ou encore du jus de marjolaine. Si malgré ces remèdes l'hématome continuait à se voir, il faut alors appliquer sur lui du blanc de Rhasée, l'effet est garanti, on n'y verra plus rien.

Un personnel spécialisé peut aussi être mis à contribution. Guillemette (92) porte un œil au beurre noir. Elle va donc demander des soins auprès d'une dame spécialisée.

(85) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998, cinquième journée, quatorzième chapitre. P. 105.

(86) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998, cinquième journée, second chapitre. P. 101.

(87) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998, Première journée, vingt-troisième chapitre, p. 54.

(88) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998, première journée, tiers chapitre, p. 45.

(89) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998, première journée, tiers chapitre, p. 45.

(90) Edouard Brasey, «comment vendre son âme au diable» dans *Historia Magazine*, novembre-décembre 2005, P. 44.

(91) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneilles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972, nouvelle n° 18, p. 104, 193.

(92) Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Folio Histoire, 1982 ed. revue et corrigée. p. 279-280.

III. Le commérage

Puisque la parole est yssue du corps, elle n'y peut jamais entrer.

(Joseph Morawski, *Proverbes Français antérieurs au XV^e siècle*, Edouard Champion, Paris, 1925. p 63.)

Une prédestinée

Les auteurs s'accordent pour considérer que la femme est par naturel encline aux bavardages. Barthélemy l'Anglais, l'auteur de l'encyclopédie du XIV^e siècle, *le livre des propriétés des choses* (93), nous donne la définition de la femme. Elle est caractérisée, notamment par une parole volubile.

Mais d'autres sources nous indiquent que les femmes ne sont pas maîtres de leurs langues. Ainsi il est noté (84) qu'*on ne peut enpeschier que femme ne ququette, parle, salue et rie ou bon luy semble.*

Ainsi pour garder un secret il est certain qu'il faut *Ne dire a ta femme ce que tu celer weus* (95), Ce proverbe fortement teinté de misogynie trouve une certaine résonance dans nombres d'histoires.

Ailleurs ces bavardages leur vaut une mauvaise aventure (96). Nous retrouvons trois couples en pèlerinage, les femmes sont ensemble dans une chambre d'auberge et s'appêtent à dormir sans leurs maris. *Lesquelles, puis qu'elles furent entre elles, commencèrent à deviser de cent mille propos, et sembloit, pour trois qu'il en avoit, de quoy on oyoit la noise qu'il suffiroit oir d'un quarteron.*

Tout ce tapage fait dresser l'oreille à des cordeliers. Ces moines échafaudent alors un plan pour rejoindre ces dames pendant la nuit et accomplir l'acte sexuel en se faisant passer pour leur mari.

Ailleurs, Elissa, un des personnages du roman de Boccace (97), désapprouve ainsi ses compatriotes en précisant toutefois : *J'ai honte à le dire, car en critiquant les autres je me critique moi-même.* Elle commence par décrire les femmes ornées, peinturlurées, bigarrées, qui sont telles des statues de marbre, muettes et sans réaction. Elle indique qu'elles répondent lorsqu'on les questionne, mais de telle sorte qu'elles feraient mieux de se taire : *elles imaginent que ne rien savoir pour une femme et être incapables de deviser avec des hommes de valeur est le propre d'une âme pure.*



(93) Bernard Ribémont, Barthélemy l'Anglais, *Le livre des propriétés des choses, une encyclopédie au XIV^e siècle*, Stock, 1999.

(94) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. Douzième arrêt, p. 53.

(95) Joseph Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Edouard Champion, Paris, 1925. n° 1333

(96) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 30^e nouvelle.

(97) Boccace, *Décameron*, Lettres Gothiques, Le livre de poche, 1994, p 99. Première journée, dixième nouvelle.

Femme à la fenêtre (détail), Robert Campin (Maître de Flémalle), Le triptyque de Mérode, New York, The Metropolitan Museum of Arts, vers 1420- 1430. Au premier plan une souricière.

Les femmes sont toutes sur le pas de la porte et devant les passants, discutent...

Les évangiles des quenouilles sont aussi éloquentes au sujet du bavardage des dames. Nos commères (98) s'en défendent et disent que ces hommes *tiennent leurs parlothes et bavardages à notre sujet pour en faire reproche à notre sexe.*

Une dame (99) défend ses semblables, et conseille de *ne doit pas de si près prendre garde aux parolles de femmes car, dit elle, car souvent parlent de legiers et contre elles mesmement.* La parole est donc source de danger pour les femmes et ceux qui les écoutent.

Nous retrouvons les constatations du bourgeois auteur du *Mesnagier de Paris* : *et elles baptisent honnêteté leur niaiserie, comme s'il n'y avait d'honnêtes que les femmes qui bavardent avec leur servante, leur lavandière ou leur boulangère ; or, si telle avait été l'intention de la nature, comme elles veulent donner à croire, elles n'auraient pas manqué de trouver un autre moyen de mettre frein à leur babillage*

Transmettre la rumeur

Christine de Pisan (100), considère que le commérage est un fléau, *est le pis quand femmes raconte aucune chose l'une à l'autre, toujours la derrenière y adjoute plus et accroît la bourde et y met du sien et l'autre encore plus.* Cette rumeur, mensonge grossier, qui enflé inspire une leçon à l'auteur du *Mesnagier de Paris*. Il évoque la rumeur selon laquelle une femme aurait pondu un œuf. Cette rumeur enflé et la fin de la journée advenue, il était de notoriété que la dame a pondu un plein panier.

La transmission d'une rumeur est connue. Nous retrouvons des femmes (101) parlant de *l'infameté que le cordelier leur avoit fait et en le blasmant, disoient toutes qu'il estoit ung tres meschant homme d'avoir fait ainsi et proposer de ne luy jamais plus rien donner.* C'est donc autour de la conduite d'un cordelier que commence la rumeur. Ces dames vont ensuite chez elles et *le compterent à leurs marys, chacune endroi soy, dont ce jour au matin en tindrent leur parlement ensembles, disant qu'ilz n'eussent point cuidez que le Cordelier eust estez ung tel homme, veu la saintté qui sembloit estre en luy.* La rumeur est colportée aux maris, chacun s'interroge sur la conduite du cordelier, ce dernier ayant bonne réputation. Toute la société en moins d'une journée connaît alors les faits.

Dans le *Mesnagier de Paris*, il est conseillé à sa jeune épouse d'interdire aux servantes de *mesdire d'aultry*, il est donc interdit de parler au sujet d'autres. Mais une nuance est à apporter il est possible de dire du mal sur les autres à la maîtresse de maison et en secret, *fors seulement a vous et en secret.* La raison en est fort simple il s'agit de se prémunir d'un délit, d'une rumeur qui la concernerait et évite ainsi les tords, *tant comme le meffait toucheroit vostre prouffit seulement, et pour eschever vostre dompage et non plus.*

L'homme n'est pas non plus exempt de commérages et ceux-ci peuvent porter atteinte aux dames, c'est pour cela que, dans le *roman de la rose*, il est défendu à l'homme de dire de mauvais mots et de fait garder sa bouche fermée, *doit ta bouche estre desclose.* Le texte rappelle que toute femme *sers et honore.*



Abstinence et faux semblant coupant la langue de Malebouche, *Roman de la rose*, B M Lyon, Ms P.A. 25 f96 v. XV^e siècle.



Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noëlle Delebarre.)



Robert Campin, *Adoration des bergers (détail)* 1426, Dijon, Musée des Beaux-Arts.



Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noelle Delebarre.)

(98) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998, Sixième journée, trezième chapitre, p. 117.

(99) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 158

(100) Christine de Pisan, *la cité des dames*, Paris 1986. p. 61.

(101) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972. nouvelle n° 33, p 156, 134-46

Servir une dame est un travail *Toutes fames, d'eles servir poine et labore ; Et se tu os nul mesdisant qui aille fames desprisant, blasme-le, et dis qu'il se taise* (102). L'homme propageant une rumeur sur une dame ou l'insultant ne doit pas être soutenu par ses pairs.

Des ragots

L'actualité permet la transmission de ragots. Ce sont les faits divers qui retiennent le plus l'attention des petites gens. Combien de drames, de potins se sont trouvés amplifiés par cette rumeur. La transmission

des nouvelles se fait surtout par le bouche à oreille. C'est au château Plessis-bourré (103) que se trouve un plafond peint avec des tableaux, l'un deux nous présente un personnage, la hotte pleine de rats. Un texte y est associé, *en rapportant de court en court, et en estant fin rapporteur, bien venu suys, au temps qui court ; ainsi font bavard et flatteur*.

Ainsi va la rumeur, celle-ci peut-être amplifiée par les enfants. En effet, par leur indiscretion et leur curiosité, ils sont les agents vecteurs de ragots. Ce sont aussi des personnes seules ou âgées qui peuvent être les réceptionnaires et permettre leurs transmissions.



Ghirlandaio, Résurrection d'un enfant, Fresque, Santa Trinita, Cappella Sassetti, Florence, vers 1485.

Ce fait divers se déroule à Rome, mais est représenté par l'artiste à Florence devant la chapelle Santa Trinita. En jouant, un jeune enfant tombe d'une fenêtre. Les passants voient un ballon rouge tomber dans la rue puis un jeune enfant. Quelques-uns courent à son secours, mais il est trop tard, l'enfant est mort. Quelques instants plus tard, grâce aux prières de deux franciscains, il ressuscite. C'est le miracle, cette affaire eut un énorme retentissement en Italie.

Il est difficile de se raccrocher au monde. Martial d'Auvergne, en ce XV^e siècle, constate que ce sont celles qui *renoncent ainsi au service d'Amours*. Ces dames sont alors décrites *maleureuses et chetives*. Ainsi de moins en moins de personnes leur adressent la parole, exceptions faites lors d'un banal salut dans la rue. Mais ces dames se retrouvent dans certains moments sociaux, comme les *festes ou en danse ou en autre lieu qu'on fait bonne chiere*.

Mais loin de s'amuser, *elles sont assises en banc pour parler du temps passé*. C'est alors que les critiques et les commérages commencent. L'auteur nous gratifie de quelques-unes de leurs conversations. La critique de la mode est la plus commune « *du temps jadis n'avoient garde de eux habilier de telz habitz qui courent maintenant* ». Une autre enchaînera et constate que « *tout est changé* », il est facile alors de constater qu'elles ne *congnost plus rien au monde* (104)...

Certains retiennent l'attention de chroniqueurs. Ainsi Monstrelet (105) nous communique un fait divers judiciaire survenu *en un village près d'Abbeville*. Nous sommes en 1438 et l'auteur nous apprend qu'il *advint une très grande cruelle et merveilleuse chose*, nous apprenons qu'une *femme y fut prise et accusée d'avoir meurtri plusieurs petits enfants*. Ces meurtres s'accompagnent de perversions, ces enfants ont été *démembrés et salés secrètement en sa maison*. Ses forfaits furent découverts par des *brigands qui, par nuit, vinrent en sa maison, et en trouvèrent des pièces, et pour cette cause fut prise*. Un procès a naturellement lieu et la femme avoue *et après qu'elle eut connu* (avoué) *sa malice, fut arse et exécutée par la justice dudit lieu d'Abbeville en Ponthieu*.

Les lettres de rémission conservées aux archives sont des actes de pardon octroyés par le roi pour des crimes ou des délits. C'est aussi dans ces lettres que nous trouvons la plupart des faits qui, n'en doutons pas, sont véhiculés et sont la source même des meilleurs ragots.

Les crimes d'atteinte à la personne sont fréquents et les appels au secours lancés par les passants ont un code. Nous retrouvons (106) « *alarme, alarme !* » pour les incendies, « *au muldre, au muldre !* » pour les assassinats, ou encore « *Effors, Effors !* » pour les viols.

Des bandes de mauvais garçons sont à l'affût de femmes seules. Quatre hommes (107) dans la nuit du 30 août 1447 réussissent à s'introduire dans la maison d'un charpentier, Jean Bougeot. Ces quatre hommes, Sancenot, son frère et deux comparses savent le maître de maison absent. Sa femme Katherine est par contre bien présente. Elle est brutalisée et violée par les deux frères. La dame se défend du mieux qu'elle peut. Elle est bâillonnée tandis que les deux autres complices *gardaient l'huis devant et getaient des pierres par la rue*. Les voisins n'interviennent pas, le crime commis les quatre hommes s'en allèrent tous ensemble où bon leur semble.

Peut-être est sa réputation qui vaut à cette dame son malheur. Lors de l'enquête, une voisine se porte garante de la réputation mais y inscrit tout de même un bémol. La femme est d'un naturel joyeux, *bien est vray que... ladite Katherine rid voulentier et que*

elle est joyeuse femme et a esté chambriere et norisse en plusieurs lieux de bien en la ville et cognoit plusieurs personnes auxquelles elle parle aulcune foiz, ainsi que elle les voit passer par les rues, et les nomme par leur nom.

C'est surtout la manière de vivre qui garantit la réputation. Mais celle-ci peut être écornée à tout moment.

Ne pas laisser prise à la rumeur est donc capital pour nos dames, Rappelons l'exemple donné précédemment (108). Les bourgeoises se sentant insultées commandent à leur valet de corriger le jeune conducteur de char. Issue fatale pour le jeune homme. La gravité des faits, engendrée initialement par la volonté de maintenir une bonne réputation, oblige ces dames à demander le *pardon du roy*.

La fortune ou un changement de statut influe sur cette réputation. Christine de Pizan (109), jeune veuve dans la rédaction de son livre nous offre un témoignage direct sur ce statut.

Il convient donc de se *garder en toutes manieres de non donner occasion de mal parler sur elles*. Plus que toute femme, la veuve est surveillée. Etre seule, sans mari, force l'entourage à s'interroger, le regard de l'autre devient inquisiteur. Des questions, se transforment rapidement en hypothèses et en certitudes. On s'interroge sur les moyens honnêtes de subsistance de la dame qui conduise à supposer le recours à des amants ou pire.

La société est dérégulée car, pour les contemporains, la normalité est, pour une femme, de se mettre en couple, sous autorité d'un mari. Ce que naturellement certaines femmes cherchent à éviter. Ainsi, pour être irréprochable aux yeux de l'autre, les *contenances, maintiens et abiz, qui doivent estre simples et honnestes*.

Christine de Pizan en a parfaitement conscience et résume les choses en quelques mots. La femme doit surveiller ses *manieres* forcément *douteuses du fait de leurs corps, que on ne puisse en mal murmurer*.

Tout contact avec un homme, tout regard, toute conversation doit être contrôlée, *ne soient trop acointables ne privees a homes que on voye frequenter souvent en leur maison se ilz ne sont leurs parens, et encore que ce soit fait discrettement*.

La femme est bien vue comme source de danger pour l'équilibre de la société. D'esprit fragile, elle se laisse facilement influencer par quelques croyances. Pour

(102) Roman de la rose T1, vers 2189- p 302.

(103) André Joubert, *Etude sur la vie privée au XV^e siècle en Anjou*, Angers, 1884, p 204.

(104) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'auvergne*, Paris, Picard, 1951, p. 121.

(105) J-A Buchon, *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, Paris, 1826, Tome 7, p. 15.

(106) Charles Commeaux, *La vie quotidienne en Bourgogne au temps des ducs valois 1364-1477*, Hachette, 1979, p. 137.

(107) Exemple cité par Charles Commeaux, *La vie quotidienne en Bourgogne au temps des ducs valois 1364-1477*, Hachette, 1979, p 137.

(108) Jacques du Clercq... livre III, chap. 36 p 116 (1458).

(109) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus / Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989, livre second 115.



*Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse.
(Photo Noelle Delebarre.)*

éviter ce fond de superstition il est demandé aux jeunes filles (110) de ne pas croire aux songes.

Cependant, le recours aux devins est bien une affaire de femme. En 1457 (111), Dans la région de Troyes sont signalés des devins orientaux. Les dames ont alors recours à leurs services et montrent leurs mains pour connaître l'avenir ou même y conduisent leurs maris.

Si les femmes sont enclines aux croyances et à la superstition, certains hommes s'en moquent. C'est le cas d'un artisan qui, en 1445 (112), le lendemain d'une messe, se moque de ceux qui ont cru « rencontrer Dieu en personne entre les mains du curé ». Il considère cette croyance comme étant des propos de femmes. Le pain béni reste pour lui que du pain. Il est alors condamné à plusieurs mois de prison suivis d'une pénitence et adjuration publique.

Ces croyances peuvent remplacer les connaissances médicales. Il est à signaler le cas d'une femme de barbier qui préfère consulter ces personnes pour soigner un mal de tête. Ces concurrents sont bien redoutables pour cette profession.

En effet, les hommes jugent d'un mauvais œil les pratiques guérisseuses féminines. Il est noté que ces utilisations sont appelées sortilèges, si les femmes en usent c'est elles aussi qui les conçoivent.

Il est donc intéressant de constater que ces sortilèges sont aussi l'occasion de prodiguer avant tout des soins. Cette science est mal perçue par le genre masculin, c'est pour cela que, le mardi 6 novembre 1487 (113), est rendu un jugement impliquant une femme mariée, Jeanne Villain. Elle doit une amende de 60 sous et 3 livres de cire. En effet, il semble qu'elle use de sortilège et surtout dit certaines paroles sur les blessures. Cette pratique dure depuis quatre ans.

De manière moralisante, la vengeance est possible. Dans ce texte de la fin du XV^e siècle (114), est mis en scène des accusations sur le thème de l'amour. Nous trouvons une vieille femme condamnée parce qu'elle a parlé et mal dit sur des amoureux, *par elle a estre eschellee a plain jour de dimenche et mitree d'une mittre, ou il y aura a l'entour l'escriteau qui s'ensuit*. Nous retrouvons une sentence classique d'exposition publique.

Le texte placardé et suspendu au cou de la coupable est éloquent et correspond à une mise en garde sur la légèreté de la langue.

*En ma vie je ne fuz meudriere
Ne larronnesse ne coustumiere
De amans blecier et ravalier
Mais affin que mon cas declaire,
J'ay eue la bouche trop legiere
Gardés voz langues de parler*

La cellule familiale, les voisins

Chacun est le voisin de quelqu'un. Au Moyen Âge, les relations, sont autrement plus liées. Dans le même quartier se côtoient des individus mais aussi surtout

(110) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903.

- *Le doctrinal des filles*, attribué à Pierre Mareschal, p. 187.

(111) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 42. (ADA, G 4174, F 46 v 50 (1457)

(112) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Paris : Pour l'histoire Perrin, 2000. 257 p. p. 23 (archives de l'Aube, série G 4171, F 21v (date 1426) et f 51 v 52 (date 1445).

(113) Solé Jacques, *Etre femme en 1500 la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000, p. 44. (ADA, G 4216, F 71 v (1487).

(114) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Avvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 158.



Commérage, reconstitution L'hermine radieuse.
(Photo Noelle Delebarre.)

des familles. Le plus souvent ces personnes sont issues de lieux géographiques proches et se groupent en quartier. Les traditions, le passé en commun est ici entretenu.

La silhouette de l'autre est familière, sa voix. C'est peut-être une connaissance de toujours, de l'enfance partageant des joies, des secrets, des jeux ou des sottises.

Il est facile à un étranger, perdu en ville, de se faire indiquer la rue le lieu voire même la maison recherchée.

Des liens de parentés unissent les voisins et garantissent les familles. Chacun partage les événements sociaux. Les fêtes, les mariages, nouent des liens. Les voisins se reçoivent, vont à la taverne. Ainsi, pour les renforcer, chaque famille, à l'arrivée d'un nouvel enfant, désigne une commère, c'est-à-dire une marraine. C'est l'occasion de faire une fête. *Perrine* (115), chambrière, touche une somme d'argent de deux sous et un denier pour un service rendu à Madame de la Broce, sa maîtresse lorsque cette dernière *s'en vint des commères de Chastellain aux commères*. Il s'agit là d'une fête de baptême auquel Madame de la Broce assiste en qualité de marraine.

Lors d'un litige juridique, la mémoire collective est demandée et appréciée afin de préciser un âge, un instant particulier. Les voisins peuvent alors être les dépositaires et la mémoire de ces événements.

C'est en 1462 (116) qu'une femme mariée, une certaine Renaude, est aperçue par une voisine frappant à la porte d'un ecclésiastique. La rumeur veut que cette femme soit la maîtresse de ce prêtre. La voisine entend alors une étrange demande formulée à travers la porte par la femme : « *Ouvre l'huys, ribaud prêtre. Tu as une ribaude avec toi. Tu m'as engrossé. Tu me relèveras.* »

Une enquête est diligentée. La sœur du prêtre se serait écriée : « *Cette paillardie est chez mon frère. Elle le détruit.* ». Même le mari vient voir le curé et lui demande : « *Monsieur le curé, mon ami, pour l'amour de Dieu, n'oubliez pas la pauvre Renaude, elle est grosse.* ». Plus tard, le voisinage observe souvent cette femme passant devant la maison de l'ecclésiastique avec ses enfants en s'écriant : « *Allez mes enfants, allez chez votre père.* »

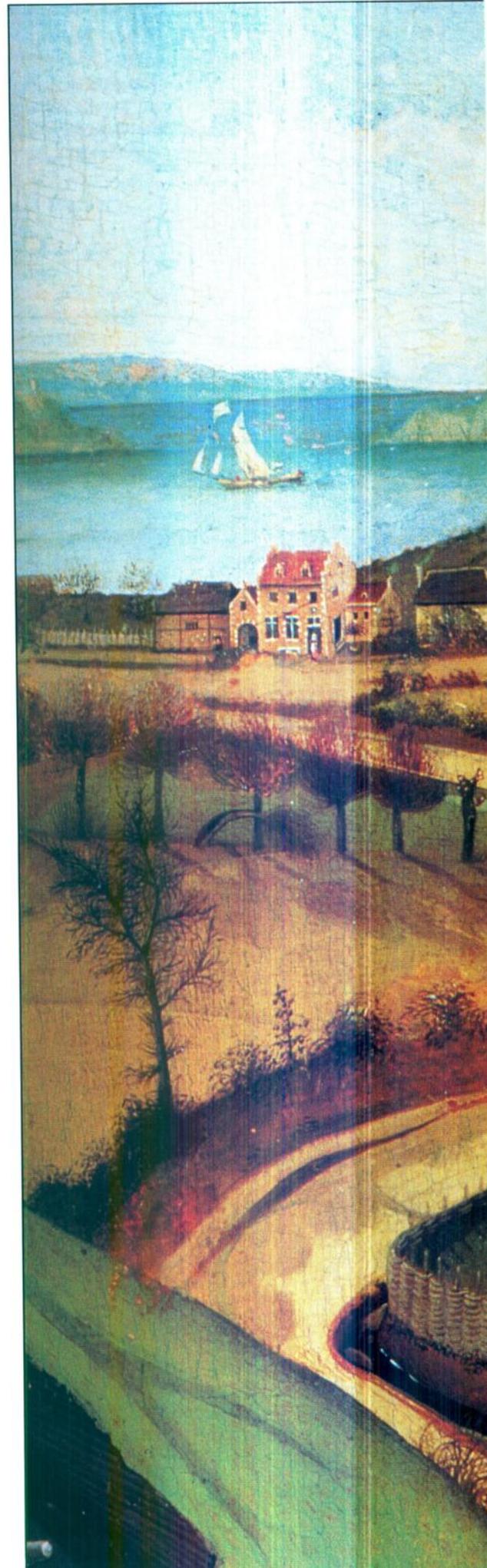
Des lieux

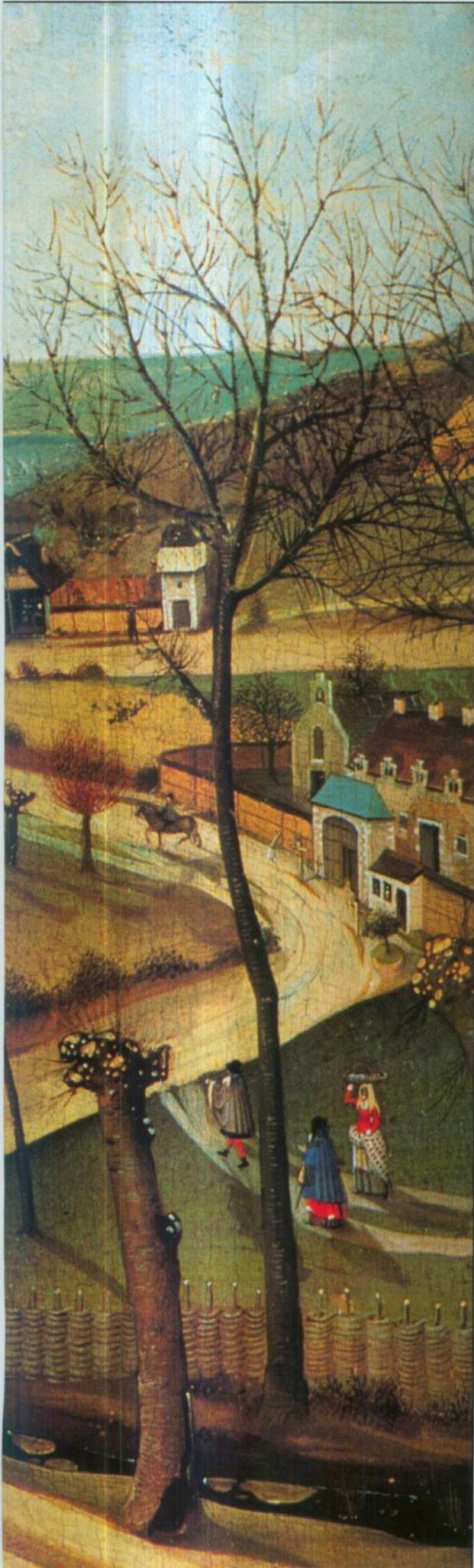
Dans un fabliau, *La couverture partagée*, est donné un conseil plein de sagesse. Dans sa rue et son quartier, un bourgeois se fait apprécier de ses voisins. Il est noté que ceux-ci aiment à le voir et le traitent avec respect. C'est ainsi, sans se mettre en frais, qu'on gagne l'estime d'autrui.

Mais la considération se fait surtout au contact des autres et c'est autour de lieux spécifiques, zones de rencontres et de sociabilité que les personnes peuvent discuter. C'est occasion pour ces passants d'observer, bavarder...

Le lavoir, la fontaine

C'est autour des lieux de l'eau où se fait la lessive que nos femmes s'observent mais aussi discutent. Il est à noter que c'est autour du feu, la forge, que nous retrouvons nos hommes.





Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noelle Delebarre.)

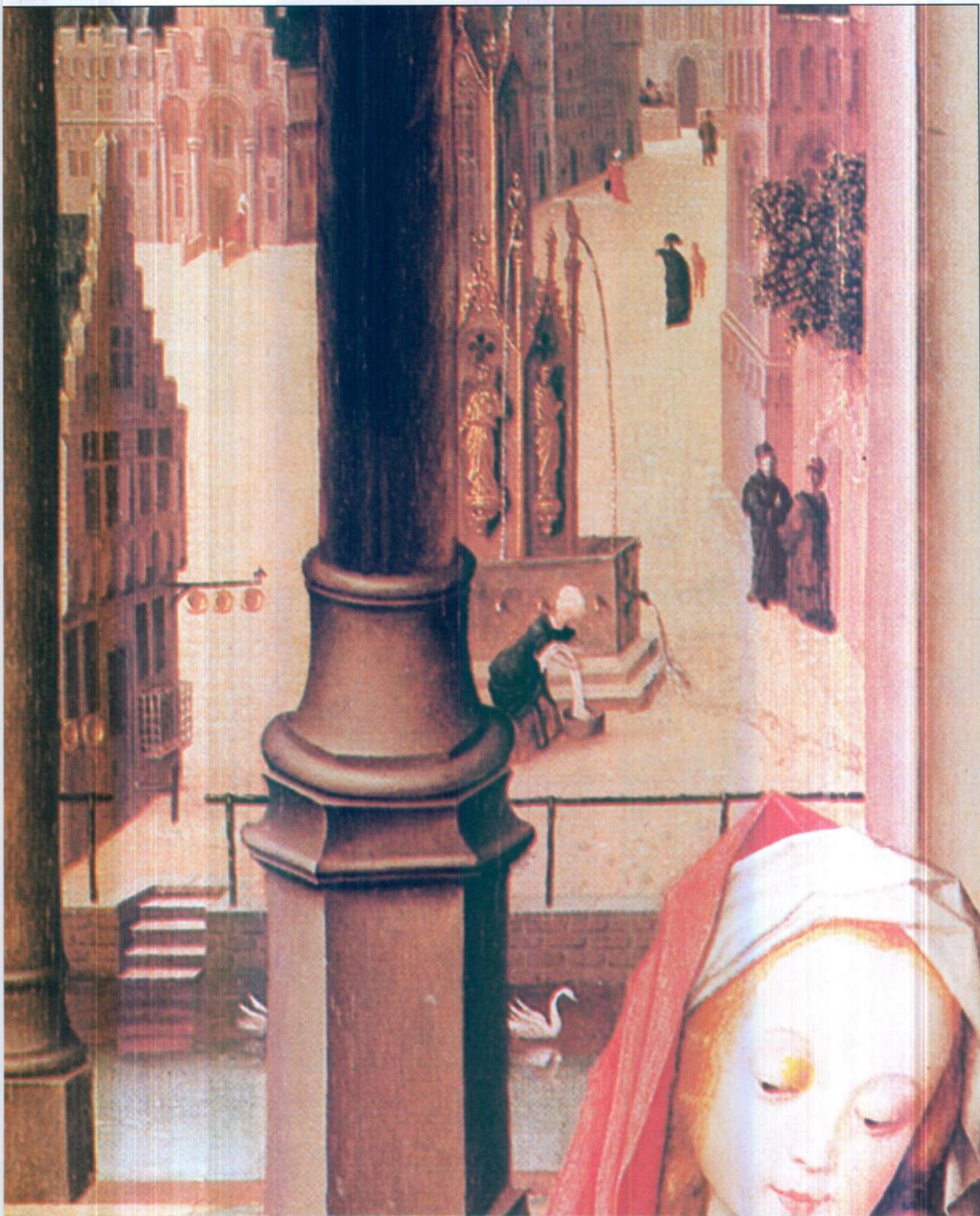


Discussions entre deux femmes au lavoir, Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noelle Delebarre.)

C'est sur les lieux de travail spécifiquement féminin que s'échange quelques commérages.

(115) André Joubery, *Etude sur la vie privée au XV^e siècle en Anjou*, Angers, 1884, p. 45.

(116) Solé Jacques, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire Perrin, 2000.(ADA, G 4177, f. 61 r, 66v).



Saint Luc peint la vierge (détail), Tafelbild. Derick Baegert, Um 1485-90 Münster, Westfälisches Landesmuseum für Kunst und Kulturgeschichte. En ville, la fontaine est l'endroit idéal pour discuter.

Le symbole de l'eau est essentiellement féminin. C'est un autre monde, le monde d'en bas qui inquiète. Les créatures maléfiques, toutes féminines, fées, vouivres, dames blanches ou lavandières nocturnes de nos légendes, hantent les sources ou les fontaines. Etrangement, cette symbolique s'inscrit dans les réactions collectives : les hommes se pendent, les femmes se jettent au puits.

Le fond de cabane

Ce bâtiment est certainement le plus célèbre et le plus mystérieux. Ce sont les traces archéologiques qui nous permettent de découvrir une grande variété de constructions, et la multiplicité des usages qui lui sont attribués. Avec une structure assez petite, de forme rectangulaire, sa surface oscille entre 5 et 10 m² en moyenne. Il est construit autour d'une fosse dont la profondeur varie de 25 cm jusqu'à 1 mètre. Nous avons pu retrouver aussi un plancher de bois mais le plus souvent le sol est composé de terre battue. Les types de construction sont variables. Nous trouvons des fonds de cabanes avec deux poteaux centraux à la manière des tentes canadiennes, ainsi que des édifices plus élaborés avec quatre poteaux supplémentaires dans les angles, donnant d'avantage une «allure» de maison. Le toit est de chaume, ou peut être recouvert de mottes de gazon.

La principale fonction du fond de cabane est de servir d'atelier. Dans certains, nous avons trouvé de nombreux pesons prouvant le filage et le tissage. Les premiers métiers étant suspendus, l'atmosphère humide liée à l'excavation empêche le fil de se rompre.

Le fond de cabane sert aussi à la fabrication de fromage, à la conservation de lait, et même à la découpe de la viande. C'est ainsi tout un panel d'activité qui s'y déroule. Mais les traces de foyers étant rares, ces bâtiments n'ont pu que dans de rares exceptions servir d'habitats.

C'est aussi l'endroit où les femmes se réunissent. Lieu de convivialité féminine dont l'homme est proscrit, il leur permet de deviser dans l'intimité, même le soir, tout en filant et tissant. Il n'est alors pas interdit de penser que le recours à l'emploi de brasero était possible dans certains fonds de cabane. Même si ces structures deviennent plus rares dès le XII^e et XIII^e siècle, ces maisons creusées dans le sol et couvertes de paille ou d'herbe sont encore bien présentes au XV^e siècle où elles portent alors le nom de *siètres* en Artois, *escrîènes* en Hainaut, *escraignes* ou *escreignes* en Bourgogne. Par extension, ces mots ont fini par désigner la soirée ou la veillée en langue régionale.

Sûrement par Ironie, Philippe de Vigneulles (117) écrit dans une nouvelle que dans les *craignes toutesfois jamais nulles menteries ne se dient*. Cet homme, qui dans l'histoire doit passer une nuit dans un moulin hanté, se rappelle bien que *estant jeune, aultre fois avoit ouy dire les femmes en la craigne des histoires sur ces diables*. C'est donc la présence

(117) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972, nouvelle n° 49, p 212, l 28-30.



Éliézer et Rébecca, *Speculum humanae salvationis*, Bnf, Français 188, fol. 12, milieu du XV^e siècle.

Femmes discutant dans un fond de cabane, *Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse*. (Photo Noelle Delebarre.)



d'un enfant et non pas d'un adulte qui est ici tolérée dans ce lieu dévolu aux femmes.

L'église

L'église est aussi le lieu où les dames peuvent se retrouver. C'est un lieu d'accueil où il est possible d'échanger à voix haute des nouvelles, conclure des accords commerciaux, vendre des marchandises...

Pourtant l'autorité ecclésiastique essaie de mettre un frein à ce que elle considère comme étant des débordements. A la fin du XIII^e siècle, Jacques de Voragine dénonce ces commères qui caquettent en ces lieux. Il donne l'image d'un diable dans l'église de Tours qui décide de transcrire leur conversation pour distraire l'officiant. Mais devant les flux trop importants de paroles, le démon est dépassé, il y a trop de choses à écrire, le parchemin vient à manquer. Le diable essaie de l'étirer, le déchire et se cogne la tête contre un pilier. Cette morale eut un profond succès et se trouve représentée de nombreuses fois sur des tapisseries.

Le chevalier de la tour Landry (118), reprend cette même morale et nous la situe lors d'une messe dite à Tours en l'église saint Martin. Saint Martin fait la morale et pense qu'il vaudrait mieux la moitié (des personnes) à n'y estre pas que y parler. Ainsi notre chevalier considère avec cet exemple qu'il faut se contenir humblement et dévotement à l'église, et surtout pas y tenir parolles, ni jangler, c'est-à-dire échanger des plaisanteries.

Un autre exemple (119) nous montre à travers les yeux d'un ermite ces chevaliers, mais surtout les dames et damoiselles qui bourdoient et jengloyent à la messe. Le saint homme, a sa grande surprise, voit à chascune oreille... un ennemy moult noir et moult orrible, nous l'avons compris, il s'agit de petits diables noirs. Ces derniers aussi se moquent des personnes et escripvoient les parolles échangées. Ces démons qui grimpent sur les coiffes des dames, les vêtements, les ornements, sur leurs cornes, sur leurs riches atours et sur leurs cointises sont comparés à des petiz oiselez qui saillent de branche en branche.

L'église est aussi un lieu de rencontre. C'est d'ailleurs un des rares moments où le jeune homme peut s'approcher d'une jeune fille. C'est pourquoi lorsqu'un garçon entreprend des approches, l'auteur de *la clef d'amour*, ouvrage écrit vers 1280 (120), recommande aux jeunes filles d'aller à l'église, aux « caroles », c'est-à-dire aux danses, aux assemblées, voire aux petits pèlerinages. Ainsi la femme doit sortir beaucoup, il argumente positivement ces sorties ; « si elle ne se montre jamais à quoi lui sert sa beauté ? ». Il recommande toutefois à ces jeunes filles de se méfier des flatteurs et des amoureux cupides.

De la même manière, la vieille du *roman de la rose* conseille aussi de se montrer le plus possible afin d'exciter la convoitise, et pour cela d'aller souvent à l'église. (121)

Ainsi les commères peuvent surveiller du coin de l'œil une idylle se nouer.

Pour ne pas laisser prise aux ragots, pour déjouer l'observation assidue des commères, Martial d'Auvergne, dans ses arrêts (122), conseille pendant

l'office si il a quelque chien derriere qui abaye ou ung coffre que crie, qu'i ne se doit point retourner pour veoir que c'est. Rester concentré sur les prières, néanmoins si l'homme se retourne, ne doit regarder la dicte dame ne lui getter en passant ung doux yeux. Mais il existe des endroits plus neutres.

Le pas de la porte, la fenêtre, la rue

La rue, le chemin sont des lieux de passage. Sur le pas de la porte c'est toute l'humanité qui avance, avec ses craintes, ses peurs, ses rumeurs mais surtout ses espérances.

La rue est un lieu peu sûr. En ville, les rues ne se prêtent pas à une circulation aisée et les incidents sont légions. La rue est décidément le lieu de tout les dangers même la nuit. Nous retrouvons un jeune amant la nuit tombée dans les rues de la ville (123). Le risque de mauvaises rencontres, comme du guet est possible il est alors exposé au *danger, du guet*. Il fait nuit et les obstacles sont nombreux et il risque à chaque instant de se bouter dedens les boues, de choir au ruciaulx ou dedens la fange et se hurter a grosses pierres, ou rencontrer une charrette, et aultres males aventures qui pourroient venir de nuit.

De fait, les rapports entre les voisins peuvent être tendus.

Un prêtre fréquente une jeune femme (124). De fait les gens, et souverainement les voisins et voisines, y pensoient du mal et en jugeoient et parloient bien souvent et non sans cause, car leans se menoit ung terrible mesnage. C'est ici l'action à la limite de la morale qui justifie le regard.

La rue est aussi un véritable spectacle. C'est l'hiver (125) et un jeune homme éconduit désire une explication avec sa maîtresse. Il se donne alors en spectacle devant les fenêtres de sa belle. Il fait alors deux ou trois grosses pelottes de neige qu'il envoie contre les fenestres de la dite dame. Elle ne répond pas à sa demande, et il vid qu'on n'en tenoit compte et que l'en ne sailloit point dehors pour parler a lui. Il choisit alors une solution plus extrême, il print une grosse pierre et la jetta contre les voirrieres, tellement qu'il en abatit deux ou trois losenges.

(118) Anatole de Montaiglon, *Le livre du chevalier de la tour Landry*, Paris, 1854. Chapitre 29, p. 65.

(119) Anatole de Montaiglon, *Le livre du chevalier de la tour Landry*, Paris, 1854. chapitre 28, p. 63.

(120) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. p. 86.

(121) Guillaume de Lorris, Jean de Meung, *Le roman de la rose*, Paris, 1878, réédité par Kraus Reprint, 1970. Vers 13868-13870.

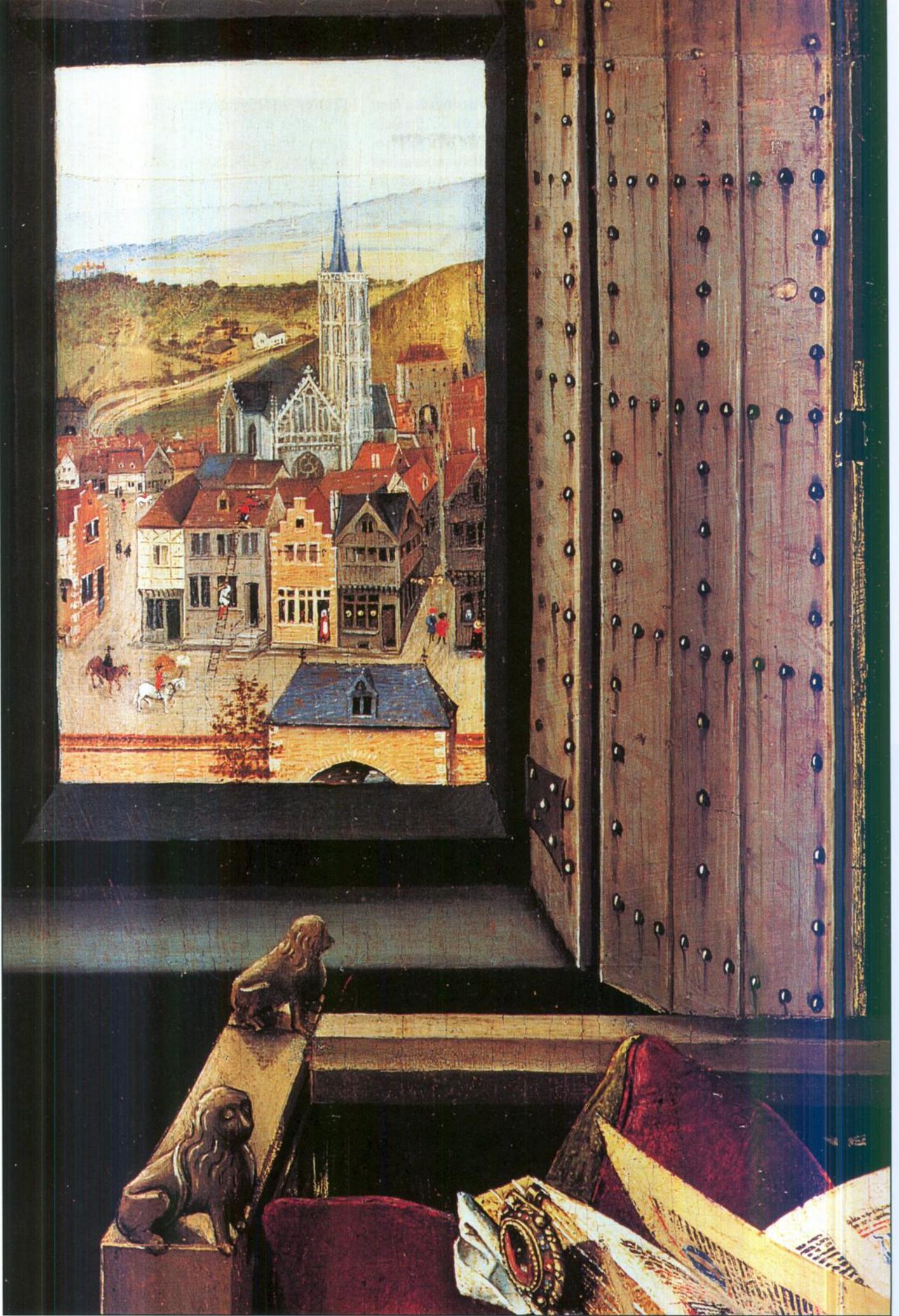
(122) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 24.

(123) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 18.

(124) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972. nouvelle n° 44, p. 196, l 10-14.

(125) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 204.

Robert Campin, Vierge près de la cheminée (détail), Omstreeks 1420-1425, Londres, National Gallery.



Ainsi la rue est vue comme le lieu de tout les dangers. Un auteur anonyme du milieu du XIII^e siècle écrit une règle monastique (126). Il est scrupuleusement demandé que les servantes de ces nonnes soient au nombre de deux pour la nourriture. L'une reste au couvent et prépare le dîner, par contre l'autre a pour mission d'aller la chercher au dehors. Il est alors recommandé de s'arrêter le moins possible sur la route et ne pas parler avec les gens. Pour éviter toute tentation, cette dame doit chanter des cantiques sur le chemin.

Il est vrai que ce chemin peut être l'objet de tentation. Un anglais anonyme (127) du milieu du XV^e siècle recommande ainsi, dans un petit poème de 31 strophes, d'éviter que la femme ne se promène de maison en maison et n'aille vendre ses étoffes au marché. Il considère en effet que, pour la femme au sortir de sa maison, les tentations sont grandes d'aller s'enivrer dans les tavernes avec l'argent qu'elle aurait gagné. L'auteur précise également que si la dame trouve, en cet endroit, de la bonne bière, il convient qu'elle en boive avec modération car si elle s'enivre souvent, elle sera blâmée et sera surtout marquée d'une mauvaise réputation.

Lorsque le climat le permet, chaque maison a le plus souvent un banc ou une table en plein air à côté de la porte. C'est le cas à Montailiou, le village occitan étudié par E. Le Roy Ladurie (128). Comme de nos jours, il sert à se chauffer au soleil et souvent causer avec les voisins.



L'homme solitaire, bnf, ms fr 178 f°169, XV^e siècle.



Les hommes aussi participent à la diffusion des rumeurs. Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo Noelle Delebarre.)



Ghita à la porte de chez elle, Boccace, Décaméron, Bnf, Français 239, fol. 191V, 2^e quart du XV^e siècle.



Robert Campin, Le triptyque de Mérode (détail), New York, The Metropolitan Museum of arts, The cloisters, vers 1420-1430.

(126) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. The ancren riwle, auteur inconnu, vers 1250, règles monastiques. P. 57.

(127) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. How the good wiif taughte hir doughtir, p. 138.

(128) Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan*, Folio, 2002 (1^{er} édition Gallimard, 1975), p. 72.

C'est sur le pas de la porte que la commère, sa quenouille à la main, discute avec sa voisine. La charte de Franchise de Castelnaudary (129) pour limiter ces bruits, interdit aux femmes de s'installer pour filer dans la rue.

Christine de Pizan (130) conseille aux femmes de se garder à la maison *elle se doit volentiers tenir a l'ostel*, et surtout ne pas aller *tous les jours trottant ça et là, voisinant pour savoir que chascun fait, ne visitant souvent commeres, car c'est fait de mauvaïse mainagiere*.

Cependant, dans la rue nous trouvons des lieux encore plus insolites. C'est sur un toit qu'un ramoneur découvre avec surprise la femme d'un boucher coincée dans la cheminée pour avoir voulu y écouter les conversations. La scène est décrite ainsi : *Il vit nostre bouchiere plus simple qu'un chat baigné, dont il fut tres esbahy* (131). Sans nul doute que sa réputation eut à en souffrir.

Chez soi

C'est à l'intérieur de la maison que l'on parle le plus de l'extérieur. L'hiver, lorsque le froid meurtrit les corps, il est agréable de se retrouver autour du foyer seule source de chaleur, de lumière et de cuisson. Il est souvent situé dans la pièce principale. C'est donc

autour de ces foyers qu'a lieu l'hiver venu la veillée. Chez soi, il est possible aussi d'avoir un regard sur le monde et cela si possible sans se faire remarquer. L'état des bâtiments permet une telle observation ou l'écoute des conversations. Les murs de torchis en séchant, peuvent laisser paraître des fissures suffisamment larges et ainsi permettre le regard. Nous retrouvons une jeune fille, qui pour regarder les passants dans la rue sans se faire voir, *s'avanca de venir veoir et regarder par les crevasses des fenestres et secretz treilliz d'icelles* (132). Ailleurs, une dame (133) profite de semblables fissures pour pouvoir observer son voisin, un beau jeune homme...

Les portes aussi permettent le regard. Au petit matin, un jeune homme (134) n'hésite pas à *regarder par les crevaces de l'huis* en espérant surprendre sa belle *en son corset ou a sa cotte simple*. C'est ainsi qu'il *boutoit l'oeul entre la serrure et la fente par ou on oeuvre l'huis d'un nocquet*.

La fenêtre connaît un statut particulier car elle permet de s'ouvrir sur le monde. Nous trouvons (135) à la fenêtre des femmes curieuses, malicieuses et certainement distraites par le spectacle de la rue. Francesco da Barberino dans *reggimento e costumi di donna* (136) se moque de ces femmes qui cousent à la fenêtre car dit-il « *celle qui coud à la fenêtre, sou-*



Paysans devant le feu. Livre d'heures de Chappes, Paris Arsenal, Ms. 438, F 2, vers 1490. C'est au cours de la veillée que sont échangés nombre de « potins ».

ventes fois se coud la main quand elle croit coudre sa robe. »

C'est aussi pour garantir l'honnêteté des jeunes filles en âge de se marier que Francesco de Barberino (137) recommande aux parents d'empêcher qu'on les voie ni à la fenêtre ni au balcon. Elles doivent être éduquées de manière à que cela leur soit désagréable d'être vues. Ainsi ne pas fixer les gens ni se montrer en public évite toute prise à la rumeur.

La fenêtre permet aussi un regard vers l'intérieur de la maison, Robert de Blois dans *le Chastoiement des dames*, nous évoque ces personnes qui en passant devant l'*hostel*, regardent par les fenêtres en passant.

La maison n'est pas seulement un lieu particulier propre à une seule famille. Dans une même demeure, deux familles peuvent cohabiter dans les communs. Il n'est pas rare dans des villes enserrées et surpeuplées de voir certaines maisons parcellisées entre propriétaires du fait d'héritage, d'autres sont sous-louées. Pierre Masche (138) possède à Rennes les deux tiers de deux immeubles, et un huitième d'un troisième comprenant une chambre mansardée et une demi-cave.

L'habitat est condensé et s'imbrique, surplombé par des galeries de bois. C'est jusqu'aux puits et surtout les latrines qui sont mises en commun. En cas de mauvaises cohabitations, d'interminables procès peuvent rendre la promiscuité intolérable. Le voisin peut devenir l'ennemi ou l'objet de toutes les médisances.

Des moments

L'accouchement et les relevailles

L'accouchement est essentiellement une affaire de femmes, mais c'est la période de repos qui suit, appelée relevailles qui retient ici notre attention.

C'est une période correspondant à un interdit. La femme est, selon la Bible, considérée comme impure pendant quarante jours. Elle ne peut cuisiner, certaines activités sont interdites, le contact avec certains objets est proscrit. Dans la réalité, il est certain qu'un délai d'une quinzaine de jours semble avoir été respecté dans la mesure du possible. Dans les *XV joies de mariage* (139), à l'issue de cette période l'homme s'impatiente, *il a ja XV jours que vous estes acouchée*. C'est que les dépenses sont importantes.

De fait, l'homme se voit accorder au foyer un rôle supplémentaire qui vise à le gérer. Rien n'est trop beau pour la dame et ses amies. En effet, la dame qui doit garder le lit est visitée par les voisines.

L'homme, dans ce même texte (140), prépare le plat de relevaille pour sa femme. Il se met en quatre pour la nouvelle mère et notre homme s'enquiert « *Madame, fait il, que n'avez vous ordonné vous faire ung bon couleis de chapon au sucre ?* » Le plat est raffiné, le chapon sucré est apprécié. C'est que le brave homme semble avoir connaissance du métier de cuisinier, *le bon homme a la voie, et est cuisiner et s'art a faire le brouet ou se eschaude pour le garder de fumer*.

Il semble cependant que l'homme ne puisse résider chez lui durant ce temps, mais puisse se retirer à proximité de la demeure. L'homme (141) se trouve

dehors *s'il pleut ou gelle ou grelle, sa femme le plaint « Hellas ! Mon compere a maintenant mal endurer, qui est dehors. »* Il prend des nouvelles de sa femme et *n'ose couchier dehors de paour de la despense*.

Elle est magnifiquement parée pour recevoir dans un relatif luxe la parenté, ses amies et voisines. Les dépenses sont donc élevées.

Christine de Pizan (142) s'offusque de la surenchère de luxe étalée dans la ville de Paris. Elle doit pour voir la jeune mère passer par deux *autres chambres moult belles ou il avoit en chascune un grant lit de parement bien et richement encourtiné*. Ces lits richement garnis de tissus n'éclipsent pas dans la seconde chambre *un grant dreçoir couvert comme un autel, tout chargé de vaiselle d'argent blanche*.

Le tissu est preuve d'une immense richesse, matière qui nécessite le recours pour sa réalisation de beaucoup de corps de métier différents.

Elle arrive enfin dans la chambre de la dame, *laquelle estoit grant et belle, toute encourtinee de tapisserie faicte a la devise d'elle ouvree tres richement de fin or de chipre*. La jeune mère est une bourgeoise et pourtant la richesse est celle d'une chambre princière, le lit *grant et bel encourtiné tout d'un parement*. Mais ce n'est pas fini, la qualité et le prix des tissus est phénoménal. Christine remarque les *tapis d'entour le lit mis par terre sur quoy on marchoit, tous pereilz a or ouvréz, les grans draps de parement qui passoient plus d'un espan par soubz la couverture de si fine toile de Raims que ilz estoient prisiez a CCC frans et tout par dessus le dit couvetoir a or tyssu avoit un autre grant drap de lin aussi delié que soye, tout d'une piece et sans cousture qui est chose nouvellement trouvee a faire et de moult grant coust que on prisoit deux cens frans et plus, qui estoit si*

(129) Jean-Pierre Leguay, *Vivre en ville au Moyen Âge*, Jean Paul Gisserot, 2006, p. 179.

(130) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989, livre III, 1 205.

(131) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966.40^e nouvelle. L 115-116.

(132) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 99^e nouvelle.

(133) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, septième journée, cinquième nouvelle, p. 560.

(134) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. Vingtième arrêt, p. 90.

(135) Christiane Klapisch-Zuber, *Histoire des femmes en occident, Tome II, Le Moyen Âge*, Plon, 1990, p. 100.

(136) Cité par Christiane Klapisch-Zuber, *Histoire des femmes en occident, Tome II, Le Moyen Âge*, Plon, 1990, p 100. extrait du livre ref. « ed giuseppe Edoardo Sansone, Turin, Loescher Chiantore, 1957, p. 9 ».

(137) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903.

- Francesco de Barberino (1264 – 1348) *Del regimento e costumi di donna*.

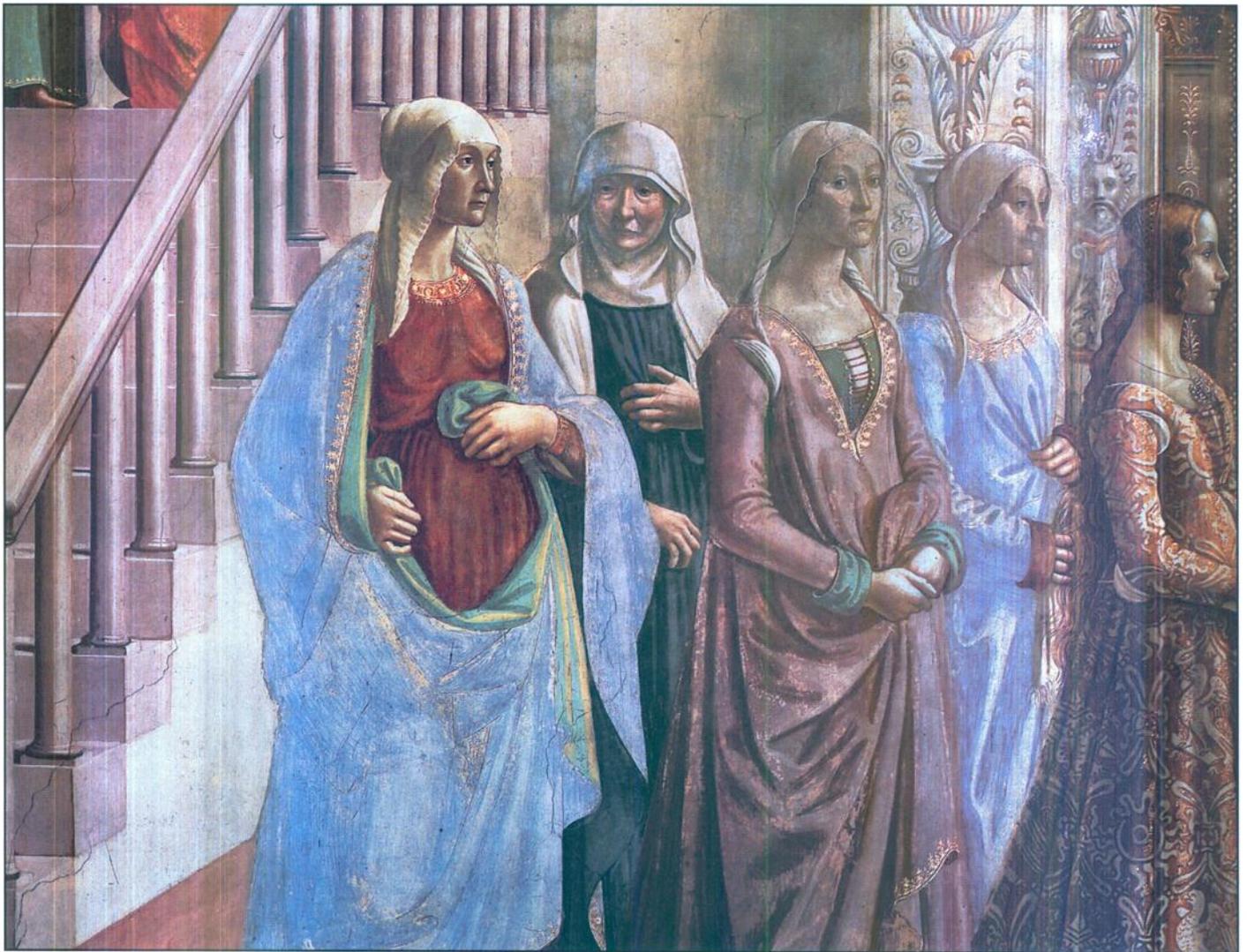
(138) Jean-Pierre Leguay, *Vivre en ville au Moyen Âge*, Jean Paul Gisserot, 2006, p. 177.

(139) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967, tierce joie, p. 22.

(140) Jean Rychner (publiées par) *Les XV joies de mariage*, Textes littéraires français, 1967. Tierce joie p 22 ligne 128-136.

(141) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967, tierce joie, p. 21.

(142) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989, livre III, 1 45.



grant et si large que il couvroit de tous les lez le tres grant lit de parement et passoit le bourt du dit couverteoir qui trainsnoit de tous lez. Toute la literie est ainsi décrite. Les coûts de certaines pièces, 300 francs, 200 francs représentent une fortune. L'absence de couture au centre d'une autre précise la qualité du tissage.

Le regard de notre auteur se porte enfin sur le *grant dreçoir paré, tout couvert de vaisselle doree*.

La jeune mère est aussi magnifiquement vêtue, de *drap de soye a gros boutons de perles, atournee comme une damoiselle*.

Devant ce luxe, Christine n'ose s'imaginer les *autres superflues despens de festes, de baigneries, de disner et d'assemblees* pour cette occasion.

En effet, c'est tout d'abord l'occasion de bons repas où chacune rapporte quelques friandises. Une des gloses *des évangiles des quenouilles* nous apprend qu'il (143) est certain que si une femme *a la gorge qui li démange*, c'est que très bientôt, elle ira à des noces ou encore à des relevailles faire bonne chère.

En Italie au XV^e siècle (144), c'est surtout le parrain qui fait porter des friandises, nous trouvons des « pains », des « tartes » de pâte d'amande et de massepain, mais aussi des boîtes de dragées et tant d'autres « confetti ».

L'accouchement et les relevailles

Ghirlandaio, *Naissance de Marie (détail)*, Fresque, Santa Maria Novella, Cappella Tornabuoni, Florence, vers 1486-1490.

Mais la jeune mère reçoit aussi de nombreux cadeaux. C'est encore le parrain qui, lorsqu'il est en fonds, offre d'ostensibles dons. Ici, ce sont des fourchettes d'argent. Thomas Guidetti offre avec cinq autres parrains 24 grossomi d'argent, « *una ghughiaiera d'argiento* » et « *una torta di marzapane su che si misse detta ghughiaiera* » c'est-à-dire un gâteau de massepain sur lequel fut placé toutes les cuillères. La somme est importante et avoisine les 13 livres 5 sous. Cette somme est à sa charge, il reste encore à payer douze florins pour l'ensemble des *compari*.

Plutôt qu'une *forchettiera*, le cadeau peut être aussi une magnifique pièce d'étoffe. Cette étoffe est censée rappeler que le nouveau-né doit être vêtu selon son rang.

Les sommes peuvent être colossales, ainsi les statuts synodaux de 1306 interdisent les cadeaux « *ultra decem soldos florenorum parvorum cereo no computato* ». Ils sont rappelés en 1310 et confirmé par la municipalité plus tard. Pourtant, Francesco Datini ne débourse pas moins de quinze florins en cadeaux offerts à son compère le notaire ser Lapo Mazzei.

Cette somme colossale correspond au salaire annuel d'un serviteur. De plus, une loi a limité, quelques années auparavant, à trois florins la valeur des cadeaux de baptême. (145)

Le plus marquant est le plateau d'accouché, le *deschi da parto*. Il peut être précieux en métal ou encore de bois décoré. Il sert dans un premier temps à apporter le repas à la jeune mère, puis il sera exposé dans la maison. Il s'agit d'un plateau à double face dont l'une est merveilleusement décorée (146). Le motif est inspiré de scènes représentant le pouvoir de l'amour ou sa loyauté. La célébration de l'amour n'est guère éloignée de la fécondité de la femme. D'autres portent des figurations de la nativité.

Ils sont peints par des artisans qui sont aussi spécialisés dans les *assoni*, ces coffres décorés offerts lors du mariage.

Certains plateaux sont peints d'un damier sur l'autre face et promettent à la mère quelques parties de jeu de dame.

Il est à noter que ces cadeaux ne sont pas restituables. Au contraire des cadeaux offerts par les parents proches. Ils consistent souvent à un hanap, coupe à boire remplie de confiseries. Nous pouvons aussi trouver une pièce d'étoffe précieuse. Mais ces cadeaux font partie d'un cycle d'échanges admis et se transmettent au fur et à mesure des accouchements. Ainsi nombreuses sont les femmes présentes. Les *XV joies de Mariage* nous décrit cette scène où viennent *commeres de toutes pars*. Le mari fait alors tout son possible pour qu'elles soient bien aises (147).

La femme est aussi entourée médicalement grâce à la garde d'accouchée. Il s'agit de notre ventrière.

Cette visite au foyer de nombreuses amies et voisines transforme cette chambre en un repère consacré aux bavardages.

Dans le même texte, nous retrouvons ces dames qui *parlent et raudent et dient de bonnes chouses et se tiennent bien aises*.

Ils sont nommés caquets (148), par les misogynes du XV^e siècle, en référence au bruit produit par la poule. Cette terminologie qui suggère le bruit de ces sociétés de femmes, nous offre aussi une perception dévalorisée qu'en avaient ces hommes. Nous la retrouvons aussi dans le titre d'une pièce de la fin du XV^e siècle éditée par Leroux de Lincy en 1860.

Mais les dépenses ne sont pas terminées. Dans le *Miroir de mariage*, Eustache Deschamps se plaint de ces frais en quelques vers, *comment cette femme est grevé des robes neuves qu'il lui fault au relever*.

La jeune accouchée se plaint de n'avoir de robes pour ses relevailles, elle prend à témoin une discussion avec sa cousine qui *m'avoit demandé si je avroye point de robe a mes levailles* (149). Cette robe est aussi souvent offerte par les parents à la naissance du premier enfant.

À l'issue de ces quarante jours, la dame ira vêtue de sa magnifique robe de relevailles, porter un cierge à la Vierge en remerciement. Elle est purifiée par le prêtre sur le parvis de l'église et peut de nouveau rentrer dans l'église.

Paraître et se garantir la réputation

La réputation se fait par le regard des autres. La femme ne doit présenter aucun défaut et de se fait se conformer aux autres.

Paraître, dans une société où l'habit fait le moine, est une notion importante qui va influencer le mode de vie et conditionner le comportement. Dans le *Mesnagier de Paris* (150), notre bourgeois du XIV^e siècle nous renseigne à travers les recommandations qu'il prodigue à sa jeune épouse, et ses précieux conseils sont donnés selon *l'estat de voz parens et des miens entour quy vous avrez a frequenter et repairier chascun jour*. Il s'agit donc là de paraître à la mesure de son statut social, et d'abord au sein du cercle familial. Le premier item concerne la tempérance de la tenue. Il préconise *que vous soiez honnestement vestue sans induire nouvelles devises et sans trop ou peu de beudan*. Il convient donc d'être correctement habillé, sans recherche de nouvelles modes et surtout, au juste ton.

Pour Christine de Pisan, au début du XV^e siècle dans *le livre des trois vertus*, la femme qui *veult garder bonne renommee* doit rester sobre, sans chercher les vêtements trop voyants : *que elle soit honeste et sans desguiseure en son habit*. Ainsi recommande-t-elle également d'écarter les vêtements trop ajustés et évocateurs, *trop estraintte ou ne grans coles ne autres facons malhonestes*. Elle fustige celles qui portent des *grant trainesses de choses nouvelles par especial cousteuses et non honestes*, celles dont le vêtement *traîne bien par terre trois quartiers et aux manches a bombardes qui vont jusques aux pies*. (151)

Jacques d'Amiens (152) quelques années plus tôt, conseille de choisir les étoffes et les couleurs qui vont le mieux au teint. Le noir selon son avis fait paraître pâle, le rouge le contraire. Il conclut en conseillant sur la qualité de la coiffe et de la tenue, *biele guimpe et bielle cemises aies toujours*.

Dans la *clef d'amour* (153) écrit vers 1280, il est aussi recommandé de choisir de belles étoffes et des couleurs qui aillent au teint, mais aussi de changer de

(143) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998, cinquième journée, quatorzième chapitre. P. 105.

(144) Christiane Klapisch-Zuber, *Au péril des commères dans Femmes Mariages-Lignages XII-XIV^e siècles*, De boeck université, 1992. p. 222.

(145) Christiane Klapisch-Zuber, *Au péril des commères dans Femmes Mariages-Lignages XII-XIV^e siècles*, De boeck université, 1992. p. 222.

(146) Plusieurs plateaux existent, nous citerons celui représentant un triomphe de l'amour inspiré de Pétraque et conservé actuellement au Victoria et Albert Museum.

(147) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967, tierce joie, p. 19.

(148) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967.

(149) Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967, tierce joie, p. 23.

(150) *Le mesnagier de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994, p. 43.

(151) Exemple cité par Marie Thérèse Lorcin, « Les échos de la mode » dans *pour l'aise du corps...* p. 130 et 131

(152) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. Jacques d'Amiens, *L'art d'amors*, p. 68.

(153) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903.

- La clef d'amour p. 86.

robe souvent. Ces dernières doivent souligner les avantages physiques. La jeune femme possède un beau cou et de belles épaules, ce même auteur préconise de porter des robes décolletées, *Si que cescun y muse et bee (L 2328)* mais que son collet et sa chemise soient bien en ordre.

Pour l'auteur du *Mesnagier de Paris* (154), c'est dans le domaine privé, *avant que vous partiez de vostre chambre ou hostel*, que la jeune épousée devra vérifier sa tenue : que le *colet de vostre chemise, de vostre blanchet, ou de vostre coste ou seurcot ne saillent l'un sur l'autre*. Ainsi, seule la dernière couche de vêtement se doit d'être visible. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XV^e siècle que la chemise réapparaît timidement à l'encolure, à la vue de nos puritains.

La propreté se doit d'être exemplaire. Jacques d'Amiens (155), comme quasiment tous ces auteurs insiste sur ce point. Il recommande d'avoir les cheveux bien nattés, lavés et peignés fréquemment. La propreté est affaire du visible, et il insiste sur le cou qui doit être toujours très propre. Il s'appuie même sur Saint Paul *c'est laide cose par saint Pol (L 2284)*.

Il insiste sur les dires de certaines dames qui pensent que la propreté est un signe de mœurs légères, et il tranche sans appel, *c'est une erreur*. Il recommande de prendre exemple sur les béguines, ces femmes dévouées à Dieu sans se retirer du monde. *les beghines je le sai bien aiment netté sor toute rien plus nettement appareillies les voi c'autres et affaities molt tienent nés lor garnemens les vis ont clers et vouvelons s'aiment bien boire et bien magier largement viestir et caucier, molt se sunt enviers diu enclines volentiers lievent as matines (2308)* mais l'auteur ajoute *tel cose ai oï parler ke je ne voelci raconter d'une rin suis liés sans mentir, lce diu ne puet on pas mentir, le siecle puet on engnien mais diu ne puet on cuneyer (2314)*

Dans le *Mesnagier de Paris*, l'homme va jusqu'à indiquer la manière de se déplacer dans la rue, les yeux baissés, le regard porté à une certaine distance... Cette précision du discours, ces détails sur le comportement à adopter, peuvent surprendre à notre époque. Le *Mesnagier de Paris* ne fait pourtant que reprendre le modèle des *exempla*, genre littéraire d'enseignements souvent écrits par des clercs pour les femmes.

Il est certain que la mise, la tenue en société, représente un code précis pour cette époque. Selon l'Église, la femme mariée, la veuve et la nonne doivent se couvrir la tête. Seule la jeune fille non mariée ou l'enfant sont autorisées à laisser leurs cheveux libres. Pour la jeune épousée du *Mesnagier de Paris*, la coiffe a donc autant d'importance, si ce n'est plus, que la mise de la toilette. S'appuyant sur la *première épître aux Corinthiens* de St Paul, ce bourgeois demande ainsi que *voz cheveux, vostre coiffe, vostre couvrechief, et vostre chapperon, et le surplus de vos atours soient bien arengement et simplement ordonnez*. Il n'a que peu d'estime pour les femmes qui n'y prêtent attention, *leurs cheveux saillans hors de leurs coiffes*. Il les considère, avec un mépris certain, comme des *yvrongnes*, des *foles*, ou des ignorantes, *non sachants*, et comme des femmes qui *ne tiennent*

compte de leur honneur ne de l'onesteté de leur estat et, pire, ne de leurs maris. Les ethnologues peuvent considérer cette remarque comme typique des sociétés à l'honneur, où la vertu, dont les femmes sont souvent les dépositaires, est un patrimoine collectif du groupe de parenté. Les cheveux cachés marquent ainsi l'autorité du mari, mais aussi la soumission à Dieu. Cette convention diffère cependant suivant les pays car, à la même époque en Italie, les coiffures laissent paraître les cheveux. Ce qui n'est pas sans provoquer de l'envie chez la veuve, Christine de Pisan.

C'est pourquoi, dans des lieux comme l'église, la dame doit elle être irréprochable. Robert de Blois au XIII^e siècle (156) met en garde les dames qui vont à l'église car il faut veiller avec soin sur la conduite. Il précise qu'à cet endroit beaucoup de gens vous voient. Il convient alors de s'agenouiller et prier et surtout *De molt rire, de molt parler se doit on en mostier garder*.

La mode influe les comportements, une mode trop exubérante et la risée est possible. Les chroniques de Monstrelet (157) nous narrent l'histoire d'un prédicateur, frère Thomas, qui critique *très excellentement les femmes de noble lignée et autres, de quelque état qu'elles fussent*. Sa critique s'exerce sur les *hauts atours*, les hautes coiffes et *autres habillements de parage, ainsi qu'ont accoutumé de porter les nobles femmes ès marches et pays dessusdits*. En effet, à cette date, 1428, la mode semble provenir des marches du royaume, c'est-à-dire des frontières avec, parmi elles, la frontière avec la Bourgogne soit toute la zone nord de la France actuelle.

Notre prédicateur, frère Thomas, était très efficace pour lutter contre cette mode. Lorsque dans l'assemblée, il repérait une dame avec ce type de coiffure, il demandait aux petits enfants en leur promettant des jours de pardons, de crier haut et fort : *Au hennin ! Au hennin !* Les attaques portaient leur fruit et les femmes *de noble lignées se départoient*. Mais les enfants les poursuivent *en continuant leur cri, couroient après, et de fait vouloient tirer jus lesdits hennins*, ne leur laissant pas de répit tant que la coiffe ne fut pas tombée. Bien entendu cela ne se faisait pas sans *grands rumeurs et maltalents entre lesdits crians au hennin et les serviteurs d'icelles dames et damoiselles*.

Les dames du peuple ne portent pas de ces hautes coiffes dispendieuses et si nous suivons frère Thomas, le prédicateur de la chronique de Monstrelet, nous apprenons qu'à force d'attaque, les nobles dames *n'alloyent plus à ses prédications, sinon en simple état et décornu, ainsi et pareillement que les portent femmes de labeur de petit et pauvre état...*

Les enfants omniprésents dans ces rues peuvent se faire les rapporteurs du bruit et entraîner le commérage. Ce sont de parfaits véhicules à l'affût d'un chahut. Il ne faut alors ne pas laisser prise à ces ragots.

Une continuelle surveillance

La voisine, de par sa proximité et son regard continu sur la maisonnée, peut être perçue comme une menace pour accomplir son forfait, ou au contraire comme une alliée qui peut aider à sauver les apparences.



*Au regard des autres, Décaméron, Manuscrit Ms 5070, Bibliothèque de l'Arsenal, Paris. XV^e siècle.
L'homme vient de tomber, les voisins viennent à la fenêtre.*

(154) *Le mesnager de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994, p. 43.

(155) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. Jacques d'Amiens, *L'art d'amors*, p. 68.

(156) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903.

- Robert de Blois, le chastoïement des dames, 2^e tiers du XIII^e siècle, p. 75.

(157) J. A. Buchon (collection des chroniques nationales françaises) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, T V, chp 53, Paris, 1826. p. 198-199. (années 1428).

Nous trouvons une voisine (158) qui tient à une dame *les plus rudes termes du monde*. Cette mauvaise voisine dès qu'elle voit *ung homme qui vient a parler a elle*, c'est-à-dire la dame, va alors occuper le reste de sa journée à *declicqueter mal es voisines*. Mais colporter des ragots ne suffit pas.

Elle jette *des petites pierres par une fenestre qu'elle a respondant sur la rue dessus les gens qui son a son huis pour les en faire aller*. Mais si jeter des pierres aux amis de sa dame qui discutent devant la porte n'a aucun effet, que ceux-ci *n'en tient pas compte ou que l'en ne s'en bouge*, la mauvaise voisine *s'en vient plainement à la dite fenestre toussir et dire « Dieu vous gard » comme pour dire « je vous voy bien »*, elle injurie ces personnes, *en proferant plusieurs aultres parolles mal sonnans*.

Chacun des gestes de sa voisine sont critiqués comme sa tenue. *S'elle a quelque robe ou chapperon nouveau, ceste femme... va pubier incontinent qu'elle scet bien qui luy a donné et que tel l'a païé qu'on ne cuidoit pas, en luy faisant plusieurs aultres oultrages et desplaisirs*. La rumeur est une arme qui vise alors à détruire la réputation de la dame.

Il convient alors de préserver cette réputation. De fait, la dame qui désire passer un message à un ami ou un amant doit s'entourer de nombreuses précautions. La maîtresse de maison doit se garantir de leur confidentialité.

Il est conseillé de tarder un peu pour y répondre, mais il ne faut pas que ce délai soit trop long, ni la réponse trop claire. Il convient de se faire désirer (159).

Mais ce jeu ne doit pas laisser oublier qu'il convient par dessus tout de se garantir une réputation.

Le besoin de confiance est nécessaire. L'auteur anonyme de *The ancren rivle* (160) conseille de s'entourer de servantes obéissantes. transmettre des nouvelles ne peut se faire que si les servantes sont

obéissantes. Il ne faut pas non plus que ces dernières ne soient les messagères de commérages. Il convient alors de ne pas confier le message à un jeune enfant considéré toujours trop bavard.

Pour éviter toute indiscretion, l'auteur de *la clef d'amour*, ouvrage écrit vers 1280 (161), le message doit être écrit de façon peu lisible sur des tablettes de cire, préférables au parchemin car la cire peut facilement s'effacer. Une astuce consiste à parler de soi-même au masculin et de son amant au féminin. Le mieux étant le message oral. Néanmoins, si le message est rédigé sur du parchemin, l'auteur donne des recettes d'encre très pâle. Pour s'entourer de d'avantage de confidentialité, le recours à l'encre sympathique est conseillé. C'est dans le *Mesnagier de Paris* (162) que nous trouvons la recette. Ainsi, il est noté que pour *escripre sur le papier lettre que nul ne verra se le papier n'est chauffé* ainsi, l'encre n'apparaît que si le papier est chauffé. Les ingrédients en sont fort simples. Il convient de prendre *sel armoniac ou salemoniac et mettez tremper et fondre avec eaue. Puis escripvez de ce et laissez seicher, et ce durra environ huit jours*.

Donner des messages a un certain intérêt et peut faciliter l'adultère. C'est que ces femmes ont aussi d'autres envies. En ce cas, la voisine peut aussi devenir une alliée.

Dans les *cent nouvelles nouvelles* (163), une femme qui désire rejoindre son amant, un clerc, demande ainsi à sa voisine aussi dévergondée qu'elle-même de les accompagner pour se couvrir aux yeux de tous. Une fois chez l'ecclésiastique, celui-ci, à sa maîtresse, *fist tant qu'il luy bailla une monteure* (qu'il fit d'elle une monture), *ainsi qu'il peut*. La voisine voyant le couple s'ébattre *n'en eut pas peu d'envye, et luy desplaisoit que l'on ne luy faisoit ainsi comme a l'autre*. La femme adultère satisfaite, *celle qui avoit sa pitance* demande à son amie de partir, mais la réponse de l'autre est sans équivoque : *si l'on ne me fait la courtoisie comme a vous, pardieu, j'accuseray la compaignie et le mesnage ; je ne suis pas icy venue pour chauffer la cire*. Ainsi devant le chantage de révéler l'adultère et de briser le ménage, le chanoine fut contraint, pour sauver son honneur, de s'accomplir plusieurs fois, car l'insatiable femme précise qu'elle *ne partiroit point qu'elle n'eust encores ung picotin...*



Couple copulant. Un oiseau, un chien et un spectateur sont les témoins de ce spectacle. Insigne de plomb, Cothen, M. J. E. Van Beuningen Collection. Vers 1375-1425.

(158) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. Vingt-huitième arrêt, p. 131.

(159) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903, p. 89-90.

(160) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903. The ancren rivle, auteur inconnu, vers 1250, règles monastiques. P. 57.

(161) Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903, p. 89-90.

(162) *Le Mesnagier de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994, p. 780.

(163) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966. 92^e nouvelle.



A l'abri des regards et aidée par l'entourage, certaines femmes se permettent de folles audaces. Au XV^e siècle, Philippe de Vigneulles dans son ouvrage (164), nous narre une histoire qui semble directement inspirée d'un commérage local. Lors du carnaval, une bourgeoise demande à son mari l'autorisation de se déguiser avec des voisines. Elle *demandait congé à son mary pour aller desguiser par la ville comme les aultres ses voisines alloient*. Son déguisement parfait *en habis dissimulez* lui permet de se déplacer de manière *incongneuz*. Elle se sent alors en parfaite sécurité pour pratiquer l'adultère.

Lorsque son mari lui demande comment s'est passée sa journée, elle lui répond : *Par ma foy, dit elle, mon mary, j'ay estez avec une telle ma voisine et avec une telle ma commere, et avons menez la plus grant vie de jamais et avons esté en tel lieu et telz là on ne nous poist huy congnoistre, et sy nous ait on donnez à boire*.

Ainsi boire un verre avec une voisine et amie reste la plus parfaite excuse pour cette dame.

Mais la recherche de l'acte n'est pas le seul besoin.

Dans des relations plus conventionnelles, l'avis le plus commun (165) est qu'il vaudrait mieux être logié aux champs que auprès une femme envieuse. Ainsi les bonnes relations de voisinages passent par un respect mutuel. Une femme envieuse, espionnant et promulguant des ragots est un danger.

Des boucs émissaires sont le plus logiquement utilisés en cas de malheur. En ce temps, il s'agit des juifs, des étrangers ou simplement des marginaux.

Une indiscretion professionnelle

Certains métiers peuvent être facteurs d'indiscretions. Nous comprenons l'enjeu stratégique que revêt le secret médical dans le déroulement ou l'établissement d'un contrat.

D'autres corps de métiers peuvent être aussi concernés par le secret. Les statuts de la ville de Pérouse en 1415 donnent obligation aux héritiers d'un notaire de déposer les archives et papiers dans un délai d'un mois. Cette action évite qu'ils servent d'emballage chez les épiciers pour faire des cornets à mettre le poivre. Ces cornets ou d'autres utilisations peuvent tomber « dans les mains de femmes ignorantes » (166).

(164) Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972. nouvelle n° 40, p. 184, 120..

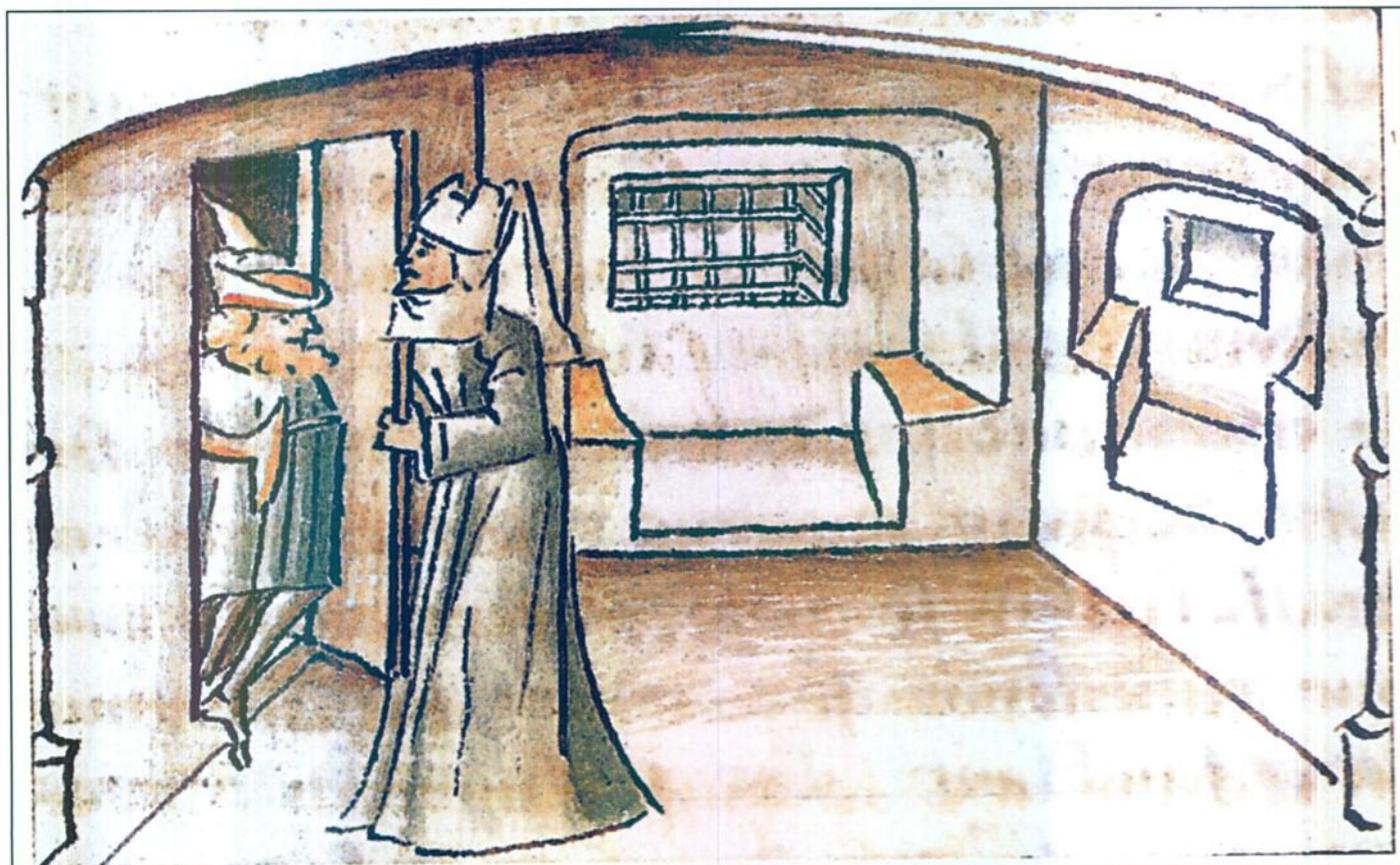
(165) Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951. p. 133.

(166) Daniel Poirion, *La chronique au Moyen Âge*, Presse universitaire de la Sorbonne, 1984.

Page ci-contre : *Commérage, Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse*. (Photo Noelle Delebarre.)

Ci-dessous : *Histoire des seigneurs de Gavre, Bibliothèque royale de Belgique, Ms 10238. F 113. v. vers 1456*.

Les deux serviteurs Melior et Edea discutent et révèlent les tourments de leurs maîtres. Dans le roman, un rendez-vous sera arrêté par nos deux entremetteurs.





IV. Se mettre en ménage



Atilius Regulus et son épouse, Bnf, Ms. Français 232, fol. 159V, 2^e quart du XV^e siècle.

Le logis est l'unité nécessaire pour y fonder une famille stable

Jean Pierre Leguay (167) distingue trois types de foyers, la *domus*, maison simple et commune, les taudis étroits et dépourvus de confort et enfin les *ostels* bien aérés et correctement chauffés.

Un jeune couple, modeste, se trouve donc face à la recherche du logis. L'historien Geremek (168) nous offre l'exemple d'un valet bourrelier débarquant à Paris. Aussitôt arrivé, il se marie avec une bonnettière. Son maître lui donne un coup de pouce et lui permet de se mettre en ménage. Endetté, il vole son maître et revend un morceau de cuir (169).

Il est difficile de se mettre en ménage. Les logements ne sont pas faciles à trouver, le plus souvent l'ouvrier loue une chambre ou loge dans une auberge. L'immeuble de rapport apparaît alors, l'atelier et la boutique sont au rez-de-chaussée, les appartements bourgeois au dessus, enfin il reste un peu de place pour les chambres à louer (170).

Geremek (171), nous donne l'exemple d'un certain Nicolas Flamel possédant plusieurs immeubles de rapport. Une certaine solidarité de loyers semble exister. Les paiements des artisans au rez-de-chaussée servent à assurer le logement de ceux logeant en haut. Il est mentionné l'obligation en guise de loyer de prononcer un pater et un ave maria. L'auteur nous indique que, cependant, la comptabilité de Flamel prouve qu'il perçoit un loyer de ces ouvriers.

Si l'*ostel*, et la *domus* sont relativement bien connus. Les taudis, les chambres restent peu décrites. Rares sont les inventaires permettant de se faire une idée de ces intérieurs.

C'est le *Mesnagier de Paris* (172), qui nous offre une première description. Nous sommes dans le logement d'une fileuse. Il n'y a que très peu de meubles, le froid y est pénétrant. Une liste est faite des choses de base qu'elle ne possède même pas, *ne de busches* pour se chauffer, *ne de lart* pour manger, *ne de chandelle* pour s'éclairer, *ne de huyle*, *ne de charbon*. Ses seuls biens résident en *ung lit et une couverture*, et *son thouet*, c'est-à-dire son rouet, ainsi que quelques objets de peu de valeur.

Le chroniqueur Froissart (173), donne un peu de couleur à ces intérieurs. Nous sommes ici dans une maisonnette située chez une veuve en ville. Ce qui retient notre attention est l'absence d'espaces, pas de pièces séparées *il n'y avoit se sales, de cambres ne de manandries*. L'air y est comme vicié, et cette maisonnette est *enfumée ossi noire que atremens*, c'est-à-dire la poudre qui sert à faire de l'encre. La fumée est de la fumée issue de la tourbe. La description du mobilier est affligeante. *et n'y avoit en celle maison fors le bouge devant et une povre ceute*, c'est-à-dire une couverture, *de viele toille enfumée pour esconser*, c'est-à-dire entourée de manière à protéger l'âtre du vent, *le feu*.

Le tableau se complète car au dessus de cette unique pièce est placé un grenier, un *povre solier auquel on montoit par une eschelle de VII eschellons*. *En ce solier avoit un povre literon où li povre enfant de la femelette gisoit*.



Homme achetant une maison, *Speculum humanae salvationis*, B M Lyon, Rés Inc 1043, f. 496 v, 1482.

L'étroitesse des logis, l'inconfort, le manque de mobilier caractérisent ces intérieurs modestes.

La femme d'un maître, comme son mari passe ses heures à l'atelier et souvent, de plus, prépare les repas des ouvriers. Elle ne doit pas hésiter à *soliciter leurs mariz ou leurs ouvriers de eulz prendre matin a la besoigne et tart laissier* (174). Car est ajouté un peu plus loin dans ce texte *sans faille il n'est nul si bon mestier que qui n'y met diligence*.

(167) Jean Pierre Leguay, *Vivre en ville Au Moyen Âge*, 2006.

(168) Bronislaw Geremek, *Le salariat dans L'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles*, Ecoles des hautes études en sciences sociales, Paris, Mouton, 1982.

(169) Arch nationale Z2 3259 (registre d'audience du prieuré de saint Eloi) 23. VI. 1469.

(170) Exemple liste des locataires d'une des maisons appartenant à l'hôtel Dieu en 1505 : un tailleur paie pour l'atelier et le logement, 10 livres 8 sous ; pour deux logements, pour l'un 112 sous, pour l'autre 64 sous, il loue 5 chambres à 48 sous chacune, et une chambrette sans cheminée à 16 sous (E Coyecque, Hôtel Dieu de Paris, t 1, appendice, p. 266, selon Comptes... t XXI, f 353.)

(171) Guillebert de Metz « description de Paris », dans : Paris et ses historiens p 233 : *Item Flamel laisné, escripvain qui faisoit tant d'aumosnes et hospitalitez ; et fist pluseurs maisons ou gens de mestiers demouroient en bas, et du loyer qu'ilz paioient estoient soutenus pources laboureurs en haut*. Ibid, commentaire apologétique, p. 456 et suiv.

(172) *Le Mesnagier de Paris*, Livre de Poche, Lettres Gothiques, 1994, p. 402.

(173) Froissard, *Chroniques*, livre II, 57^e chapitre, 1382.

(174) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989, livre III, l 205.

Cette femme ne doit pas non plus hésiter *elle meismes apertient mettre les mains a la paste.*

Si l'artisan ne possède pas son propre atelier, la femme exerce alors un métier bien souvent distinct. Les métiers de la femme sont bien souvent spécifiques et ingrats, la femme jamais éloignée du foyer règne en maîtresse (175).

Des responsabilités

A tout niveau de la société c'est donc à la femme qu'incombe la gestion de la maison. Christine de Pizan, dans le *livre des trois vertus* (176), décrit les responsabilités domestiques de ces femmes suivant leur rôle dans la société.

Les dames et damoiselles qui demeurent sur leurs manoirs se gouvernent ou fait de leur mainage au chapitre X de ce livre sont des dames vivant dans de grandes exploitations agricoles hors des villes. Nous n'aborderons pas ici leur aide à la gestion du domaine, sujet que nous conservons pour la suite.

Ces dames, véritables régentes du domaine, sont sur tous les fronts, il s'agit d'une entreprise où il faut surveiller ses employés et *ordonner et commander a ses servans.* Elle ne doit pas hésiter à aller *se besoiing est, aller en la cuisine et ordonner comment ilz seront serviz* (177). Rien ne doit traîner dans la demeure. La tenue portée par le mari est primordiale et doit être impeccable, car *le net aournement du mary est l'onneur de la femme.*

La maison doit être toujours impeccable (178).



Femme filant, Décret de Gratien, B M Lyon, Ms 5128, f. 259, vers 1340-45.

La femme d'un homme de métier doit-elle surveiller son mari, éviter qu'il *n'ait cause de suivre ces sottes compagnies d'autres joennes hommes en tauvernes et autres superflues et oultrageuses despenses.* La maison doit être parfaite et cela permet de garder le mari en celle-ci. Christine nous rappelle un proverbe aussi énoncé dans le *Mesnagier de Paris.* *on dit communement que III choses chacent l'omme de son hostel : femme rioteuse, cheminee qui tient fume, et maison ou il pluet.*

La servante ou la chambrière, qui a *nécessité de gagner leur vie,* ont d'autres responsabilités, celles qui incombent à la réputation de leurs maîtresses. Leurs manières doivent être irréprochables.

Les paysannes participent aussi activement à la gestion du foyer.

Aussi modeste soit le logement, la femme en est la responsable. Elle endosse donc d'énormes responsabilités. L'une des plus importante, car transversale à cette société, reste la maîtrise du feu.

Le feu domestique

La maîtrise du feu est l'une des plus belles découvertes de l'homme. Il éloigne les animaux dangereux, apporte chaleur et lumière, facilite l'alimentation par la cuisson des aliments, et ouvre surtout la porte à de grands progrès technologiques, base de la civilisation moderne. Dans une société sédentaire, il est la pierre angulaire de la domesticité. Au Moyen Âge, le feu est aussi un mot désignant le foyer fiscal. Il est encore présent de nos jours dans le terme de «foyer» qui désigne encore la maison et ses habitants.

Qu'est ce que le feu ?

La nature du feu n'a jamais cessé d'émerveiller l'homme. Avec leurs soucis de classification, les encyclopédistes médiévaux (179) n'omettent d'ailleurs pas d'en parler. Ils le définissent comme un corps simple, chaud et sec selon la théorie des humeurs. Barthélémy l'Anglais s'appuyant sur les citations de Saint Denis, le place dans la hiérarchie des éléments au niveau le plus haut, car de nature très légère. C'est aussi l'élément le plus pur et le plus subtil car incorporel. Ce qui fait dire à notre auteur que le feu est spirituel, intermédiaire entre les choses visibles et invisibles. Il purifie l'humeur, renouvelle les choses. C'est ainsi que les personnes âgées, connues comme ayant *la chaleur affaiblie, se gardent et se réconfortent par la chaleur du feu.*

Ce qui frappe surtout ses contemporains, c'est son appétit insatiable. Si on lui donne de la matière, il croît sans cesse, se dressant toujours et pouvant se mouvoir par lui-même. Qu'est ce vraiment que le feu ? L'homme médiéval, humble, admet que son intelligence ne peut comprendre la nature complexe du feu, *le feu est secret et non cogneu,* mais les encyclopédistes tentent quand même de l'appréhender de plusieurs manières : la lumière, la flamme, l'étincelle, la fumée, le charbon et la cendre. L'étincelle tombant sur de l'étaupe, du chaume ou du foin l'enflamme puissamment. Cette flamme toujours en mouvement, est décrite de manière intéressante en forme de poire. Par la lumière dégagée, le feu est



Marchand d'allumettes, *Les cris de Paris*, Bnf Arsenal, Est 264 res pl 2, c. 1500.

ainsi communément reconnu comme ayant le pouvoir de révéler toutes choses et d'éclairer les couleurs. La fumée, issue des plus humides parties de la matière enflammée, meurt sitôt née, et s'envole vers le cerveau où, méfiance, elle peut blesser les facultés de l'âme. Le charbon quant à lui est corrompu, il s'enflamme facilement mais s'éteint tout aussi facilement et salit tout ce qu'il touche. Enfin la cendre, qui nettoie les vêtements et tant d'autres choses, conserve aussi le feu endormi lorsqu'elle est posée sur les braises.

La nature du feu ainsi cernée, nous pouvons maintenant explorer son antre.

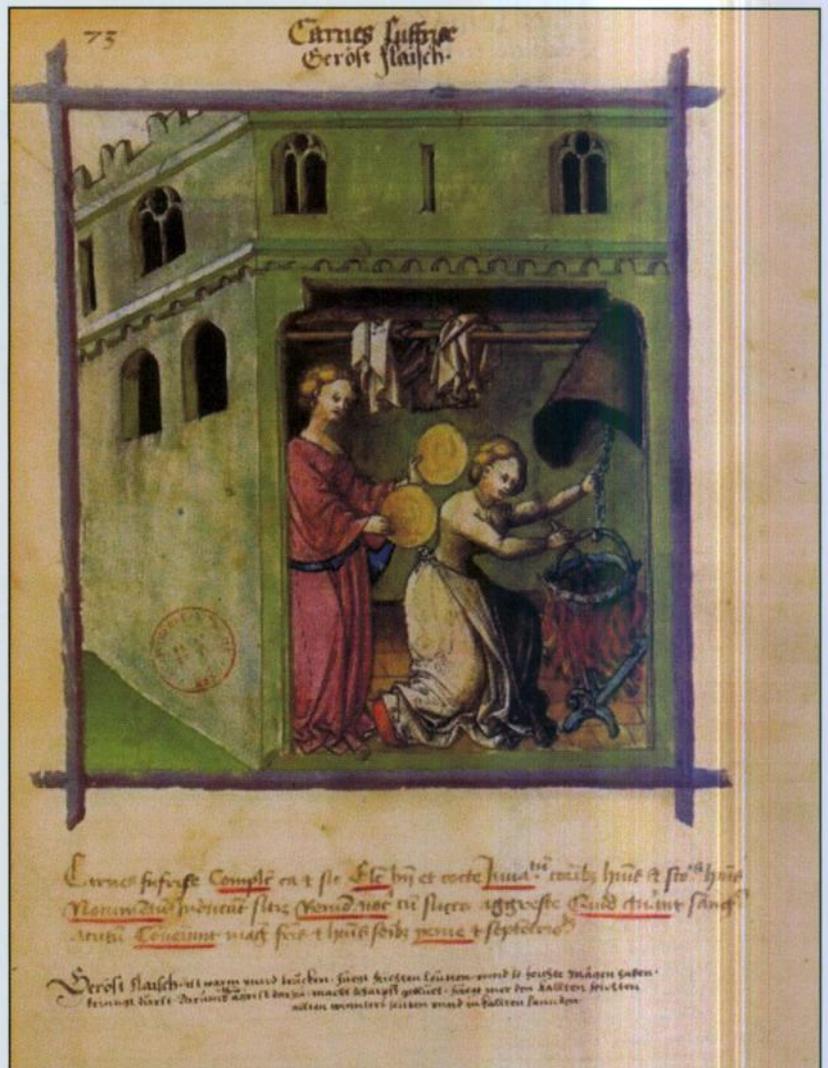
(175) K Michaëlsson, *Livre de taille de Paris l'an de grâce 1313*, p. 204 « Robert de Lyons, vallet pelletier et sa fame chamberiere ».

(176) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989.

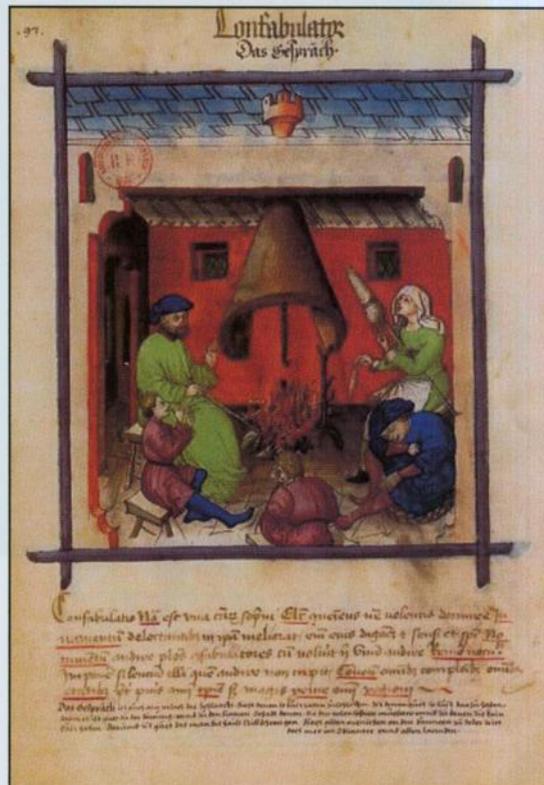
(177) Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989, livre III, 1 76 et suiv.

(178) Voir le premier tome de cette série : Florent Vénier, *La vie quotidienne de la femme médiévale*, Heimdal, 2007.

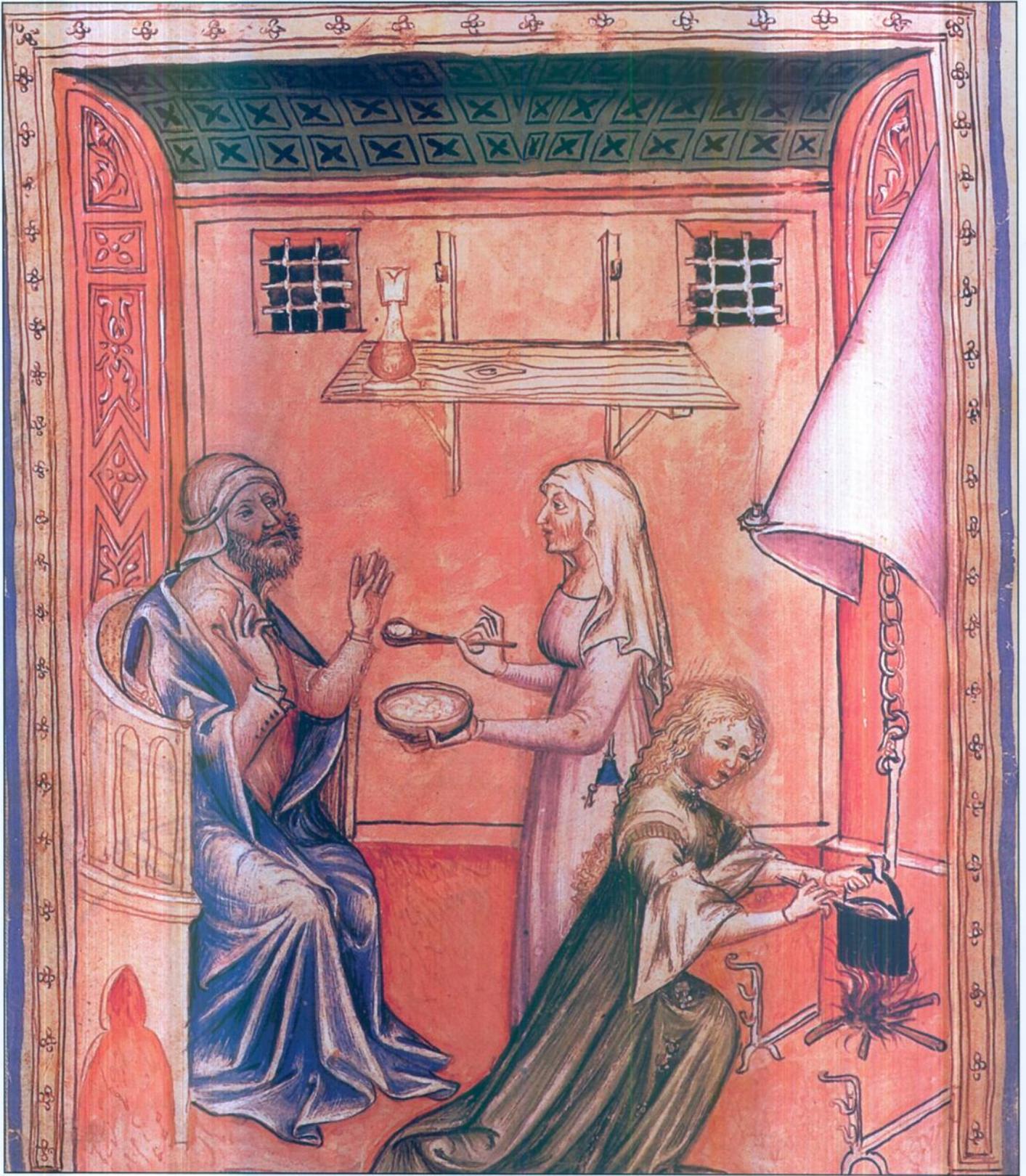
(179) Bathélémy l'anglais, *Le livre des propriétés des choses une encyclopédie au XIV^e siècle*, Stock, 1999. Livre X.



Bnf, Latin 9333, fol. 73V, XV^e Siècle, Aliment viande rôtie.



Bnf, Latin 9333, fol. 97v, Hommes s'entretenant.

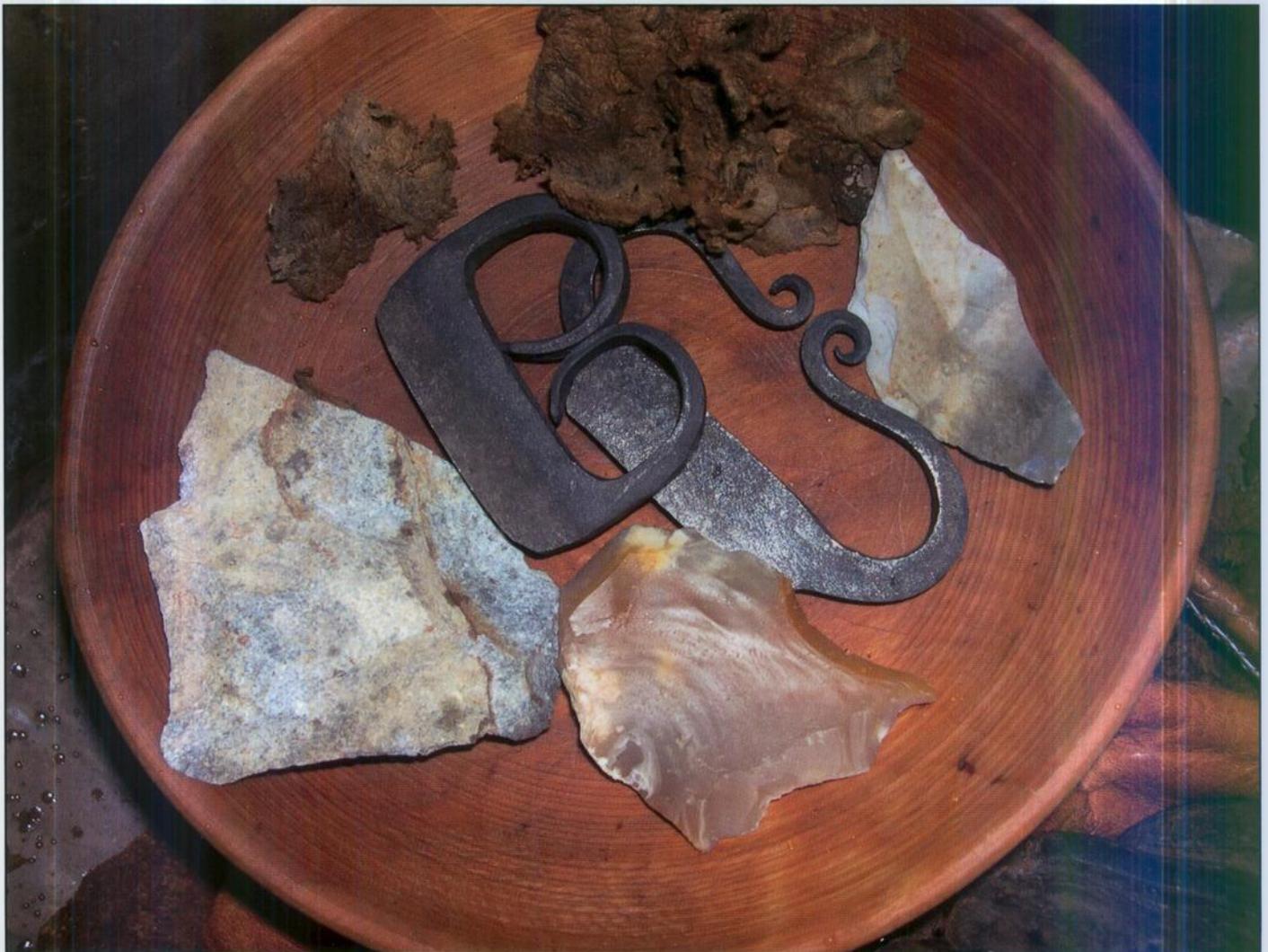


Bnf, Nouvelle acquisition latine 1673, fol. 50v, Aliment bouillie de froment.



Amadou. (Photo Aurélien Gibon.)

Fusil et silex. (Photo Aurélien Gibon.)





Amorçage du feu, le fusil choqué contre le silex, dépose l'étincelle qui embrase l'amadou filoché. Photo Aurélien Gibon.

Les différents foyers

Le feu domestique cumule ainsi les vertus de chauffer l'air ambiant, d'éclairer, et aussi de cuire les aliments. Pour ces fonctions diverses, il existe des structures spécialisées comme le four ou encore le poêle.

Anciennement disposé à l'extérieur de la maison, le foyer intègre rapidement le centre de la pièce principale. Dans sa plus simple expression, situé à même le sol, il prend la forme d'un cercle de pierre.

Dans un premier temps, il n'existe pas d'évacuation spécifique de la fumée. Elle possède d'ailleurs l'avantage d'assécher le chaume et d'assainir la toiture de ses insectes. Par la suite, une ouverture est pratiquée sur le haut du pignon près de la faîtière ou directement dans la couverture. Reste à installer un conduit d'évacuation, une hotte à cette « cheminée ». Celle-ci, qui apparaît très progressivement dès la deuxième moitié du IX^e et au début du X^e siècle, peut être supportée par quatre pieux répartis autour du foyer central. Des cheminées de cette sorte étaient encore utilisées dans certaines régions au XIX^e siècle.

Dans la maison de pierre, les foyers commencent à s'accoter au mur de séparation entre les pièces. La plus ancienne cheminée murale connue date en effet du X^e siècle et se trouve dans le palais rural de Doula-fontaine dans le Maine et Loire, en France. La pièce mitoyenne, chauffée alors indirectement, s'appelle chauffour et sert de chambre. Les premières cheminées murales sont construites de deux façons. Un conduit mural, postérieur à l'édification du bâtiment, est plaqué contre la paroi. Il peut être fait de planches enduites d'argiles, et le haut de la cheminée, qui dépasse alors du toit, peut être fait d'osier. La seconde technique consiste à inclure l'évacuation directement dans la maçonnerie au moment de la construction de la maison.

Au niveau de l'architecture rurale traditionnelle, la cheminée murale n'apparaît que très progressivement, essentiellement après le Moyen Âge, et se transmet des plus riches aux plus pauvres. Mais même en milieu urbain, ce type de foyer n'est pas universellement répandu. Ainsi au XIV^e siècle, en 1358 (180), alors que Francesco, duc de Carrare, visitait Rome, il découvrit qu'il n'existait pas de cheminées à l'Albergo della luna, « car les cheminées n'étaient point en usage, mais les gens faisaient du feu à même le sol au cœur de la maison tandis que d'autres entretenaient un feu dans une caisse de terre cuite ». Le duc « que cette mode inquiétait », emmena avec lui ses propres briquetteurs et « fit construire deux cheminées avec des petites arches voûtées, à la mode de Padoue ». Le grand luxe de sa maison consistait en effet en deux cheminées, l'une sculptée aux armes de Datini, l'autre dans la chambre des hôtes, « de style français » (*alla francesca*) c'est-à-dire pourvu d'une cheminée construite dans le mur, et non pas d'un foyer au milieu de la pièce sans rien de prévu pour l'échappement de la fumée.

Dans les régions d'Europe du Nord apparaît, dès le haut Moyen Âge, un autre moyen de chauffage, le poêle. D'abord à pot, il connaît une évolution technique majeure à la fin du XV^e siècle et devient poêle à carreaux.



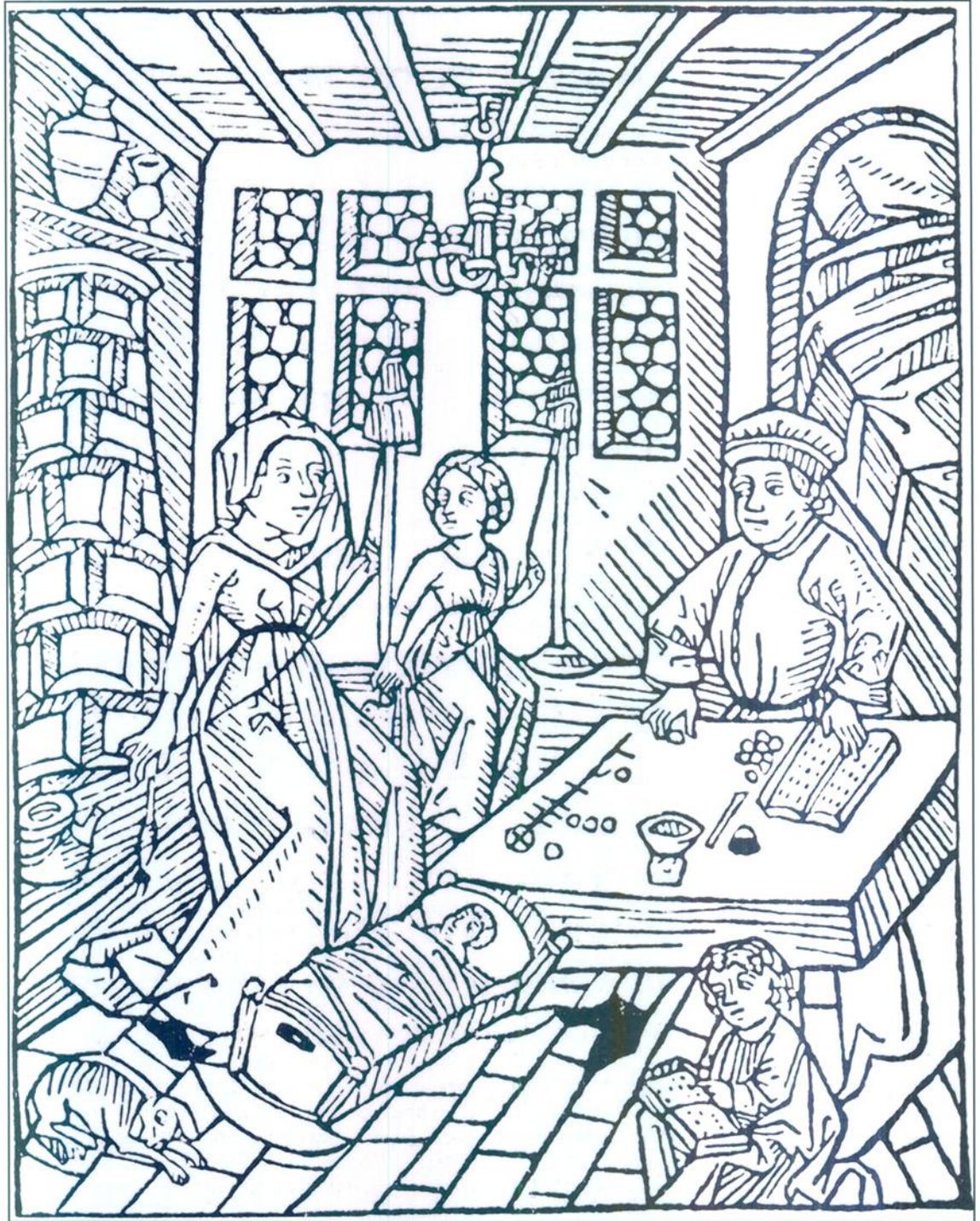
Garofalo, *La sainte Famille*, Francfort sur le Main, Städtisches Kunstinstitut und Städtische Galerie, vers 1449.

C'est à la chaleur du chariot à braise que la famille goûte les joies de la quiétude. Le chariot est de fer, des anneaux permettent de le tirer ou pousser à l'aide d'un bâton ou corde.



Dieric Bouts, *Les épreuves par le feu*, Huile sur bois, Musées Royaux des beaux-Arts, Bruxelles. Vers 1460.

(180) Iris Origo, *Le marchand de Prato, la vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, Albin Michel, 1959, P. 223.



Education familiale, Gravure sur bois. Augsburg, Johann Bämmler, 1476. illustration extraite du livre de Horst Kunze, Geschichte der Buchillustration in Deutschland, Bildband, Leipzig, 1975.

La famille se repose inondée par la douce chaleur du poêle à carreaux et vaque à ses occupations, la mère et la fille sont à leurs travaux de filage, un jeune garçon lit ou fait ses travaux scolaires, un nourrisson, dort. Il est en sécurité, des bandes fixées sur le berceau l'empêchent de tomber. Le père fait les comptes. Remarquez les lignes tracées sur la table et les jetons permettant le calcul à l'aide de l'abaque.



Tacuinum sanitatis.

Un autre type de structure, le foyer mobile, est une source non négligeable de confort réservé aux plus aisés : le nombre de pièces relativement élevé de leurs habitats, justifie la dépense. Ces braseros et chariots à braises, en métal ou en terre cuite, permettent de porter la chaleur à tous les endroits où l'on se déplace. Nous les retrouvons le plus souvent dans le Sud.

Une relative sécurité

A la maison, les risques d'incendies et l'évacuation de la fumée sont les principaux problèmes liés à l'usage du feu même si certaines mesures préventives sont connues. Paolo da Certaldo (181) conseille aux maîtres de maison prudents de ne jamais aller se coucher avant de s'assurer que le feu ait été éteint, et d'avoir toujours à portée de main douze grands sacs de toile « pour emporter leurs biens les plus précieux » ainsi qu'une corde « assez longue pour aller du toit au sol afin que vous puissiez vous glisser de n'importe quelle fenêtre au cas où la maison prendrait feu ».

Le vieux bourgeois, auteur du *Mesnagier de Paris* (182) recommande à sa femme de s'assurer par l'intermédiaire de l'une de ses personnes de confiance, *dame Agnes la beguine ou maistre Jehan le despensier*, que *le feu des cheminees sera couvert par tout*. Le couvre-feu, en terre, est donc une sécurité pour se protéger de la cendre chaude qui couve un feu, qui pourrait se rallumer en l'absence de personnes éveillées.

On se méfie de même de la flamme de la bougie, et notre homme demande à ses serviteurs *qu'ilz ayent chascun loing de son lit chandellier a platine*, car la paille, est-il utile de le rappeler, est inflammable. Ils doivent aussi *estaindre a la bouche ou a la main avant qu'ilz entrent en leur lit*, c'est pourquoi leur conseille-t-il de quitter leur chemise auparavant.

La pièce la plus exposée au feu accidentel et dévastateur reste la cuisine car c'est la pièce qui reçoit systématiquement le foyer. Dans la mesure du possible, elle est placée soit dans un petit appentis, derrière la maison ou directement sous le toit.... Les risques d'incendie de ces maisons, en majorité composées de matières inflammables, est d'autant plus vrai en ville où elles sont enchevêtrées les unes dans les autres. De telles catastrophes mènent souvent à la destruction complète d'un quartier. Dans les villes, les différents corps de métier sont donc astreints à un nombre de jours de guet notifié dans les règlements. C'est l'une des préoccupations redondantes des (métiers) corporations.

D'après *les Evangiles des quenouilles* (183), une nuée de chauves-souris volant autour des maisons est le signe certain d'un feu prochain. Et lorsque, plus vraisemblablement, c'est une cheminée mal entretenue qui s'emballe du fait de la suie, il ne reste plus, toujours d'après le même texte (184) qu'à faire la grimace et il est dit que la suie s'éteindra d'un coup...

Pour éviter d'avoir à grimacer, le plus simple est de faire appel à un corps de métier préventif, celui de ramoneur.

L'homme, appelé au domicile, pénètre au cœur de la maisonnée : *Se suiz hucié et appellé, en sale et en*



Couvre feu céramique à décor anthropomorphe polychrome (XIV^e) copyright Courivaud N° 45, fouille de Valençiennes.

chambre mené. Il exerce un métier important et difficile, *ou tost voy que j'ay a faire, qui est chose de hault affaire, a ce labour ne quiers avoir Tiers sochon ne quart pour voir*. *La j'ay paine tant que j'en sue, Et ma parole en devient mue*. Il souffre malheureusement de peu de reconnaissance qu'on lui accorde sa besogne accomplie : *Maiz quant j'ay mon harnaz foulé, Tout descvoïé et affolé, On n'a plus cure de mes behours, pour ce que sius ort, lait et lours*.

Le métier n'est cependant pas exempt de surprises lorsque, sur les toits, un ramoneur découvre la femme d'un boucher coincée dans la cheminée pour avoir voulu y écouter les conversations. La scène est décrite ainsi : *Il vit nostre bouchiere plus simple qu'un chat baigné, dont il fut tres esbahy* (185).

Les descriptions du métier de ramoneur (186) comportent de nombreux sous entendus, comme *Le sermon joyeux d'un ramoneur de cheminees* (187) qui

(181) Iris Origo, *Le marchand de Prato, la vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, Albin Michel, 1959, p 222.

(182) *Le mesnagier de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994, p. 459.

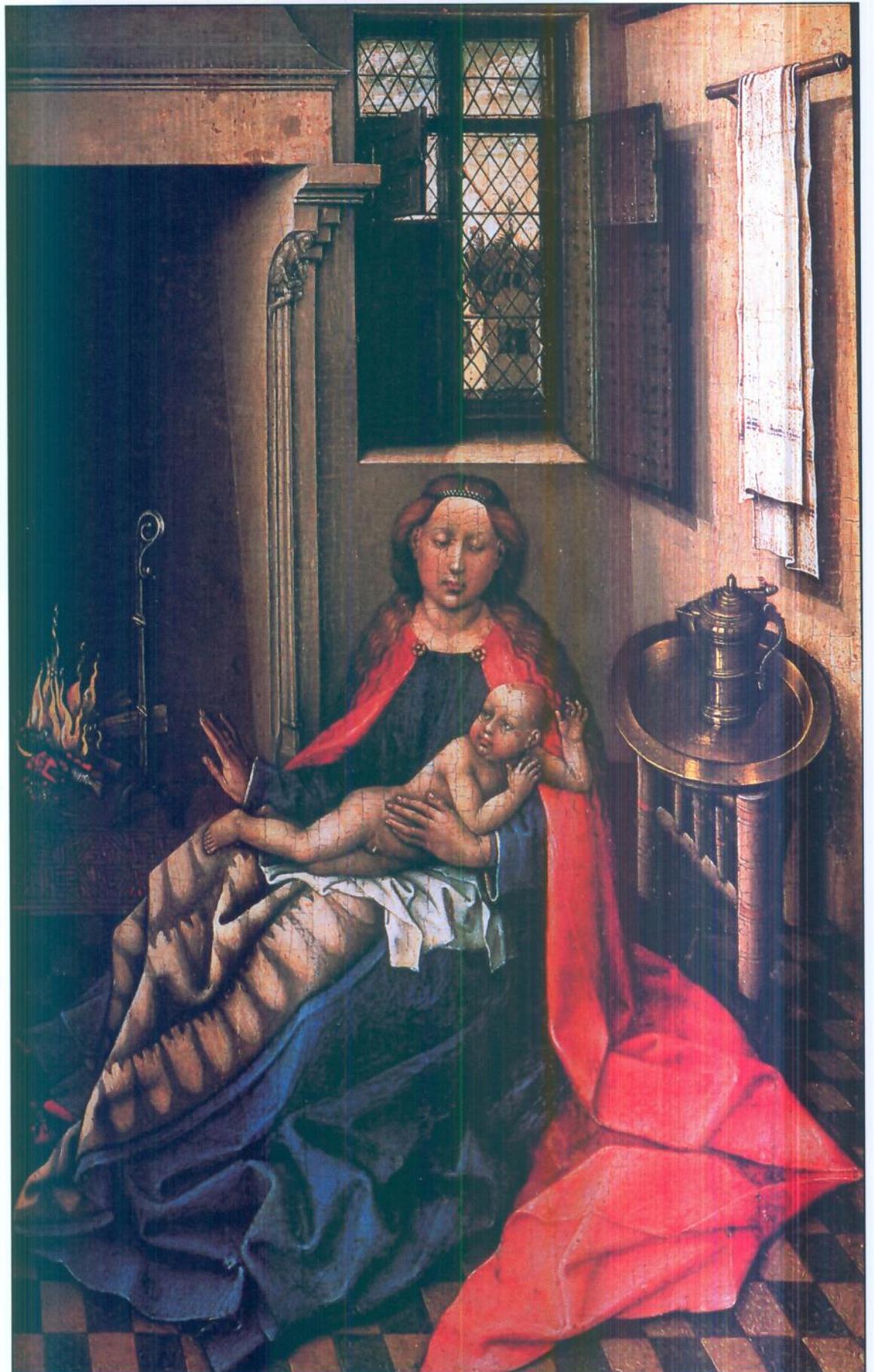
(183) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998. Cinquième journée, Quinzième chapitre.

(184) Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Albin Michel, 1998. Quatrième journée, Treizième chapitre.

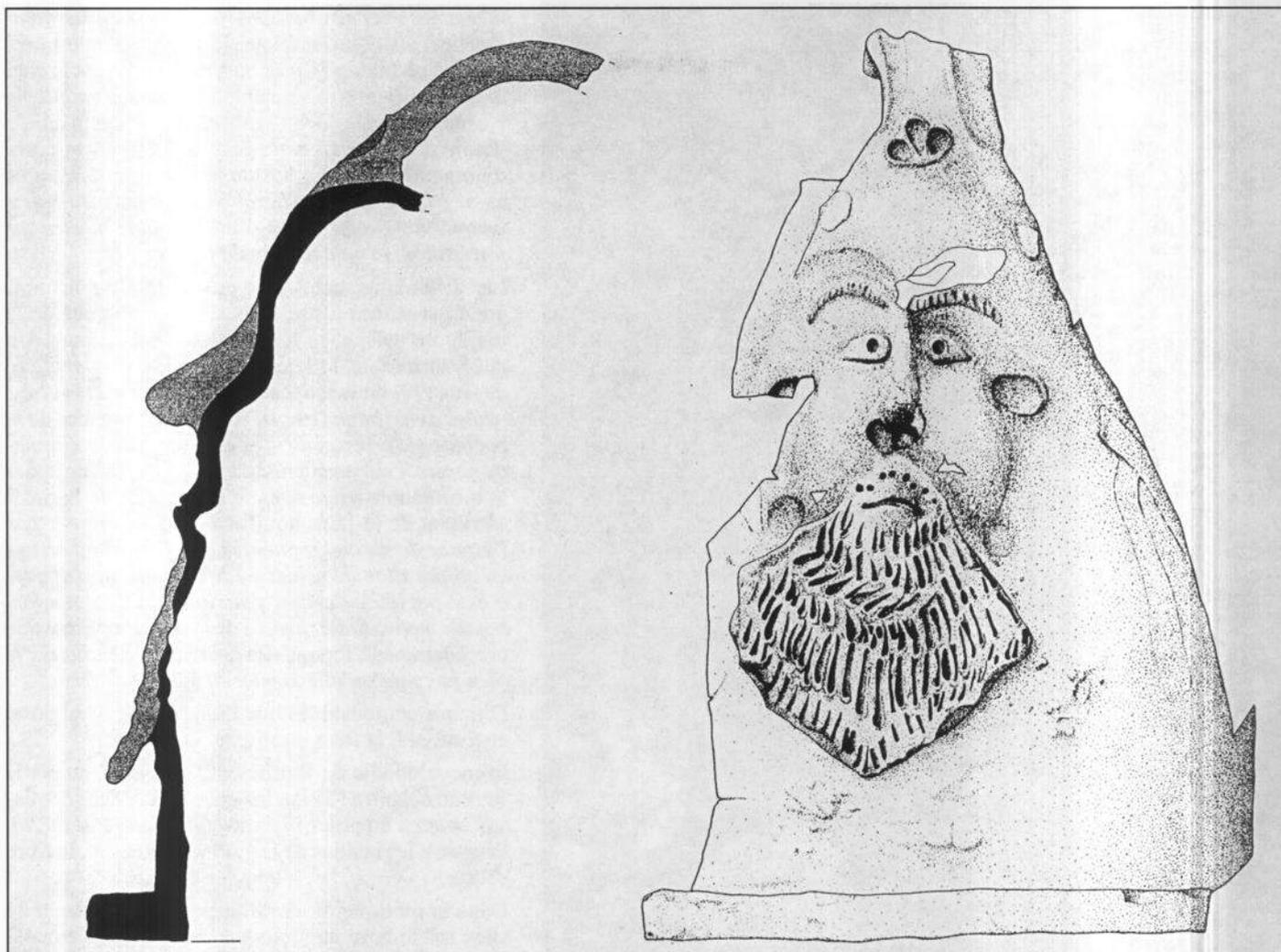
(185) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966.40^e nouvelle. L 115-116.

(186) Bruno Roy «*Devinettes Françaises du Moyen Âge*», cahiers d'études médiévales, n°3, Bellarmin, 1977. N° 82.

(187) Anatole de Montaiglon «*Le sermon joyeux d'un ramoneur de cheminees*», dans *poésies françaises des XV^e et XVI^e siècle*, Paris, Janet, 1855, T 1, p. 236.



Vierge à l'enfant, Robert Campin (1375-1444), The State Hermitage Museum, Saint Petersburg.



Couvre feu céramique, croquis coupe, fouille de Valenciennes.

présente avec un double sens, ce métier où l'homme peut naturellement pénétrer dans la maisonnée, et affirme que *les femmes ne se plaignent pas de ramoner leur cheminée hault et bas*.

En effet, la seule maîtresse du foyer reste la femme, et c'est à elle qu'appartient la responsabilité de préparer et d'entretenir le feu.

Une responsabilité féminine, allumer le feu

Comme de nos jours, la production de feu consiste en la création d'une étincelle à proximité d'un produit inflammable. C'est l'utilisation d'un morceau de métal, le fusil, sur un silex, qui permet de déclencher cette étincelle initiale. Il est l'équivalent de notre briquet et son emploi est déjà connu des Romains.

Le fusil se présente le plus souvent sous la forme générale d'un B, auquel s'ajoutent au XV^e siècle de petites volutes ornementales. Cette forme, bien connue pour être le meuble héraldique des ducs de Bourgogne, permet une bonne prise en main en glissant les doigts dans les courbes de la lettre.

Le silex doit être taillé avec des bords vifs pour produire une bonne étincelle. Suivant leur provenance,

les silex sont de qualités différentes et leurs couleurs varient du jaune, blond au noir. C'est le silex pyromaque qui est réputé être le meilleur, c'est aussi le plus courant, souvent de couleur grise et noire.

Le fusil frappant sur le silex produit donc une étincelle qui aura besoin d'une mèche hautement inflammable où se déposer. Si l'encyclopédie de Barthélémy l'Anglais mentionne le foin, le chaume et l'étope, nous pensons aussi naturellement à l'amadou dont la présence est révélée dans les fouilles dont celles de Chavarines, le village du début du XI^e siècle (188). L'amadou est un champignon qui pousse sur la souche de certains arbres, on l'appelle aussi langue de bœuf. Il possède en surface une sorte d'écorce noire incombustible, mais la partie inférieure est plus intéressante. Il s'agit d'une bourre de couleur rougeâtre, qui ressemble un peu à de la ouate une fois préparée. Après l'avoir effilochée afin que l'air introduit entre les fibres entretienne ultérieurement l'étincelle, faites la bouillir avec de la cendre ou du salpêtre durant plusieurs heures, voire une journée. Le salpêtre se trouve à l'état naturel en milieu humide sur la pierre des caves, grottes, ponts... et

(188) Michel Colardelle, Eric Verdel, «Invitation à une table de l'an mil» dans *l'archéologue*, n°56, octobre-novembre 2001, p 13. Les qualités de l'amadou sont appréciées depuis fort longtemps, il a été retrouvé sur le corps «d'Otzi», l'homme congelé depuis 5000 ans un petit sac en cuir de veau qui pendait à sa ceinture. Dans ce sac, des outils et de l'amadou.



Femme attisant le foyer. Troupe de reconstitution historique La Confrérie Facétieuse. (Photo de l'auteur, Site de Walraversijde (Belgique).)

ressemble à du sel qu'il faut laisser sécher pour utiliser. Sortez ensuite votre amadou pour le faire sécher, et l'effilochez de nouveau. La bourre est alors prête. A la fin du XIV^e siècle, l'auteur du *Mesnagier de Paris* (189) enseigne ainsi à sa jeune épouse, la préparation de la *bonne esche pour alumer du feu au foisil*. Il est conseillé de *prende l'escume de noyer qui sont surannees*, la mention de cette matière première, l'écume de noyer de plus d'un an, est ici obscure. En effet, l'arbre de prédilection de ce parasite est le hêtre. Il faut alors la placer en morceau dans de la lessive : *et puis les met l'en ung pot plain de lessive bien forte, toute entiere, ou par pieces du large de deux doiz, le quel que tu voudras*. Ce mélange sera mis à bouillir de longues heures, *par l'espace de deux jours et une nyut du moins*. Une autre solution intègre la cendre directement dans le procédé de fabrication car *se tu n'as de lessive, si pren de bonnes cendres et metz avec de l'eaue et fais comme charree*. Il ne reste plus qu'à ajouter le champignon. Suivant la technique utilisée, deux possibilités sont offertes : *Se tu la faiz boullir en laissive, fourniz loy de laissive. Se tu la boulez en la charree, si la fourniz d'eaue*. L'ajout de pissat est possible *Et toutesvoves en quoy que tu le boullas, se*

tu pouoies finer de pissat pour la fournir, elle en vouldroit mieulx. Pour terminer, le champignon est lavé et mis à sécher *au soulail* ou à défaut, devant la cheminée à distance raisonnable pour éviter *qu'elle ne s'arde*. Pour faciliter l'embrasement, l'étincelle a besoin d'air, il faut donc écarter les fibres et *batre d'un maillet ou d'un baston, tant quelle devienigne aussi comme espurge*. Si on veut alumer du feu, il faut en prendre la valeur d'un pois et le *mectre sur son caillou, et on a tantost du feu*.

Les différentes recettes de préparation du champignon parvenues jusqu'à nous, à la recherche de la meilleure mèche, se ressemblent énormément. Un guide technique, le *Livre de canonnerie et artifices de feu* (190) nous propose une autre version : *si vous voulez avoir bonne esque, il vous faut prendre de la coquille qui croist contre les arbres, asçavoir chesnes ou noyers*. Pour améliorer ses propriétés, comme pour la recette consignée dans le *Mesnagier de Paris*, il convient de le faire bouillir *bien longuement par l'espace de six ou sept heures en lessive dont on use en préparation de salpêtre (de la confection duquel a este parle cy devant) puis quand elle aura fort bouilly mettez la seicher*. Et de la même manière que précédemment, lorsqu'elle est bien sèche, *battés le bien fort tant qu'elle vienne en manier de frize*.

D'autres combustibles que l'amadou peuvent aussi être utilisés, la fleur du roseau ou du saule.

L'encyclopédie de Barthélémy l'anglais, au XVII^e livre au chapitre 157 sur les *estouppes*, décrit ces tissus comme étant *les ordures du chamvre et du lin*. Peut-être les résidus de ces fibres végétales, la fibre courte.

Dans la pratique, pour allumer votre feu, tenez le silex sur le bord duquel vous aurez placé l'étope. De l'autre main, battez verticalement le fusil contre les arêtes du silex afin de produire des étincelles. L'une d'elle, retombant sur l'amadou ou sur l'étope, produira une légère incandescence qui, mise au cœur d'une poignée de feuilles, d'herbes sèches, ou encore de paille, pourra donner naissance aux flammes tant attendues grâce à votre souffle léger et régulier. Vous pouvez alors démarrer le foyer.

L'utilisation de mèches de soufre, *mesches ensouffrees, gardées nectement et seichement*., convient davantage pour allumer les chandelles, mais de manière certaine, il faudra attendre le siècle suivant, c'est-à-dire le XV^e siècle, pour que soit entérinée ces mèches sous le nom d'allumettes soufrées, vendues dans des petites boîtes...

Cette femme inscrite dans son monde possède une image double. Considérée comme mineure par la gente masculine qui a tendance à placer la femme de l'autre côté du miroir, au contraire, il nous apparaît un rôle qui peut la situer à la clef de voûte de cette société.

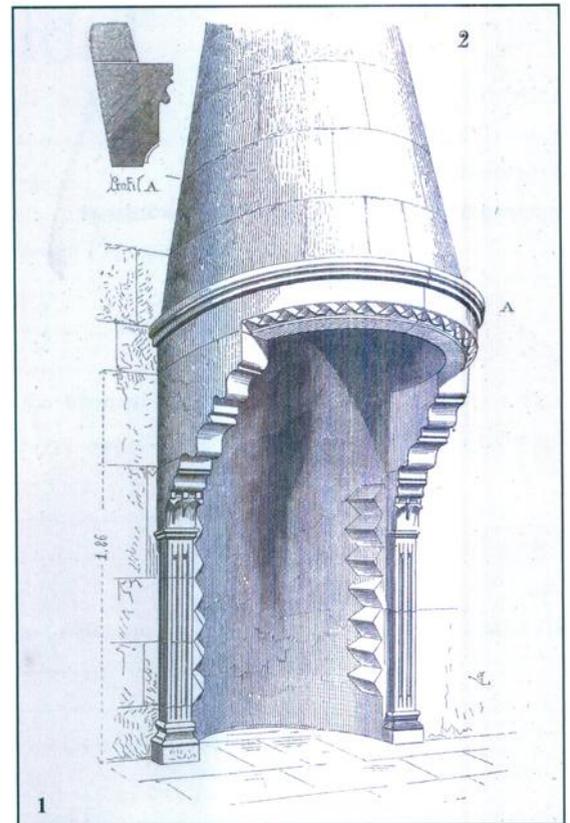
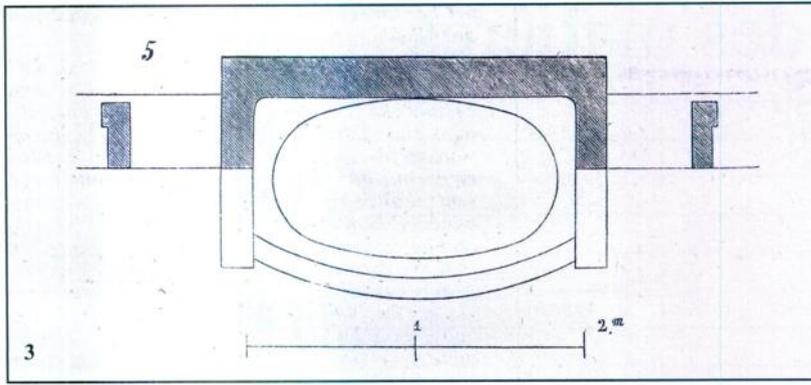
C'est à travers ses occupations, liées à l'éducation ou à ses tâches et métiers, que nous essayerons de mieux situer cette importance.

(189) *Le mesnagier de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994, p. 794.

(190) *Livre de canonnerie et artifices de feu*, Paris, 1561. *Quelle chose est bonne à retenir, et alumer le feu, et comment on doit le preparer*, chap 29.

Table des matières

Introduction	2
I. La difficulté d'être femme	3
Fille de, femme de	3
Au sein du couple : les rapports peu cordiaux	4
L'amour, le mariage et l'église	4
Concubinage.....	5
Concubinage douteux.....	5
Se marier	6
La reconnaissance par la fête et la nuit de noce	7
La cérémonie du mariage	8
L'adultère.....	9
Séparation de biens	9
Etre (enfin) Veuve ?.....	10
II. Une société violente ?	12
La violence féminine.....	12
Une mineure ?	14
Des métiers plus exposés ?	16
Un rapport de force.....	17
La domination par la contrainte	20
Des raisons pas toujours raisonnables.....	20
Comment battre sa femme	21
Se protéger	22
Masquer le mal	22
III. Le commérage	23
Une prédestinée.....	23
Des ragots.....	26
La cellule familiale, les voisins.....	29
Des lieux	30
Le lavoir, la fontaine.....	30
Le fond de cabane.....	33
L'église	34
Le pas de la porte, la fenêtre, la rue.....	34
Chez soi	38
Des moments.....	38
L'accouchement et les relevailles	38
Paraître et se garantir la réputation	41
Une continuelle surveillance.....	42
Une indiscretion professionnelle.....	46
IV. Se mettre en ménage	48
Des responsabilités.....	50
Le feu domestique.....	50
Qu'est ce que le feu ?	50
Les différents foyers	55
Une relative sécurité	56
Une responsabilité féminine, allumer le feu.....	59

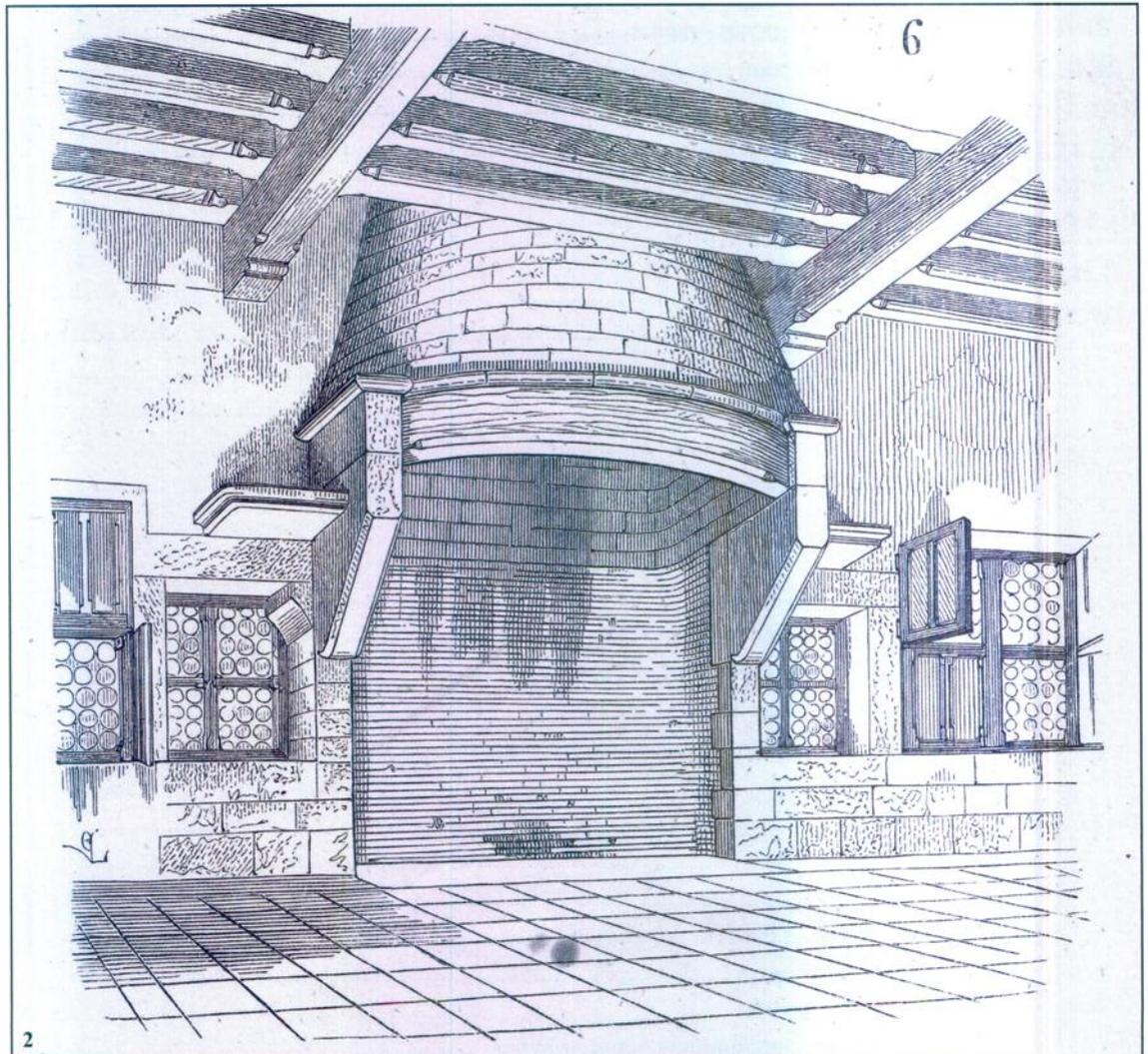


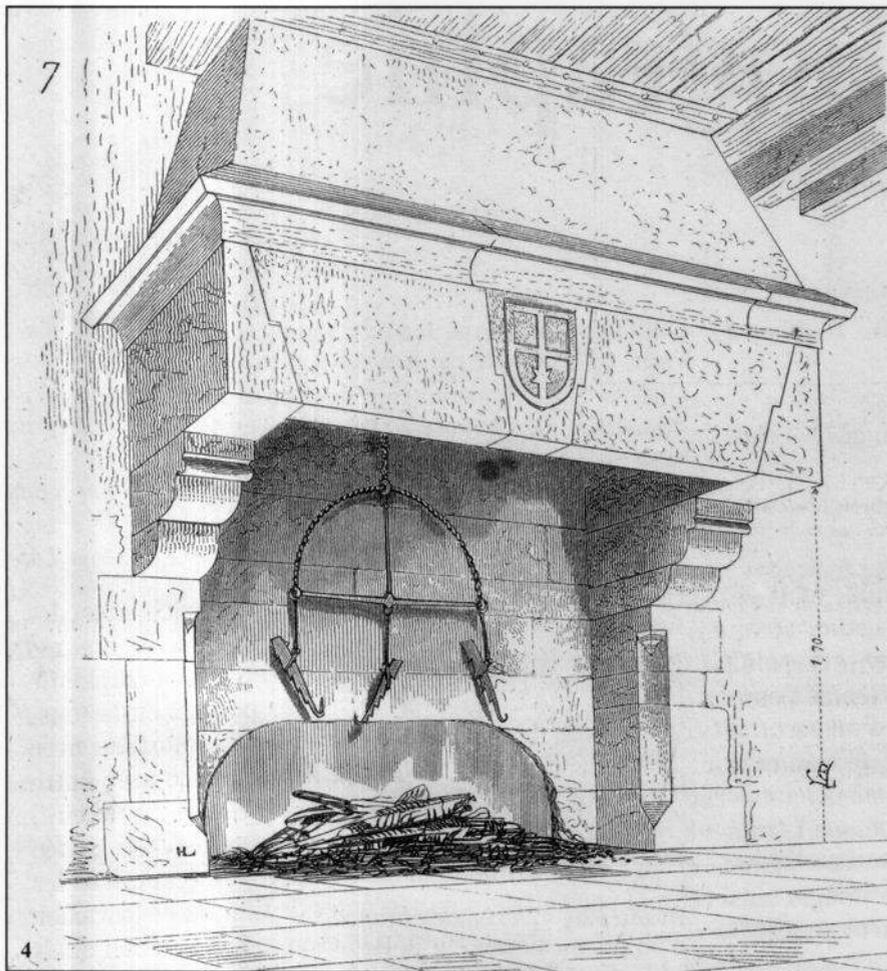
La cheminée au Moyen Âge d'après Viollet-le-Duc

Dans son Dictionnaire raisonné de l'Architecture du XI^e au XVI^e siècle, dans son volume III, Viollet-le-Duc étudie un élément essentiel du foyer, la cheminée, pages 194 à 216. Nous présentons ici les modèles les plus caractéristiques et qui pouvaient se trouver dans des logis bourgeois.

1. Il présente ici la célèbre cheminée romane du Puy en Velay, visible dans l'ancien bâtiment de la maîtrise de la cathédrale. Elle est datée du XII^e siècle et d'autres exemples sont connus dont un similaire en Auvergne. Le conduit est circulaire.

2 et 3. Elévation et plan d'une maison de la ville de Cluny en Bourgogne, au n° 13 rue Avril. C'est « une grande cheminée logée sur le mur de face, avec contre-cœur en encoffrement, dont le manteau est composé d'une pièce courbe de charpente. De chaque côté de la cheminée s'ouvrent deux fenêtres basses avec tablettes de pierre au-dessus, pour recevoir des flambeaux le soir. Le contre-cœur est en brique à l'intérieur, en pierre à l'extérieur ; la hotte est en moellons. Le manteau de bois est porté sur deux fortes consoles de pierre sans pieds-droits. Nous donnons le plan de cette cheminée et son élévation perspective.

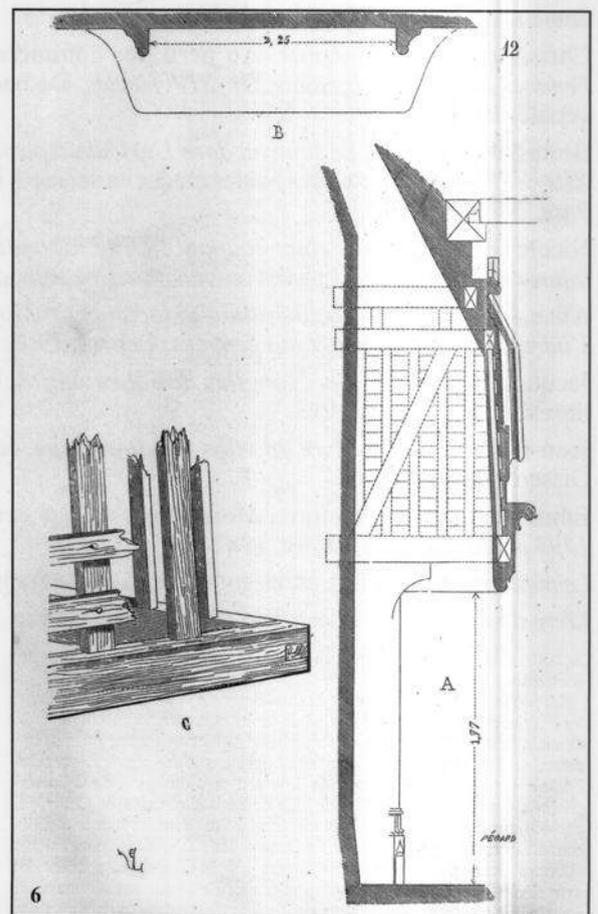
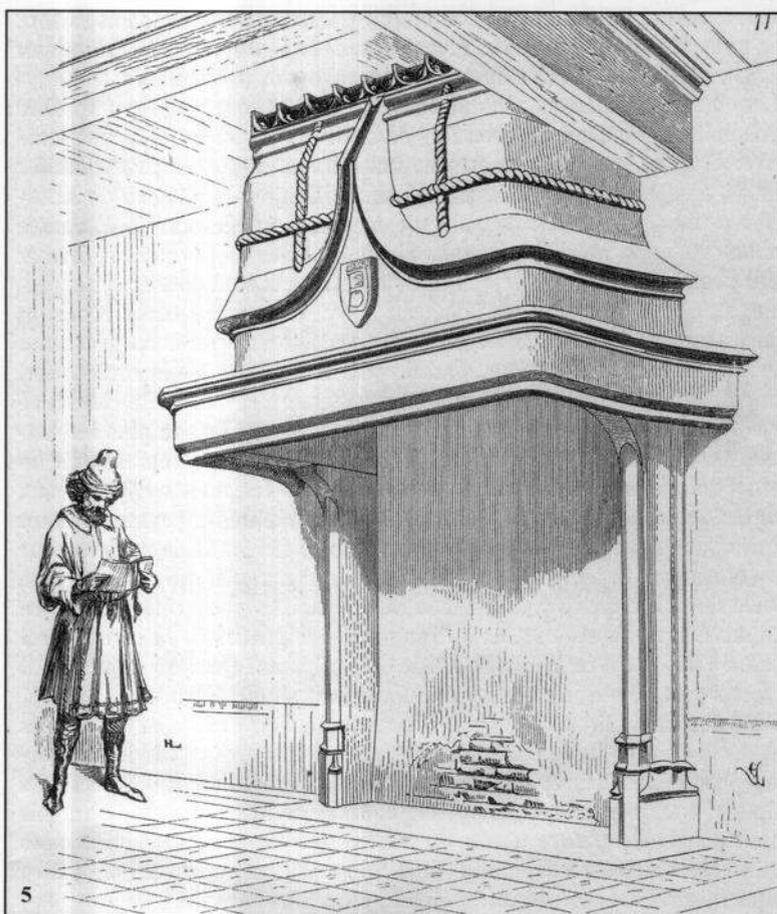




4. Cheminée en pierre granit du XIV^e siècle présente dans l'abbaye blanche de Mortain.

5 et 6. « Dans les habitations des bourgeois du XIV^e au XV^e siècle, les cheminées sont décorées avec luxe, comme chez les seigneurs, mais dans des proportions plus restreintes et en rapport avec la dimension des pièces. La sculpture sur pierre était chère, et, comme de nos jours, le bourgeois voulait souvent paraître à peu de frais ; aussi beaucoup de cheminées d'habitations privées étaient en bois apparent ou recouvert de plâtre sculpté et mouluré. On retrouve encore, dans plusieurs villes de province, quelques exemples de ces cheminées conservées malgré leur fragilité ; nous en avons vu plusieurs à Toulouse, dans des maisons que l'on démolissait dernièrement (au XIX^e siècle, d'où l'intérêt du témoignage de Viollet-le-Duc), dans le voisinage de la Place du Capitole ; et il en existe deux fort précieuses, à cause de leur état de conservation, dans la petite ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) (...). Ces deux dernières datent du XV^e siècle » - il présente ici la plus simple d'entre elles, avec un manteau formé d'un châssis de bois recouvert de plâtre mouluré et sculpté.

(Viollet-le-Duc, coll. G. Bernage.)



Bibliographie

- Danièle Alexandre-Bidon, Monique Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, CNRS, 1985.
- Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994.
- Edouard Brasey, «comment vendre son âme au diable» dans *Historia Magazine*, novembre-décembre 2005.
- J-A Buchon, *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, Paris, 1826.
- A. Buchon (collection des chroniques nationales françaises) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, T V, chp 53, Paris, 1826.
- Charity Cannon Willard (introduction et notes) Eric Hicks, *Le livre des trois vertus/Christine de Pizan*, Paris : Honoré Champion, 1989.
- Charles Commeaux, *La vie quotidienne en Bourgogne au temps des ducs valois, 1364-1477*, Hachette, 1979.
- Bernard Delmaire, « Le livre de famille des *Le Borgne* (Arras, 1347-1538). Contribution à la démographie historique médiévale », *Revue du Nord*, 65, n° 257, 1983, p 301-326.
- André Joubert, *Etude sur la vie privée au XV^e siècle en Anjou*, Angers, 1884.
- Christiane Klapisch-Zuber, *Histoire des femmes en occident, Tome II, Le Moyen Âge*, Plon, 1990.
- Christiane Klapisch-Zuber, *Au péril des commères dans Femmes Mariages-Lignages XII^e-XIV^e siècles*, De boeck université, 1992.
- Bronislaw Geremek, *Le salariat dans L'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles*, Ecoles des hautes études en sciences sociales. Paris, Mouton, 1982.
- Nicole Gonthier, « *Sanglant coupaul ! Orde Ribaude !* », *les injures au Moyen Âge*, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- Alice A. Hensch, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Cahors, 1903.
- Jacques Lacarrière, *Les évangiles des quenouilles*, Espaces libres, Albin Michel, 1998.
- Jean-Pierre Leguay, *Vivre en ville au Moyen Âge*, Jean Paul Gisserot, 2006.
- Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Folio Histoire, 1982.
- Le mesnagier de Paris*, Lettres gothique, Livre de Poche, 1994.
- Livre de canonnerie et artifices de feu*, Paris, 1561.
- Guillaume de Lorris, Jean de Meung, *Le roman de la rose*, Paris, 1878, réédité par Kraus Reprint, 1970.
- Charles H. Livingston (Introduction et notes), *Philippe de Vigneulles, les cent nouvelles nouvelles*, Genève : Librairie Droz, 1972.
- Anatole de Montaiglon, Martial d'Auvergne, *L'amant rendu cordelier a l'observance d'amour*, Paris 1881.
- Anatole de Montaiglon, *Le livre du chevalier de la tour Landry*, Paris, 1854.
- Anatole de Montaiglon « Le sermon joyeux d'un ramonneur de cheminees », dans *poésies françoises des XV^e et XVI^e siècle*, Paris, Jannet, 1855.
- Joseph Morawski, *Proverbes Français antérieurs au XV^e siècle*, Edouard Champion, Paris, 1925.
- Iris Origo, *Le marchand de Prato la vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, Albin Michel, 1959.
- Eileen Power, *Les femmes au Moyen Âge*, Aubier histoire, 1979. p 17.
- Bruno Roy «*Devinettes Françaises du Moyen Âge*», cahiers d'études médiévales, n°3, Bellarmin, 1977.
- Jacques Solé, *Etre femme en 1500, la vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Pour l'histoire, Perrin, 2000.
- Richard Smith M.. Hypothèses sur la nuptialité en Angleterre aux XIII^e-XIV^e siècles. In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 38^e année, N. 1, 1983. pp. 107-136. doi : 10.3406/ahess.1983.411042 url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1983_num_38_1_411042
- Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966
- Bernard Ribémont, Barthélemy l'Anglais, *Le livre des propriétés des choses, une encyclopédie au XIV^e siècle*, Stock, 1999.
- Jean Rychner (publiées par), *Les XV joies de mariage*, Les textes littéraires français, Droz, 1967
- Jean Rychner (publié par), *Les arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris, Picard, 1951.
- André Tissier (textes annotés et commentés), *Recueil de Farces (1450-1550)*, Droz, 1988, Tome 3.
- Jean Verdon, *Rire au Moyen Âge*, Perrin, 2001.

Ouvrages Heimdal et bon de commande



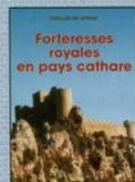
La Basse Auvergne médiévale par Georges Bernage, Anne Courtillé & Marc Mégemont. La Basse Auvergne présente une densité exceptionnelle de monuments médiévaux : châteaux, maisons, églises, remparts, ponts. Ce volume est à la fois un guide touristique. Environ 150 photos et documents en couleurs. Relié. 80 pages. ISBN : 2-840-48-161-8 - 15 euros

Les bastides du Languedoc par François de Lannoy. Cet album recense les différentes bastides du Languedoc (territoire des actuels départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn et Garonne, du Lot et de l'Aveyron), consacrant à chacune une courte notice historique et archéologique. A la fois ouvrage d'histoire et guide touristique, il est richement illustré par des documents contemporains, des plans et des photos montrant les plus beaux restes médiévaux de ces bastides. En couleurs. Relié. 80 pages. ISBN-2-84048-175-8 - 15 euros



La croisade albigeoise par François de Lannoy & Jacques Labrot. En 1209, pour la première fois en terre chrétienne, une croisade embrase pour trente ans les états du Sud de la France. Simon de Montfort est à sa tête. Richement illustré. En couleurs, 80 pages. ISBN : 2-840-48-162-6 - 15 euros

Forteresses royales en pays cathares. En 1258, le traité de Corbeil fixe la frontière entre le royaume de France et celui d'Aragon au sud du massif des Corbières (actuel département de l'Aude). A la suite de ce traité, le roi de France décide d'édifier un réseau de forteresses face à son puissant voisin, réutilisant pour cela des emplacements déjà occupés (Aguilar, Fenouillet, Peyrepertuse, Puilaurens et Quéribus). Bâties dans des sites grandioses et sauvages, sur des positions naturelles privilégiées, ces sept forteresses royales, improprement baptisées « châteaux cathares », vont constituer jusqu'au traité des Pyrénées (1656) un vaste système défensif avec Carcassonne comme pivot. Relié, 80 pages. Version reliée du Hors-Série de Moyen Âge n°15. ISBN : 2-84048-213-4 - 18 euros



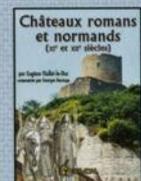
Le festin médiéval par Josy Marty-Dufaut. L'auteur nous présente tout d'abord l'organisation d'un festin au moyen âge. Puis elle nous propose un menu que nous pourrions réaliser avec les recettes accompagnant les textes d'époque. Environ 80 pages, environ 300 documents. Un ouvrage indispensable pour revivre la civilisation médiévale. ISBN : 2-84048-209-6 - prix : 18 euros PRESQUE ÉPUISE

Les Sacres des Rois de France, par Rémy de Bourbon Parme, Georges Bernage et Alexandre Loire. L'histoire, les lieux, le détail de la cérémonie et toute la symbolique. Somptueusement illustré, en couleurs. Relié, 140 pages. ISBN : 2-84048-120-0 - 15 euros.

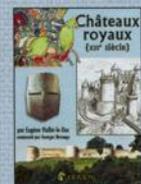


Les Cisterciens, par Rémy de Bourbon Parme. Historique et présentation des principales abbayes, somptueuse iconographie en couleurs. Relié, 140 pages. ISBN : 2-84048-122-7 - 15 euros.

La cité de Carcassonne par François de Lannoy. Avec 52 tours, 4 portes et de nombreux ouvrages défensifs, la cité de Carcassonne est l'ensemble fortifié le plus complet que le Moyen Âge nous ait laissé. Cet album, riche de près de 200 photos, propose un panorama de l'histoire de la cité et de ses restaurations ainsi qu'une description complète des enceintes et du château « comtal ». En couleurs. Relié, en couleurs, 80 pages. ISBN : 2-840-48-197-9 - 15 euros PRESQUE ÉPUISE



Châteaux romans et normands (XI^e et XII^e siècles). Ce premier guide présente les premiers châteaux de bois au XI^e siècle, puis les châteaux normands et plantagenêts dotés de puissants donjons quadrangulaires : Ivry, Loches, Arques, Falaise. Ce sont ensuite des châteaux du domaine royal présentant des formules expérimentales : Houdan (vers 1120), Etampes, Provins, La Roche Guyon. Puis nous revenons en Normandie pour la fin du XII^e siècle avec le donjon de Chambois et château Gaillard dont nous revivons le siège, en 1204, ce qui clôt la période. Des détails sont fournis sur le décor intérieur de ces châteaux et sur l'équipement des hommes armés, en particulier pour le siège de 1204. ISBN : 2-84048-216-9 - 8,90 euros



Châteaux royaux (XIII^e siècle). Avec cette seconde période s'affirme la forteresse médiévale à son apogée ; ce sont les châteaux royaux de type philippien, conçus par les ingénieurs du roi Philippe Auguste. Ce sont bien sûr les châteaux du Louvre et de Dourdan mais aussi ceux de Lillebonne et de Montargis, ainsi que les constructions de l'époque de Saint Louis, comme celles de Carcassonne. On examinera aussi un dernier exemple de l'architecture des Plantagenêts : Coudray-Salbart, en Poitou. Les régions étudiées sont l'Île de France, la Picardie, la Champagne, la Normandie et le Poitou. Là encore, nous découvrirons le décor intérieur du temps et l'équipement de l'homme d'armes du XIII^e siècle. ISBN : 2-84048-222-3 - 8,90 euros

BON DE COMMANDE (A recopier ou photocopier sur papier libre en indiquant vos coordonnées)

Titre de l'ouvrage	ISBN - Réf.	Quantité	Prix à l'unité

Je retourne mon règlement par : chèque bancaire chèque postal mandat postal

carte bleue n°

date d'exp. :/.....

3 chiffres (au dos de la carte)

Signature :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Montant des articles :

Forfait frais d'expédition pour un livre : 5 €

au-delà : 7 €



